



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 152 N° 149
Le vendredi 9 octobre 2026

Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

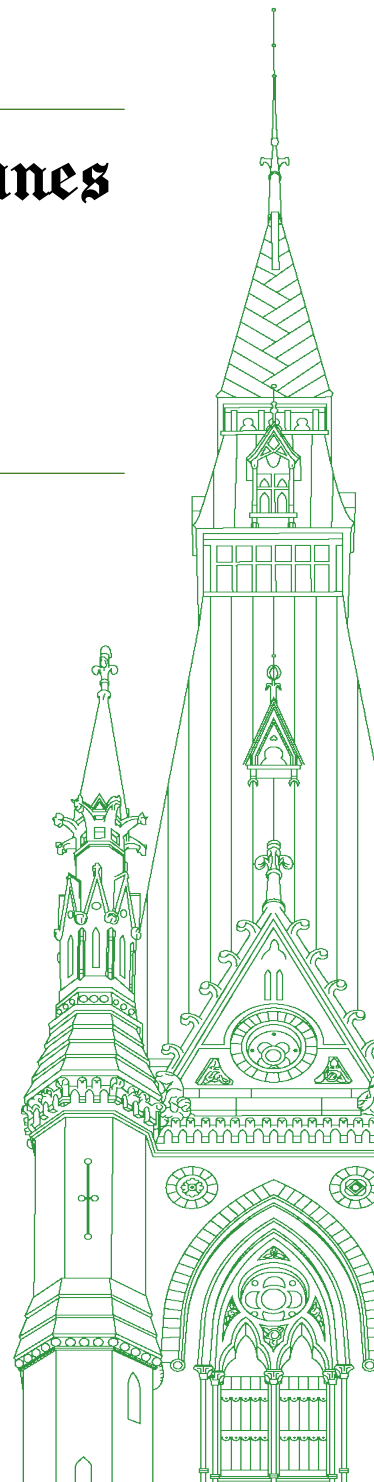


TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 octobre 2026

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

• (1000)

[Traduction]

LOI SUR L'EAU PROPRE DES PREMIÈRES NATIONS

L'hon. Mandy Gull-Masty (ministre des Services aux Autochtones, Lib.) propose que le projet de loi C-37, Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Madame la Présidente, *waachiyeh, meesuuyeh, kwe, ulaakut, tansi* et bonjour. Je prends la parole aujourd'hui en tant que fière *eeyou iskwew* de la communauté de Waswanipi, mais aussi en tant que ministre des Services aux Autochtones, pour m'exprimer au sujet du projet de loi C-37, Loi sur l'eau propre des Premières Nations.

Je sais par expérience à quel point il est important de protéger l'eau dans nos communautés, et je comprends les conséquences de ne pas y avoir accès. J'ai grandi au sein d'une nation où l'accès à l'eau potable n'a jamais été tenu pour acquis. Je me souviens que chaque fois que nous avions besoin d'eau potable, on m'envoyait avec un petit pot pour aller la chercher et la ramener à notre campement. C'était une responsabilité collective, et aller chercher de l'eau pour ma grand-mère faisait tout simplement partie de la vie quotidienne. Cette eau lui donnait ce dont elle avait besoin pour cuisiner, faire le ménage et parfois même donner le bain aux bébés.

[Français]

Ces moments m'ont appris très tôt que l'eau est bien plus qu'une ressource: c'est quelque chose que nous respectons, que nous protégeons et dont nous prenons soin. Elle nous relie les uns aux autres, à nos familles et à la terre.

[Traduction]

C'est pourquoi, à titre de ministre, assurer l'accès à une eau potable sûre et propre est l'une de mes plus grandes priorités. Aucun parent ne devrait avoir à se demander si l'eau du robinet est potable. Aucun enfant ne devrait grandir en croyant qu'il n'aura peut-être pas accès à de l'eau potable. C'est pourtant la réalité de bien trop de familles depuis beaucoup trop longtemps.

[Français]

Je prends donc la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-37, Loi sur l'eau propre des Premières Nations, que j'ai eu l'honneur de déposer plus tôt cette année.

[Traduction]

Le projet de loi dont nous sommes saisis établirait un cadre durable pour protéger et reconnaître la compétence des Premières Nations et veiller à ce que les ressources nécessaires soient en place pour assurer un approvisionnement sûr en eau potable aux générations futures.

[Français]

Ce projet de loi vise avant tout à créer un environnement où les enfants peuvent boire l'eau du robinet en toute sécurité, où les familles peuvent avoir confiance en la qualité de l'eau à leur domicile et où les communautés bénéficient des possibilités qu'elles méritent.

[Traduction]

Pour atteindre l'objectif essentiel du projet de loi C-37, nous proposons un plan rigoureux qui donne aux Premières Nations les outils, les pouvoirs et le soutien nécessaires pour protéger l'eau dans leurs communautés et bâtir des systèmes qui répondront aux besoins des générations à venir.

Partout au Canada, des lois et des règlements établissent des normes minimales strictes en matière d'eau potable. Pourtant, depuis beaucoup trop longtemps, les communautés des Premières Nations ne bénéficient pas des mêmes protections. C'est inacceptable. Le projet de loi C-37 vise à changer cette situation. Il établirait un cadre législatif comportant des mesures de protection exécutoires relatives à l'eau potable qui reflètent les priorités des Premières Nations. Il établirait des principes nationaux et des normes minimales. Il garantirait que les normes relatives à l'eau potable respectent, à tout le moins, les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

Le projet de loi va bien au-delà de l'établissement de normes. Il vise à protéger l'eau, à reconnaître la compétence des Premières Nations, à soutenir les communautés et à veiller à ce que les gouvernements soient responsables du travail qui doit se poursuivre. Les titulaires de droits nous ont dit clairement que les communautés savent ce dont elles ont besoin et qu'elles devraient disposer des pouvoirs, des outils et des ressources nécessaires pour protéger l'eau dont elles dépendent.

Le projet de loi C-37 reconnaîtrait et affirmerait que le droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale comprend la compétence en matière d'eau, de sources d'eau, d'eau potable, d'eaux usées et d'infrastructures connexes sur et sous les terres des Premières Nations.

Ordres émanant du gouvernement

● (1005)

[Français]

Il vise également à soutenir les Premières Nations dans l'élaboration de leurs propres approches en matière de gouvernance de l'eau, en s'appuyant sur les connaissances des Aînés, des dirigeants, des techniciens, des ingénieurs et des jeunes. Il s'agit d'un élément fondamental du projet de loi.

Cette mesure législative établit des normes claires en matière d'eau potable sûre, tout en reconnaissant que les Premières Nations doivent jouer un rôle central dans les décisions qui concernent la gouvernance de l'eau au sein de leurs communautés.

Elle donne aux Premières Nations les outils nécessaires pour élaborer et faire respecter leurs propres lois, ainsi que pour prendre les décisions qui conviennent à leurs membres. Voilà ce qu'est l'autodétermination en pratique.

[Traduction]

Le projet de loi créerait également des obligations durables. Il établirait une obligation de rendre des comptes, il définirait les responsabilités et il obligerait les futurs gouvernements à collaborer avec les Premières Nations pour améliorer l'accès à l'eau potable.

Nous savons que ce travail n'est pas terminé. Nous poursuivons donc ces efforts avec les Premières Nations, mais nous devons également reconnaître ce qui a été accompli grâce aux solutions qu'elles ont mises en œuvre. Ces progrès n'auraient pas eu lieu sans leur participation.

Ensemble, nous avons levé 157 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable. Nous avons aussi empêché plus de 335 avis à court terme de devenir des avis à long terme. Grâce à ces mesures, plus de 10 000 foyers et plus de 700 édifices communautaires, comme des écoles et des centres de santé, ont maintenant accès à l'eau potable. Aujourd'hui, près de 80 % des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ont été levés. Ce sont des progrès importants.

[Français]

Ces progrès signifient que les enfants qui attendaient de l'eau potable peuvent maintenant compter sur l'eau de leur robinet et peuvent avoir accès à des choses immenses pour l'avenir des systèmes mis en place pour la communauté.

Notre responsabilité consiste désormais à tirer parti de ces progrès pour éliminer les avis qui sont toujours en vigueur, prévenir l'émission de nouveaux avis dans la mesure du possible et nous assurer que les systèmes que nous mettons en place aujourd'hui demeurent sûrs et fiables pour les générations à venir.

Cependant, 38 avis à long terme concernant la qualité de l'eau demeurent en vigueur dans 36 nations. Cela nous rappelle que notre travail n'est pas terminé, mais qu'il continue. Même avec ces progrès, nous réalisons que nous avons encore 38 avis de trop. Cela nous fait confirmer la nécessité des mesures soutenues et des solutions à long terme.

[Traduction]

Les Premières Nations réclament des changements depuis longtemps. Elles demandent des mesures législatives qui respectent leurs orientations et leur droit à l'autodétermination et qui reconnaissent leur rôle de gardiens des eaux. Elles demandent aussi des mesures législatives qui établissent des normes claires et qui té-

moignent des réalités de leurs collectivités. Ces demandes ont été constantes et elles ont guidé notre travail. Le projet de loi C-37 donne suite à ces demandes.

Ce genre de progrès n'est pas le fruit du hasard. Pour cela, il faut des investissements soutenus et un partenariat avec les Premières Nations. En juin, nous avons été en mesure d'annoncer 4,6 milliards de dollars sur cinq ans dans des initiatives d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations. Aucun gouvernement du Canada n'a jamais autant investi dans le réseau d'eau des Premières Nations. Cet investissement s'ajoute au montant de 2,3 milliards de dollars supplémentaires prévu dans le budget de 2025, ainsi qu'au montant de 7,1 milliards de dollars déjà prévu pour la période de 2015 à 2024.

Grâce à ces investissements, nous avons soutenu, depuis ma nomination, plus de 1 700 projets d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées dans près de 600 collectivités. Nous avons ainsi répondu aux besoins de près d'un demi-million de personnes au pays. Ce financement permettra de continuer à construire, à exploiter, à entretenir et à mettre à niveau les systèmes sur lesquels les familles comptent chaque jour.

● (1010)

[Français]

Ces investissements contribueront également à soutenir des communautés qui font face à des réalités très différentes, parce que toutes les communautés ne partent pas du même point. Les communautés doivent pouvoir planifier. Elles doivent savoir que lorsqu'elles mettent en place une infrastructure, elles disposent aussi des ressources nécessaires pour en assurer l'entretien.

[Traduction]

Le projet de loi C-37 engagerait le gouvernement fédéral à collaborer avec les Premières Nations pour élaborer conjointement un cadre de financement à long terme afin que les décisions relatives au financement des infrastructures d'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées ne soient pas prises sans tenir compte des collectivités touchées. Chaque collectivité vit une réalité qui lui est propre et chaque famille mérite un système d'approvisionnement en eau sur lequel elle peut compter.

Le cadre de financement refléterait également l'ensemble des besoins des communautés en matière d'eau potable. Je pense à l'infrastructure, l'exploitation, l'entretien, la formation des exploitants, le maintien en poste et le soutien à long terme nécessaire pour les systèmes d'approvisionnement en eau et les personnes qui doivent les exploiter au quotidien. Les communautés savent ce dont elles ont besoin, et le projet de loi C-37 a été façonné et guidé par les décisions qu'elles ont prises concernant l'eau.

L'eau potable ne provient pas seulement du robinet. Elle provient aussi d'une source d'eau: des rivières, des lacs, des terres humides et des nappes phréatiques que les Premières Nations protègent depuis des temps immémoriaux.

[Français]

Depuis des générations, les Premières Nations savent que la protection de l'eau est plus qu'une responsabilité environnementale. C'est aussi une responsabilité envers la communauté, la culture et les générations à venir. C'est pourquoi le projet de loi C-37 comprend des mesures visant à protéger les sources d'eau grâce à la création des zones de protection établies en partenariat avec les Premières Nations, les provinces, les territoires et les partenaires fédéraux.

[Traduction]

En suivant le processus prévu dans le projet de loi qui vise à établir des zones de protection qui font consensus, les Premières Nations, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral collaboreraient afin de protéger les ressources hydriques communes et essentielles. Le projet de loi affirme également que le droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale comprend la compétence de protéger l'eau sur et sous leurs terres.

[Français]

Je tiens également à préciser quelque chose: l'adoption de ce projet de loi ne signifie pas que les avis concernant la qualité d'eau potable sont chose du passé. Les systèmes d'approvisionnement en eau sont dynamiques. Les infrastructures vieillissent. Des événements météorologiques se produisent. Les changements climatiques touchent les communautés partout au pays et des défis inattendus peuvent survenir, même dans des systèmes bien gérés.

Le projet de loi permet de mettre en place un cadre législatif plus solide pour répondre à ces défis. Il favorise l'amélioration continue, le renforcement des partenariats, la prévisibilité du financement et la clarté des responsabilités, en veillant à ce que les communautés disposent des ressources nécessaires pour régler rapidement les problèmes et pour prendre les mesures qu'elles ont besoin de prendre pour s'assurer qu'elles travaillent pour leurs membres.

[Traduction]

Le projet de loi reflète l'engagement du Canada à garantir le droit fondamental à l'eau potable sur les terres des Premières Nations. Cet engagement nécessite la prise de mesures et la mise en œuvre d'actions concrètes pour améliorer l'accès à l'eau potable sur les terres des Premières Nations.

Comme je l'ai déjà dit, toutes les communautés ne partent pas du même point. Beaucoup disposent déjà de systèmes solides. D'autres sont confrontées à des besoins plus importants en matière de capacités d'infrastructure et à des défis opérationnels, et elles ont besoin d'un soutien adapté. Le projet de loi C-37 tient compte de toutes ces réalités différentes. Il aiderait les communautés à progresser à partir de leur situation actuelle et favoriserait des avancées à long terme vers un approvisionnement en eau potable sûr et fiable. Tel est l'engagement du gouvernement avec ce projet de loi, et c'est une obligation que nous transmettrons à tous les gouvernements futurs.

Le projet de loi C-37 propose également la création d'une commission des eaux dirigée par les Premières Nations. Cette commission ferait office de centre d'expertise chargé d'appuyer la mise en œuvre de la loi. Son mandat, sa structure et ses services seraient définis par les Premières Nations. Partout au pays, les Premières Nations jouent déjà un rôle de premier plan dans la gestion responsable de l'eau. Les opérateurs d'infrastructures d'approvisionnement en eau, les techniciens et les dirigeants communautaires protègent les sources d'eau, assurent le fonctionnement des réseaux, res-

Ordres émanant du gouvernement

taurent les bassins versants et transmettent leur savoir à la génération suivante. Le projet de loi permettrait de reconnaître ce leadership et d'en tirer parti.

• (1015)

[Français]

La commission des eaux proposée s'inscrit dans la même logique. Cette commission serait un centre d'expertise dirigé par les Premières Nations où les communautés peuvent échanger des connaissances, des conseils techniques et des pratiques exemplaires. Le projet de loi C-37 va contribuer à renforcer une ressource afin que les communautés puissent continuer de s'aider pendant de nombreuses années..

[Traduction]

Depuis ma nomination, les dirigeants des Premières Nations de tout le pays m'ont fait part de leurs témoignages sur l'eau. Ces témoignages sont empreints de persévérance, de leadership et d'espoir.

[Français]

Je pense à ces communautés où des familles ont vécu pendant des années sous le coup d'avis d'ébullition d'eau. L'accès à une eau de qualité sera déterminé seulement avec le travail que nous allons faire ensemble.

[Traduction]

Je pense aux enfants qui grandissent sans savoir ce que c'est que de simplement ouvrir le robinet et boire. Je pense à ce moment où le changement s'opère: quand un parent n'a plus à se poser de questions sur la qualité de l'eau, qu'une grand-mère peut remplir la bouilloire sans hésitation et qu'un enfant peut boire sans crainte l'eau du robinet. Voilà à quoi ressemble le progrès, et c'est ce sur quoi nous travaillons.

Je pense à la Première Nation Northwest Angle n° 33, en Ontario, où des familles ont vécu pendant 12 ans sous un avis de faire bouillir l'eau qui a finalement été levé, et où le retour de l'eau potable a permis de recommencer à consommer l'eau du robinet avec confiance au quotidien.

Je pense à la Première Nation de Bonaparte, en Colombie-Britannique, où des enfants qui n'avaient jamais connu autre chose ont enfin pu boire l'eau du robinet après plus de 14 ans.

Je pense à la Nation crie de Star Blanket, en Saskatchewan, dont le dévouement et l'engagement à fournir une eau potable ont permis de lever un avis de faire bouillir l'eau qui était en vigueur depuis 2007. L'inauguration d'une nouvelle station de traitement de l'eau a mis fin à un avis qui durait depuis 17 ans, marquant ainsi une étape importante pour la communauté.

Ce projet de loi est le fruit de plus de six ans de consultations et de collaboration avec les dirigeants, les techniciens, les responsables de la gestion de l'eau et les communautés des Premières Nations à l'échelle du pays. Il tient compte de ce que les Premières Nations nous ont dit, soit que nous devons élaborer les solutions ensemble.

Ordres émanant du gouvernement

[Français]

Nous avons fait de réels progrès depuis 2015, notamment en levant 156 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable, en empêchant plus de 335 autres avis de devenir des avis à long terme et en appuyant plus 1 700 projets dans près de 600 communautés. Nous avons beaucoup de travail à faire, et nous devons le commencer tout de suite.

[Traduction]

Je crois qu'une occasion s'offre à nous aujourd'hui. Nous avons la possibilité de combler un vide juridique qui existe depuis trop longtemps, de reconnaître la compétence des Premières Nations en matière d'eau et de mieux protéger les sources d'eau. Nous avons aussi la possibilité d'instaurer un cadre de financement durable assorti de mécanismes de reddition de comptes, de renforcer la gouvernance exercée par les Premières Nations et de mettre à leur disposition des ressources historiques.

Je suis ici pour travailler en partenariat avec les Premières Nations qui souhaitent concrétiser cette vision commune. Mon parcours de mère, de dirigeante et de membre de ma nation m'a appris qu'on progresse réellement lorsqu'on prend le temps de bien faire les choses, de bâtir la confiance, de partager les responsabilités et d'écouter ceux qui guident notre travail pour ensuite passer à l'action. Aujourd'hui, nous avons justement l'occasion de le faire. Je prie tous les députés d'appuyer le projet de loi C-37.

[Français]

Nous devons faire avancer ce projet de loi et poursuivre le travail en partenariat avec les Premières Nations.

[Traduction]

Bâtissons un avenir où chaque enfant, dans chaque communauté, pourra ouvrir le robinet en toute confiance, et où chaque Première Nation disposera des pouvoirs, des ressources et des protections nécessaires pour avoir accès à une source fiable et sûre d'eau potable.

• (1020)

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Madame la Présidente, je tiens à souligner le travail de la ministre dans ce dossier. C'est un dossier très difficile.

Elle a parlé du travail accompli par le gouvernement libéral depuis 2015. J'ai une courte observation à faire à ce sujet. Pas plus tard que cette semaine, lorsqu'on a posé une question au premier ministre sur la question de l'abordabilité, il a répondu qu'il venait juste d'arriver.

En 2015, les libéraux ont promis de mettre fin aux avis de faire bouillir l'eau. Le fait est qu'ils ne viennent pas juste d'arriver. Je me demande si la ministre peut confirmer si, oui ou non, le gouvernement tiendra sa promesse de mettre fin aux avis de faire bouillir l'eau.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Madame la Présidente, c'est l'objectif de ce projet de loi.

Je tiens à rappeler à mon collègue que c'est le gouvernement libéral qui a fait cette promesse. Nous avons procédé à une planification approfondie des projets d'immobilisations, investi dans les communautés, levé un certain nombre d'avis de faire bouillir l'eau et évité l'émission de plusieurs autres. Nous voulons maintenant nous attaquer aux 38 avis de faire bouillir l'eau qui subsistent.

J'espère que mon collègue votera en faveur du projet de loi pour que les communautés qui attendent cette aide puissent mener à bien le travail restant.

[Français]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, *waachiyaaah*.

Je remercie ma collègue et voisine de circonscription, qui, surtout, est la ministre des Services aux Autochtones, de son intervention.

Ce projet de loi était attendu depuis très longtemps par les Premières Nations. J'irais même jusqu'à dire qu'on a perdu, concrètement, un an dans cette législature. Il y avait, à l'époque, un consensus important à propos du projet de loi C-61, qui avait justement été cocréé avec les Premières Nations. Un travail très rigoureux a été fait en comité, et on avait proposé plusieurs amendements. Cela aussi avait été fait en collaboration avec les groupes représentants les Premières Nations.

Ma question pour la ministre est simple: qu'est-ce qui a changé entre les projets de loi C-61 et C-37, qui est à l'étude aujourd'hui, et qui justifie l'année que nous venons de perdre?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Madame la Présidente, j'ai pris le temps d'étudier les choses et de parler avec les communautés.

Une chose très importante dans ce projet de loi, c'est l'investissement historique du gouvernement pour s'assurer que les communautés à qui bénéficiera ce projet de loi auront toutes les choses essentielles, incluant des fonds pour investir dans le travail pour s'assurer qu'on lève les avis d'ébullition d'eau.

[Traduction]

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, dans Taiaiaiko'n—Parkdale—High Park, dans l'Ouest de Toronto, nous bénéficions d'un approvisionnement abondant et abordable en eau potable propre, qui est assuré par la Ville de Toronto et les services publics municipaux. Pourtant, dans ma circonscription, de nombreuses personnes sont préoccupées par la situation de l'eau potable chez les Premières Nations. Je pense qu'elles accueilleront ce projet de loi avec une vive allégresse.

La ministre pourrait-elle expliquer comment les mesures prévues dans ce projet de loi uniformiseraient les règles du jeu afin que les habitants des réserves des Premières Nations puissent bénéficier de l'eau potable que la plupart d'entre nous, dans les villes, tiennent pour acquise?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Madame la Présidente, le projet de loi C-37 cherche avant tout à mettre en place les normes minimales dont jouissent de nombreux résidents des circonscriptions qui ne sont pas des communautés des Premières Nations. C'est un point de départ. Cependant, les communautés des Premières Nations qui souhaitent aller plus loin et définir leurs propres normes pourront le faire, et nous les soutiendrons dans cette démarche grâce au projet de loi C-37.

Billy Morin: Madame la Présidente, le gouvernement a fait appel d'une décision rendue en 2025 à son encontre concernant ses manquements en matière d'accès à l'eau potable pour les Premières Nations.

Les libéraux ont immédiatement interjeté appel. La ministre peut-elle expliquer à la Chambre pourquoi ils ont fait appel et pourquoi ils continuent de se battre contre les Premières Nations devant les tribunaux au sujet de l'accès à l'eau potable dans les communautés des Premières Nations?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Madame la Présidente, je tiens à informer le député que le gouvernement a pour mission de répondre aux demandes et de veiller à représenter pleinement toutes les positions qui lui sont soumises. Tout en accomplissant ce travail remarquable, il prend également des décisions pour garantir que l'investissement historique qu'il a proposé dans ce domaine répond à leurs besoins.

Tous les représentants des communautés que j'ai rencontrés cette année m'ont fait part de leur volonté de s'engager dans cette démarche. Ils appuient cette position, et j'espère que le député veillera à tracer cette voie à mes côtés afin que nous puissions leur offrir les outils nécessaires.

[Français]

Sébastien Lemire: Madame la Présidente, je veux simplement rappeler le leadership qu'a eu la précédente ministre des Services aux Autochtones, la députée de Thunder Bay—Supérieur-Nord, sur cette question. La consultation avait été faite pour créer un consensus rigoureux entre les parties.

Ce qu'on comprend de la réponse que vient de nous donner la ministre, c'est que la seule différence entre les projets de loi C-61 et C-37, c'est qu'on reconnaît qu'on va investir plus d'argent. C'est faux. Malheureusement, c'est une fausse excuse. Le chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, Francis Verreault-Paul, estime que le projet de loi C-37 ne reconnaît plus explicitement l'accès à l'eau potable comme un droit de la personne — l'accès à l'eau potable est un droit reconnu par les Nations unies, notamment — et que certains éléments du projet de loi constituent un recul par rapport au projet de loi C-61.

Ma question est simple: sur quoi la ministre a-t-elle reculé?

• (1025)

L'hon. Mandy Gull-Masty: Madame la Présidente, c'est six ans de travail qui a été fait par les nations elles-mêmes. Ce sont des informations qui ont été transmises par les communautés elles-mêmes. J'ai vraiment pris le temps d'étudier tout ce qui était démontré et de parler à plusieurs personnes touchées par les avis en place.

Une des choses que mon collègue doit vraiment essayer de comprendre, c'est que l'atteinte progressive du respect du droit concernant l'accès à l'eau potable est mise en place dans la loi. Ça permet aux communautés de dire qu'elles commencent ici et de présenter leur réalité. Le gouvernement va travailler avec elles pour obtenir un système d'eau, une infrastructure et une position qui pourra être communiquée aux membres de chacune des nations, de chacune des communautés, dans le respect de leur réalité.

[Traduction]

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Madame la Présidente, je tiens à revenir sur une question que mon collègue a posée précédemment, et sur la réponse donnée, car il s'agit d'une belle annonce tape-à-l'œil.

En tant que chef d'une Première Nation, j'ai entendu bien des annonces tape-à-l'œil au cours des 20 dernières années. Toutefois, il est important que les Canadiens et les Autochtones comprennent

Ordres émanant du gouvernement

que, derrière ce genre d'annonce, le gouvernement du Canada, le gouvernement libéral, essuie des défaites devant les tribunaux en ce qui concerne les dossiers relatifs à l'eau potable dans les réserves. Parallèlement, le gouvernement interjette appel des décisions qui lui sont défavorables.

La ministre peut-elle expliquer pourquoi le gouvernement interjette appel de la plus récente décision rendue contre lui?

L'hon. Mandy Gull-Masty: Madame la Présidente, je tiens à rappeler à mon collègue que, pendant qu'il parle d'annonces tape-à-l'œil, 38 communautés attendent que ce travail soit fait, comme Kashechewan, où les habitants ont été évacués cette année en raison d'un bris majeur de l'usine de traitement des eaux.

Il y a des communautés qui souhaitent faire ce travail, et elles ont besoin de cette précieuse ressource. Nous travaillons sur cette mesure législative en partenariat avec ces mêmes communautés, qui attendent d'avoir accès à cette ressource pour que les membres de leur communauté, y compris les enfants qui jouent dehors, puissent rentrer chez eux, ouvrir le robinet et boire un verre d'eau potable. Voilà ce qui importe. C'est ce que nous sommes en train de faire grâce à tout le travail que nous avons accompli jusqu'ici.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais entendre les réflexions de la ministre au sujet de la Première Nation n° 40 de Shoal Lake, qui est située sur le territoire visé par le Traité n° 3.

Depuis des générations, les habitants de Winnipeg ont accès à de l'eau fraîche, claire et propre. La gestion de l'eau est au cœur des préoccupations des Premières Nations. Voilà l'une des façons dont nous reconnaissons l'importance de la mise en valeur des ressources naturelles ainsi que le rôle essentiel qu'y jouent les peuples autochtones. Cette démarche s'inscrit dans le processus de réconciliation. J'aimerais connaître l'avis de la ministre à cet égard.

L'hon. Mandy Gull-Masty: Madame la Présidente, il ne faut pas perdre de vue que notre travail ne concerne pas seulement l'infrastructure des réseaux d'aqueduc. Il s'agit aussi de donner aux communautés les pouvoirs, les ressources et la compétence nécessaires pour décider elles-mêmes de la manière dont elles auront accès à l'eau. Ce travail ne consiste pas uniquement à appuyer les communautés dans leurs efforts pour vivre en harmonie avec leur environnement, protéger les ressources essentielles et exercer leur compétence selon leurs propres traditions. Il faut également leur fournir les ressources dont elles ont besoin pour réussir.

Les besoins sont particulièrement criants au Manitoba, tout comme dans le Nord de l'Ontario. D'un océan à l'autre, de nombreuses collectivités comptent sur les ressources prévues dans ce projet de loi pour répondre aux besoins de leurs membres.

• (1030)

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Madame la Présidente, je demande le consentement unanime pour partager mon temps de parole avec le député de Cowichan—Malahat—Langford.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): D'accord?

Des voix: D'accord.

Ordres émanant du gouvernement

Billy Morin: Madame la Présidente, les libéraux ont déclaré qu'aucune relation n'était plus importante pour le Canada que celle qu'il entretient avec les Autochtones. En octobre 2015, le gouvernement libéral s'était engagé à ce qu'il n'y ait plus d'avis de faire bouillir l'eau dans les communautés des Premières Nations en date du 31 mars 2021, soit en à peu près 2 000 jours, c'est-à-dire six ans. Comme c'est souvent le cas en matière de réconciliation, les libéraux n'ont jamais tenu leur parole. Depuis que la date butoir qu'ils s'étaient fixée est passée, 2 018 jours de plus se sont écoulés, soit près de six ans. Cela fait désormais plus de 11 ans, plus de 4 000 jours, qu'ils ont promis de régler le problème de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations. Des avis de faire bouillir l'eau sont toujours en vigueur dans ces communautés. Certaines Premières Nations se demandent encore quand les libéraux tiendront leur parole.

Le ministre est tenu, au nom du gouvernement du Canada, de s'acquitter des obligations du Canada prévues par l'entente de règlement et de mettre en œuvre les engagements du Canada qui y sont énoncés [...]

Je souligne les mots « entente de règlement », qui renvoient bien sûr au règlement conclu en 2021 dans le cadre du recours collectif sur l'eau potable des Premières Nations, intenté en 2019 par plusieurs Premières Nations qui en avaient assez, et qui en ont encore assez, de la négligence du gouvernement en matière d'eau.

Ce projet de loi ne résulte pas du leadership du gouvernement libéral et de sa volonté de faire ce qui est juste pour les Premières Nations ou en ce qui concerne leur eau; il découle des démarches entreprises par les Premières Nations, qui n'ont pas eu d'autres recours que de poursuivre le gouvernement en justice pour le forcer à prendre des mesures afin d'assurer leur approvisionnement en eau potable salubre. Encore une fois, les choses ne s'arrêtent pas là. Comme nous le constatons aujourd'hui, alors même que les libéraux font avancer ce projet de loi, le gouvernement libéral continue de se battre contre les Premières Nations devant les tribunaux en niant que le Canada a une obligation légale de garantir l'accès à une eau potable salubre dans les réserves. L'affaire *Première Nation de Shamattawa c Canada* a été portée devant les tribunaux en 2022. À ce jour, les Premières Nations continuent de faire valoir devant les tribunaux que le gouvernement ne respecte toujours pas son obligation d'assurer l'approvisionnement en eau potable salubre.

Les libéraux n'ont pas priorisé l'adoption d'un projet de loi sur l'eau potable au cours de la dernière législature, c'est-à-dire la troisième législature consécutive pendant laquelle ils étaient au pouvoir, et il leur a fallu plus d'un an, jusqu'au dernier jour avant la pause de l'été, pour présenter de nouveau leur projet de loi sur l'eau potable, dont une grande partie est pratiquement identique au projet de loi C-61 qu'ils avaient déjà présenté pendant la dernière législature. Voilà comment les libéraux entretiennent la relation qui, selon eux, est la plus importante pour le pays. Voilà le bilan des libéraux en matière de réconciliation. Est-ce là leur façon de tenir parole?

N'oublions pas non plus la raison pour laquelle ce projet de loi a été présenté. Elle est mentionnée dans le libellé du projet de loi. L'article 33 de ce projet de loi dit:

Il n'est donc pas étonnant que des Premières Nations comme Shamattawa, St. Theresa et d'autres dans les régions rurales du Nord du Manitoba ont l'impression de ne pas avoir d'autre choix que d'avoir recours aux tribunaux. Depuis avril 2025, au moment même où le gouvernement libéral a été réélu, ces nations ont été dévastées par une épidémie d'hépatite A qui se poursuit encore aujourd'hui et qui a été amplifiée par des problèmes de longue date

comme le manque d'eau potable et de systèmes d'égouts et de plomberie adéquats.

En 2025, la cour a donné raison à ces Premières Nations. Les libéraux ont tout de suite interjeté appel et se battent encore aujourd'hui contre elles devant les tribunaux au sujet de l'accès à de l'eau potable. Dans l'avis d'appel, la défense des libéraux, par l'entremise d'avocats du gouvernement, niait que les Premières Nations avaient un intérêt différent pour ce qui est de l'eau potable. On a soutenu que l'intérêt des Premières Nations envers leurs propres terres dans les réserves n'inclut pas l'eau parce que l'eau n'est pas rattachée au sol, car elle coule autour et sous celui-ci. Je ne sais pas trop quoi penser de cet argument.

À l'article 6 de l'ébauche du projet de loi C-37 des libéraux, dont nous discutons à la Chambre aujourd'hui, on peut lire que « la compétence [des Premières Nations est reconnue sur] l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur et sous les terres des Premières Nations ». Les libéraux proposent de reconnaître la compétence des Premières Nations sous les terres des Premières Nations, mais ils sont actuellement devant les tribunaux pour faire valoir que l'intérêt des Premières Nations n'inclut pas l'eau sur leurs terres parce que l'eau n'est pas attachée à la terre.

Où sont les principes du gouvernement? Quand les libéraux vont-ils se mettre vraiment au travail pour agir correctement envers les Premières Nations et garantir l'accès à l'eau potable? Ils devraient cesser de tourner en rond et de gaspiller de l'argent en interminables dialogues contradictoires. Ils devraient cesser de se battre devant les tribunaux et aller au-delà du strict minimum ordonné par ce tribunal pour que les enfants et les familles aient accès à ce qui est de première nécessité dans la vie.

Que fait réellement ce projet de loi? En quoi amènera-t-il les libéraux à tenir leur engagement et en quoi permettra-t-il aux enfants et aux familles d'avoir accès à cette ressource vitale? En quoi aidera-t-il à mettre fin à un avis de faire bouillir l'eau pour Neskantaga, où un tel avis est en vigueur depuis plus de 30 ans? Des générations entières de membres d'une communauté ne savent pas ce que c'est que d'ouvrir un robinet et de boire en toute sécurité.

● (1035)

Premièrement, le projet de loi consacre le principe de l'égalité réelle pour les Premières Nations. Concrètement, cela veut dire qu'elles devraient avoir accès à une eau potable sûre et propre, comme toutes les autres collectivités du pays. C'est certainement une bonne chose. Cela dit, il convient de souligner que les politiques actuelles de Services aux Autochtones Canada reconnaissent déjà l'application des normes établies par Santé Canada, notamment sur la qualité des effluents et le traitement des eaux usées, ainsi que les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. Remplacer une politique par une loi ne garantit pas, en soi, de meilleurs résultats. Comme l'ont déjà affirmé de nombreux dirigeants des Premières Nations, ce projet de loi est une version édulcorée de son prédécesseur et revient essentiellement à promettre le strict minimum. Après 11 ans, les libéraux n'ont rien trouvé de mieux que de reprendre une politique de longue date et d'en faire un projet de loi.

Par ailleurs, le projet de loi contient le mot préféré du gouvernement lorsqu'il veut donner aux Premières Nations l'impression qu'il agit concrètement alors que peu de choses changent réellement: le mot « cadre ». Les Premières Nations demandent depuis longtemps qu'on leur donne les moyens de former un plus grand nombre d'opérateurs pour les réseaux d'eau potable et le traitement des eaux usées. Elles veulent avoir l'assurance que le gouvernement s'acquittera de sa responsabilité fiduciaire à l'égard de leurs installations actuelles et futures. Elles veulent pouvoir demander des comptes lorsque les engagements ne sont pas respectés. Les collectivités éloignées veulent bâtir plus rapidement et plus efficacement. Elles veulent être en mesure de tester elles-mêmes la qualité de l'eau. Elles réclament un financement suffisant et prévisible qui dépasse les ententes de contribution de deux ans de Services aux Autochtones Canada ainsi que les cycles budgétaires gouvernementaux. Dans les régions rurales du Nord du Manitoba, les Premières Nations demandent des mesures concrètes pour mettre fin à l'écllosion d'hépatite A. Un cadre, à lui seul, ne réglera pas le problème. Les enfants et les familles ne peuvent ni boire ni se laver dans un cadre. Transformer une politique en loi ne mettra pas fin à l'écllosion d'hépatite A.

Enfin, le gouvernement s'est engagé auprès des Premières Nations et des Canadiens à mettre en œuvre concrètement la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, y compris en ce qui concerne l'eau potable. Les faits montrent que, tout comme la promesse faite en 2015, il ne s'agissait là que de démagogie, et qu'il n'avait pas vraiment l'intention de tenir parole. Alors que les libéraux avaient promis de mettre fin aux avis de faire bouillir l'eau, le projet de loi dit maintenant que le gouvernement fera de son mieux. Pour ce qui est de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, le projet de loi précise qu'il est « guidé » par celle-ci, ce qui est bien différent d'une mise en œuvre concrète. Cela cadre avec le rapport de 2026 sur la mise en œuvre de la Déclaration, le projet de loi C-15, dans lequel le gouvernement a dit qu'il harmoniserait toutes les lois avec la Déclaration. Dans le cinquième rapport, publié il y a quelques mois, nous avons appris que 125 des 181 éléments du plan d'action que le gouvernement a élaboré de concert avec une poignée de membres des Premières Nations sont soit en suspens, inachevés ou non commencés. Les libéraux évoquent la Déclaration uniquement parce qu'ils savent que c'est politiquement avantageux de le faire, mais leurs beaux discours les rattrapent et divisent de plus en plus les Canadiens, en particulier en Colombie-Britannique.

Prenons le financement annoncé, par exemple. Je souligne en passant qu'il ne s'agit pas d'un financement obligatoire prévu par le projet de loi. Il a plutôt été annoncé par les libéraux en même temps que le projet de loi, dans le cadre du budget. La ministre a déclaré qu'il s'agissait de l'investissement consacré à l'eau le plus important de l'histoire du pays, mais les Premières Nations ont immédiatement signalé avoir déjà entendu la même chose, et plus d'une fois d'ailleurs. Combien de consultants qui exploitent les Premières Nations se sont enrichis grâce à ces annonces de fonds des libéraux alors que les familles vivant dans les réserves ne peuvent pas répondre à des besoins essentiels? Les libéraux ne semblent pas comprendre que, pour les Premières Nations, il ne s'agit pas simplement d'annonces sur des podiums, de consultations ou d'argent versé. Les résultats et la reddition de comptes sont d'une grande importance pour elles. Elles ne jugent plus le gouvernement en fonction de ses séances de photos et de ses annonces bidon. Comme le chef Mercredi l'a rappelé la semaine dernière, il ne faudrait pas considérer la

Ordres émanant du gouvernement

présence de dirigeants des Premières Nations pendant une annonce comme un vote de confiance.

Je vais boucler la boucle. Je ne parle pas au nom de toutes les Premières Nations, mais c'est en tant que député membre des Premières Nations que je demande des comptes au gouvernement. Ma voix exprime la déception, la frustration et le manque d'espoir que ressentent beaucoup de Premières Nations à l'égard du bilan du gouvernement libéral en matière de réconciliation et d'eau. Les conservateurs sont d'avis que les Premières Nations méritent le respect, de l'eau potable et un gouvernement qui tient parole. Les résultats se font attendre trop longtemps. Certaines situations de crise concernant l'eau persistent depuis 30 ans. Nous souhaitons que le projet de loi soit adopté à la Chambre malgré ses lacunes pour qu'il passe à l'étape de l'étude en comité, où les voix des Premières Nations nous aideront à demander des comptes au gouvernement.

[Français]

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Madame la Présidente, le discours de mon collègue d'en face vient du cœur. On voit qu'il a vraiment le sujet à cœur.

Durant ma carrière, j'ai eu la chance de gérer des usines d'eau potable et d'eaux usées pour les villes de Saint-Adèle et Saint-Sauveur. Je connais donc très bien les mécanismes pour les avis d'ébullition et l'eau potable. Ce que je vois dans le projet de loi C-37, c'est un investissement majeur de 4,6 milliards de dollars sur cinq ans pour aider les Premières Nations à atteindre des qualités et des standards d'eau potable que tout le monde devrait avoir.

J'aimerais avoir l'opinion de mon collègue sur la façon dont cet argent devrait être bien investi dans ces communautés, afin de lever les avis d'ébullition qui sont là depuis trop longtemps.

• (1040)

[Traduction]

Billy Morin: Madame la Présidente, comme l'ont souligné les dirigeants des Premières Nations, ce projet de loi ne représente que le strict minimum. Les libéraux vont tout faire pour se contenter de ce strict minimum; il s'agit d'une version édulcorée du projet de loi C-61. Les normes dont parle le député existent déjà dans les politiques mises en œuvre.

En ce qui concerne les fonds, les libéraux ont annoncé un financement considérable. Pour les Premières Nations, ces annonces de financement et tous ces milliards de dollars ne veulent rien dire, car leurs enfants et leurs familles continuent de souffrir de pénuries d'eau, d'épidémies d'hépatite A et de précarité. Je voudrais que le gouvernement se montre plus responsable lorsqu'il est question d'argent. Peut-être que ce projet de loi pourrait être renforcé afin de garantir que le gouvernement rende des comptes aux contribuables, aux Premières Nations, et aux enfants et aux familles qui souffrent le plus.

[Français]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, je dis *meegwetch* au député d'Edmonton-Nord-Ouest, dont la présence a été rafraîchissante. Elle est rafraîchissante aussi au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, où j'ai eu l'occasion de siéger quelque peu avec lui.

Ordres émanant du gouvernement

Parlons du projet de loi C-37. Il y a évidemment tout un travail qui avait été fait sur le projet de loi C-61, mais on observe un recul de la part du gouvernement. Quand j'entends le gouvernement nous dire qu'il va mettre de l'argent, je trouve qu'il y a quelque chose de naïf là-dedans, somme toute. Comment mon collègue perçoit-il cette naïveté? A-t-il le sentiment que nous avons perdu un an de travail, un an au cours duquel cet argent aurait pu être distribué pour apporter des solutions concrètes aux Premières Nations, un an au cours duquel elles auraient pu créer l'expertise pour assurer justement les procédés normaux en lien avec cette eau potable, notamment la formation de la main-d'œuvre?

N'aurait-il pas fallu non plus des rapports de la vérificatrice générale année après année, durant des décennies pratiquement, pour être critique envers ce gouvernement qui ne s'est pas acquitté de ses responsabilités en matière d'eau potable pour les Premières Nations? J'aimerais entendre les commentaires de mon collègue.

[Traduction]

Billy Morin: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son excellent travail au comité des affaires autochtones et du Nord, où nous avons déjà siégé ensemble. La dernière année a été frustrante, mais les 10 dernières années du gouvernement libéral l'ont été 10 fois plus. C'est une succession de promesses brisées. À ce stade, je ne reproche à aucune Première Nation d'être cynique, triste ou déçue face au bilan du gouvernement sur la question de l'eau.

Ce projet de loi parle encore d'un cadre, et il indique que le gouvernement aura besoin d'une année supplémentaire; or, compte tenu de son bilan pour ce qui est de mettre en œuvre des cadres concrets et de définir les détails nécessaires pour faire évoluer le système et mener à bien les projets, cela prendra probablement deux ou trois ans de plus.

À ce stade-ci, le strict minimum, c'est-à-dire une version édulcorée du projet de loi C-61, ne m'inspire guère d'espoir pour l'avenir des familles et des enfants des Premières Nations.

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, c'est toujours un plaisir de travailler avec mon collègue. Selon la définition dans le projet de loi, les terres des Premières Nations ne comprennent pas « les terres à l'égard desquelles un titre ancestral est revendiqué par une première nation ou à l'égard desquelles un tel titre a été confirmé par un tribunal ».

Nous savons que l'industrie est mise sur pied par les Premières Nations. Nous savons également que le projet de loi n'accorderait pas aux Premières Nations la compétence sur les sources d'eau et les aquifères. Nous n'aurions compétence qu'à l'intérieur des limites des réserves définies dans la Loi sur les Indiens.

Je me demande si mon collègue peut nous dire ce que pensent les conservateurs de l'incapacité du gouvernement à respecter les décisions des tribunaux en ce qui concerne ce projet de loi.

Billy Morin: Madame la Présidente, les conservateurs ont comme position de vouloir donner aux Premières Nations et à tous les Canadiens un gouvernement qui dit la vérité et qui tient ses promesses. En ce qui concerne les grands projets, une Première Nation a déclaré hier qu'elle avait demandé un examen au sujet du tout dernier projet de pipeline annoncé, et je ne la blâme pas. Cela montre que le bilan des libéraux, qui se résume à de beaux discours, à des promesses qu'ils ne peuvent pas tenir et à des séances de photos avec des annonces superficielles, est en train de les rattraper et divise le pays. Les conservateurs ne croient pas à cette façon de faire

les choses. Nous croyons en un dialogue honnête et franc. Nous croyons qu'on peut être en désaccord et rester respectueux. Le gouvernement libéral fait nettement reculer la réconciliation de nombreuses années.

• (1045)

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole au nom des habitants de Cowichan—Malahat—Langford, sur la magnifique île de Vancouver: les aînés, les familles, les pêcheurs, les travailleurs, les jeunes, les chefs d'entreprise et les tribus des Cowichan, la plus grande Première Nation de Colombie-Britannique.

Avant d'aborder le projet de loi C-37, je voudrais prendre un instant pour rendre hommage à M. Bob Saunders, qui nous a malheureusement quittés il y a quelques jours à l'âge de 91 ans. Sur toute l'île de Vancouver et au-delà, Bob a donné sans compter au système de santé, aux anciens combattants, à la sensibilisation à la santé mentale, à la jeunesse et aux services communautaires. En tant que participant à la course Wounded Warrior Run BC, j'ai personnellement été témoin de sa générosité lorsqu'il a soutenu nos efforts de collecte de fonds pour ceux qui ont porté le poids du service militaire. Il a donné de l'argent, mais il a aussi apporté de l'espoir et de la dignité et fait preuve de leadership. Bob a été une source d'inspiration pour moi et pour tant d'autres en Colombie-Britannique. Par sa générosité, sa bonté et sa philanthropie, il a incarné ce qu'il y a de meilleur dans l'identité canadienne.

Il n'y a pas si longtemps, à l'occasion du 70^e anniversaire de mariage de Bob et de son épouse bien-aimée, Norma, j'ai eu l'honneur de les accompagner au match d'ouverture des Shamrocks de Victoria. Leur fils Dave a résolument suivi les traces de son père en faisant preuve de la même gentillesse, de la même générosité et du même engagement envers nos collectivités. Dave ne se contente pas de reproduire le travail de son père dans l'île de Vancouver; il le poursuit. Mes pensées et mes prières, ainsi que celles d'Angel, accompagnent Dave et toute la famille Saunders aujourd'hui, et je souhaite au regretté Bob Saunders des vents favorables et une mer calme.

Je passe maintenant au projet de loi à l'étude, c'est-à-dire le projet de loi C-37, Loi sur l'eau propre des Premières Nations. L'eau potable n'est pas un privilège ni une faveur; c'est une nécessité. Je tiens d'abord à confirmer que les conservateurs ont toujours été en faveur de l'approvisionnement en eau potable, sûre et fiable pour les Premières Nations. Nous appuyons donc le renvoi du projet de loi au comité afin d'y apporter des amendements clés pour le renforcer. Cet appui n'est pas un chèque en blanc, mais une promesse d'œuvrer à l'amélioration du projet de loi.

Je vais commencer par expliquer ce que ferait le projet de loi. Il confirmerait la compétence des Premières Nations en matière d'eau sur leurs terres. Il établirait des normes minimales concernant la qualité de l'eau, la quantité d'eau et le traitement des eaux usées, et il créerait une commission des eaux dirigée par les Premières Nations.

Ordres émanant du gouvernement

Examinons toutefois de plus près ce que cette commission pourrait réellement faire. Elle pourrait donner des conseils. Elle pourrait soutenir le renforcement des capacités. Elle pourrait aider les Premières Nations à élaborer leurs propres lois sur l'eau. Ce qu'elle ne pourrait pas faire, c'est ordonner un assainissement. Elle n'aurait aucun pouvoir sur les pollueurs. Elle ne pourrait pas forcer un ministère fédéral à intervenir, même lorsque la contamination se propage déjà vers les sources d'eau dont dépendent des familles des Premières Nations. Une commission dépourvue de toute capacité de faire respecter la loi est une ressource, pas une solution.

Le projet de loi C-37 s'appuierait également sans cesse sur quatre mots: « faire de son mieux ». Selon le gouvernement, une obligation contraignante l'oblige à agir, mais pour « faire de son mieux », il lui suffit d'essayer. « Faire de son mieux », ça n'aide pas les familles à étancher leur soif.

Voyons à quoi ressemble cette distinction dans l'île de Vancouver. La rivière Cowichan prend sa source dans le lac Cowichan, serpente tranquillement dans la ville de Lake Cowichan, traverse les forêts et descend les chutes Skutz avant de parvenir aux terres fertiles de la vallée de la Cowichan, puis traverse Duncan et les terres de la réserve des Cowichan, dépasse l'écloserie de la rivière Cowichan avant de se jeter dans l'océan à la hauteur de la baie Cowichan. Ce n'est pas la rivière d'une seule collectivité; c'est l'épine dorsale de toute une vallée. Il s'agit d'une source d'eau potable et d'une ressource halieutique. Elle alimente les exploitations agricoles et fait partie intégrante de notre identité.

Pour les Cowichan, la rivière et son saumon sont une source essentielle de nourriture en plus d'être au cœur de leur culture et de leurs cérémonies traditionnelles. Depuis 1978, les Cowichan et Pêches et Océans Canada œuvrent avec succès à la revitalisation des stocks de saumon de la rivière grâce à une écloserie. Dans une déclaration, les Cowichan ont qualifié de « problème national » la pollution et la contamination des terres et des eaux des réserves. Ils ont souligné que les outils pour régler ce problème sont « principalement de compétence fédérale » et que « le gouvernement du Canada [demeure] réticent à poursuivre en justice les pollueurs ».

Examinons cette déclaration. Sur les terres de réserve, le long de cette même rivière, plus précisément sur le chemin Indian, on voit ce qui, à première vue, semble être un tas de déchets. Ce dépotoir illégal n'est pas le seul dans la vallée de la Cowichan — et ce n'est pas le seul que je compte mentionner à la Chambre. Ce site se trouve toutefois sur un terrain qui appartient au gouvernement fédéral et qui relève entièrement de sa compétence. C'est sans équivoque. Voilà pourquoi je me concentre d'abord sur ce site. Qu'on me comprenne bien: ce n'est pas un simple tas de déchets. Un rapport d'expert-conseil publié en 2023 estime que son volume s'élève à plus de 290 000 mètres cubes accumulés au fil de 2 décennies. Ce n'est pas un dépotoir, mais une montagne. Les rapports du gouvernement et des experts-conseils énumèrent les substances dangereuses qu'on y retrouve: des métaux lourds, dont l'arsenic, le cadmium, le plomb et le zinc; des hydrocarbures; des composés organiques volatils; de petites quantités d'amiante; et de la peinture à base de plomb. La liste est longue.

● (1050)

Les rapports ont révélé la présence de lixiviat qui s'infiltre jusqu'à la nappe phréatique, puis qui progresse vers la rivière. Les tests se poursuivent. Par ailleurs, on a signalé que la rivière Cowichan pourrait maintenant être contaminée. Même si cela n'a pas encore été confirmé, le gouvernement ne devrait pas attendre la preuve

d'un préjudice pour agir lorsqu'il s'agit d'une rivière aussi importante. Les Cowichan affirment réclamer la prise de mesures depuis 2010.

Le site se trouve sur des terres de réserve, mais hors du champ d'application du code foncier de la nation, ce qui est crucial. Aux termes de la loi, cela en fait clairement une responsabilité fédérale. Il ne s'agit ni d'une zone grise, ni d'un dossier à responsabilité partagée, ni d'une question relevant d'un autre échelon de gouvernement. C'est le devoir d'Ottawa, et de nul autre. En avril, j'ai écrit à la ministre des Services aux Autochtones, mais, malgré des années d'avertissements, aucune mesure fédérale concrète visant à faire respecter la loi et à remédier à cette situation scandaleuse en matière d'eau n'a été mise en œuvre.

Bien des personnes ont leur part de responsabilité dans la création de ce site: celles qui y ont déversé illégalement des déchets, celles qui en ont tiré profit et celles qui ont fermé les yeux sur la situation. Je n'ai pas l'intention de lancer des accusations aujourd'hui. Je tiens plutôt à ce que le dépotoir illégal soit assaini et à ce que les contaminants qui polluent la rivière et la nappe phréatique soient éliminés, et je veux contraindre la ministre des Relations Couronne-Autochtones à intervenir. Je me battrai toujours pour les habitants de Cowichan—Malahat—Langford.

En 2023, un expert-conseil a estimé qu'il en coûterait 5,3 millions de dollars pour enlever les déchets ou 2 millions de dollars pour recouvrir le site, et ces coûts n'ont fait qu'augmenter depuis. Pour en revenir au projet de loi C-37, examinons le financement qui y est associé. L'entente de règlement de 2021 promettait un versement unique de 6 milliards de dollars pour assurer un accès à l'eau potable d'ici mars 2030. Il s'agit de fonds nécessaires à la construction assortis d'une échéance.

Cependant, le projet de loi ne prévoit aucun mécanisme pour renouveler ce financement. Il ne prévoit pas ce qui viendra après. Aucune obligation légale ne garantit le financement permanent nécessaire pour faire fonctionner les stations de traitement des eaux ou poursuivre l'assainissement d'un dépotoir illégal une fois les annonces faites et l'attention médiatique dissipée. Comme on l'a dit à maintes reprises, les promesses de faire de son mieux ne permettront pas d'assainir ce site. Les Cowichan et les habitants de la vallée de Cowichan méritent mieux.

Examinons maintenant ce que le projet de loi prévoit dans un cas comme celui-ci. Il y est question, à un endroit, du nettoyage des sources d'eau, mais sous réserve de la prise de règlements. Les zones de protection à l'extérieur de la réserve ne seraient définies qu'après l'adoption des règlements, et leur établissement nécessiterait l'accord de la province et du gouvernement fédéral. Le devoir de la ministre en matière de protection de l'environnement est de consulter, de collaborer et d'obtenir des résultats. Le projet de loi n'entrerait en vigueur qu'un an après la sanction royale, et le ministre n'aurait qu'à faire de son mieux pour que les consultations sur le règlement débutent six mois plus tard. L'Assemblée des Premières Nations a relevé diverses lacunes dans le projet de loi, notamment la protection insuffisante des sources d'eau et l'absence d'un financement durable.

Il est de mon devoir, comme député, de demander des comptes au gouvernement. Cependant, cet exercice n'a de valeur que s'il permet d'améliorer le projet de loi et de mieux répondre aux besoins des habitants de Cowichan—Malahat—Langford et de toutes les collectivités concernées.

Ordres émanant du gouvernement

En gardant ce devoir à l'esprit, voici ce que je propose. Premièrement, remplacer l'obligation du ministre de faire de son mieux par des obligations contraignantes et mesurables. Deuxièmement, le gouvernement fédéral doit mettre en place un plan public assorti d'échéanciers précis pour régler les problèmes comme les dépotoirs illégaux et la contamination des eaux souterraines qui en découle, ainsi que d'autres situations semblables. Troisièmement, il faut prévoir un financement stable tant pour le fonctionnement que pour la construction. Quatrièmement, les règlements devraient être renvoyés à la Chambre afin que les parlementaires puissent en connaître les détails plutôt que de se fier uniquement aux promesses.

Je fais ces propositions dans un esprit de collaboration avec le gouvernement, avec les tribus des Cowichan et avec toutes les collectivités de l'île de Vancouver qui dépendent de l'eau potable. C'est un enjeu important sur l'île, dans toute la Colombie-Britannique et dans tout le Canada. La rivière Cowichan, la vallée de la Cowichan, l'écloserie de la Cowichan qui rétablit les stocks de saumon et les tribus des Cowichan méritent toutes un gouvernement fédéral qui agit.

J'appuie le renvoi du projet de loi au comité. Travaillons ensemble pour qu'il soit à la hauteur des gens qu'il permettra d'aider.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'entendre que le député appuie le projet de loi et souhaite qu'il soit renvoyé au comité. C'est un geste très positif.

Le gouvernement a la ferme intention de se pencher sur le problème, qui persiste depuis des générations. Je me souviens que, quand j'étais député provincial, il y avait déjà des avis de faire bouillir l'eau au Manitoba. Je crois que le grand public est favorable à ce que davantage de mesures soient prises. Le nouveau premier ministre, qui a été élu il y a moins d'un an et demi, a présenté un projet de loi de fond. J'estime que nous allons dans la bonne direction.

Le député peut-il nous dire ce qu'il pense de l'idée de renvoyer le projet de loi au comité le plus rapidement possible?

• (1055)

Jeff Kibble: Madame la Présidente, le député a parlé de l'« intention ». Malheureusement, les intentions ne donnent pas de résultats. Dans le cas du projet de loi C-61, elles n'en ont pas donné, alors j'ai hâte que les membres du comité qui étudient le projet de loi C-37 collaborent et obtiennent enfin des résultats.

[Français]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa défense sincère des citoyens de sa circonscription, particulièrement ceux des communautés autochtones.

Le Parti libéral, qui forme le gouvernement, a attendu des décennies avant d'agir, malgré les rapports successifs de la vérificatrice générale, et a laissé perdurer pendant des décennies des situations conflictuelles avec les Premières Nations, qui réclament ce droit. Rappelons que la vérificatrice générale indiquait qu'en 2021, il y avait encore 60 avis d'ébullition de l'eau en vigueur dans des communautés des Premières Nations. Aujourd'hui, on se réjouit qu'en 2025, ce nombre soit tombé à 35. Il y a donc une certaine amélioration. Toutefois, il y a des gens qui en souffrent depuis des décennies.

Là, on nous dit que c'est fantastique, qu'on va pouvoir régler le problème. Or, c'est notamment l'inaction du gouvernement libéral qui est à l'origine de toute cette tension, entre autres en matière de santé, et qui a des répercussions sur la qualité de vie de générations de membres des Premières Nations vivant dans ces communautés.

Mon collègue peut-il nous dire si cette attente est justifiée?

[Traduction]

Jeff Kibble: Madame la Présidente, je conviens que nous pouvons parler d'inaction. Les libéraux ont procrastiné pendant des décennies. Il y a eu des annonces qui n'ont mené à rien, non seulement pour ce projet de loi, mais également pour beaucoup d'autres. Par conséquent, je demande aux libéraux de collaborer avec les conservateurs et de tenir compte de leurs avis afin que nous puissions obtenir des résultats. Ils doivent travailler avec les conservateurs pour que nous puissions améliorer le projet de loi et enfin obtenir des résultats.

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Madame la Présidente, les Canadiens des Premières Nations devraient savoir que le bilan du gouvernement libéral se résume à cela. Ce gouvernement a promis d'établir un cadre pour faire quelque chose dans l'avenir, et les dirigeants des Premières Nations, moi y compris, ont déjà entendu ce refrain à bien des occasions. Les dirigeants des Premières Nations et les Canadiens doivent comprendre que, selon le gouvernement libéral, il s'agit d'un excellent discours et d'un excellent projet de loi de sa part, mais que, parallèlement, il s'oppose devant les tribunaux aux Premières Nations qui veulent avoir de l'eau potable dans leurs communautés. Il porte en appel les décisions qui lui sont défavorables.

Mon collègue a-t-il une opinion sur le double discours que tient le gouvernement libéral lorsqu'il s'oppose à l'accès à l'eau potable?

Jeff Kibble: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de ses judicieux conseils à propos de nombreuses questions liées aux Premières Nations. Il parle d'un bilan qui concerne non seulement le projet de loi à l'étude, mais aussi à de nombreux projets de loi libéraux présentés au cours des 11 dernières années. Dans cette optique, je demande à la ministre de s'occuper du dépotoir illégal qui contamine l'eau de la rivière Cowichan et d'aider les Cowichan. Il serait grand temps d'agir.

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, la réalité, c'est que les conservateurs ont mené une campagne de désinformation massive dans l'affaire Cowichan, quand ils disaient que le titre ancestral mettait en péril la situation des propriétaires fonciers. Nous savons que le projet de loi ne reconnaîtrait pas le titre ancestral et que l'industrie s'est installée à l'extérieur des réserves, ce qui érodera totalement la protection de l'eau potable pour les tribus des Cowichan. Comment le député répond-il à cela?

Jeff Kibble: Madame la Présidente, en toute honnêteté, la question du titre ancestral doit encore être portée devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

En ce qui concerne l'implantation d'industries hors des terres de réserve, il faut absolument que le comité se penche sur ce facteur.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1100)

[Traduction]

LE CENTRE CULTUREL PHILIPPIN

Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Madame la Présidente, la communauté philippino-canadienne de la Colombie-Britannique travaille depuis des décennies à la création d'un centre culturel philippin permanent. Aujourd'hui, cet objectif est plus proche que jamais. Cette semaine, le premier ministre néo-démocrate de la province, David Eby, s'est engagé à verser 15 millions de dollars pour aider à concrétiser ce rêve. La communauté a montré la voie, et la Colombie-Britannique a répondu à l'appel.

Depuis 18 ans, je défends ce projet louable au Parlement. En tant que porte-parole du NPD en matière de finances, j'ai récemment obtenu un engagement budgétaire garantissant une contribution du fédéral. Il est maintenant temps que le gouvernement fédéral tienne sa promesse et débloque les fonds nécessaires pour que les travaux puissent enfin démarrer.

Les Canadiens d'origine philippine enrichissent notre pays chaque jour grâce à leur travail, à leurs talents et à leur générosité. Ils contribuent à bâtir le Canada sur les plans économique, social et culturel, en plus de renforcer profondément le tissu social de notre pays. Ils méritent un lieu public où se réunir, célébrer leur patrimoine et le transmettre aux générations futures, et ils le méritent dès maintenant.

Mabuhay le centre culturel philippin!

LE PROGRAMME NATIONAL D'ALIMENTATION SCOLAIRE

Gurbux Saini (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Madame la Présidente, les élèves de tout le Canada sont de retour dans les salles de classe cet automne, et je leur souhaite à tous, de même qu'aux enseignants et à tout le personnel scolaire une année scolaire réussie et enrichissante.

Le Programme national d'alimentation scolaire de notre gouvernement est un investissement important dans nos enfants et leur avenir. Cette année, jusqu'à 400 000 enfants de plus pourront bénéficier de repas nutritifs. Grâce au financement bonifié du gouvernement fédéral, plus de 10 000 écoles partout au Canada offrent maintenant des programmes d'alimentation en milieu scolaire, et les familles participantes qui ont deux enfants à l'école pourraient économiser environ 800 \$ par année sur leur facture d'épicerie. En aidant les élèves à rester en santé et concentrés, nous donnons à chaque enfant de meilleures chances de réussir.

L'INDUSTRIE VINICOLE

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): Madame la Présidente, en cette période d'incertitude et devant les nouveaux défis apportés par la plus récente interdiction du président Trump visant le vin, la bière et les spiritueux canadiens, l'industrie vinicole canadienne a besoin de savoir que le gouvernement du Canada fait tout ce qu'il peut pour la soutenir.

Malheureusement, les libéraux n'ont toujours pas renouvelé le Programme d'aide au secteur du vin, qui est d'une importance vitale

Déclarations de députés

et qui est plus nécessaire que jamais. Les conservateurs demandent également au gouvernement de suspendre immédiatement la taxe d'accise fédérale sur l'alcool et de mettre fin à son indexation automatique, qui continue de faire grimper les coûts pour les producteurs et les consommateurs canadiens.

Le gouvernement devrait également adopter rapidement le projet de loi C-262 de mon collègue conservateur, qui permettrait aux Canadiens d'acheter de la bière, du vin et des spiritueux canadiens de n'importe où au pays et de les faire livrer par Postes Canada. C'est une simple question de bon sens. Si des obstacles au commerce sont érigés à l'étranger, nous devons au moins éliminer ceux qui existent chez nous. Les établissements vinicoles et les viticulteurs canadiens ont plus que jamais besoin du soutien du gouvernement fédéral.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FILLE

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Madame la Présidente, à l'approche du 11 octobre, la Journée internationale de la fille, nous devons nous rappeler les effets dévastateurs des conflits armés sur les filles et les femmes du monde entier.

L'UNICEF estime que plus de 473 millions d'enfants vivent dans des zones de conflit. Dans ces régions, la probabilité que les filles soient privées de scolarisation est près de deux fois et demie plus élevée chez elles que chez les garçons. Elles sont également exposées à la violence sexuelle, à la traite des personnes, aux mariages forcés et aux déplacements, souvent sans avoir accès à l'aide essentielle dont elles ont besoin.

Cependant, les filles ne sont pas que des victimes. Ce sont des personnes courageuses, des leaders et des artisanes de la paix.

[Français]

La politique canadienne de développement international doit protéger ces filles, soutenir leur éducation, aider les survivantes et faire entendre leurs voix dans les processus de paix.

En cette Journée internationale de la fille, leurs droits, leur sécurité et leurs rêves doivent rester une priorité.

[Traduction]

LE SERVICE D'AMBULANCE AÉRIENNE STARS

Chris Warkentin (Grande Prairie, PCC): Madame la Présidente, le service d'ambulance aérienne STARS sauve des vies. Depuis 20 ans, les pilotes, les ambulanciers et les équipes au sol de la base de Grande Prairie se tiennent prêts à intervenir lorsque des vies sont en jeu et que chaque seconde compte.

Le service STARS est offert à Grande Prairie grâce à la générosité indéfectible des habitants de la région. La semaine dernière, le gala STARS a permis de recueillir plus d'un demi-million de dollars auprès de la population locale pour soutenir ce service d'une importance vitale.

Déclarations de députés

Je suis fier de soutenir le service STARS depuis sa création il y a 20 ans. Je remercie toujours les équipes et les donateurs au nom des personnes qu'elles ont secourues et des proches qui peuvent encore les serrer dans leurs bras. Je les remercie également au nom de leurs futurs patients, qui n'imaginent pas aujourd'hui qu'ils auront désespérément besoin du service STARS un jour. Lorsque ce jour arrivera, ils reprendront espoir à la vue de l'hélicoptère rouge dans le ciel.

Au nom de ma famille, de notre collectivité et de la région, je tiens à remercier le personnel de STARS, les donateurs et les bénévoles qui veillent à ce que les gens puissent compter sur cette aide lorsqu'ils en ont le plus besoin.

* * *

• (1105)

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE SENSIBILISATION AU TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE

Jacques Ramsay (La Prairie—Atateken, Lib.): Madame la Présidente, je veux aujourd'hui souligner la Journée internationale de sensibilisation au trouble développemental du langage, ou TDL, qui aura lieu vendredi prochain.

Connu sous son ancien nom de dysphasie, le TDL atteint 7,5 % de la population canadienne. Malgré tout, il est encore méconnu. Il se caractérise par des difficultés persistantes dans l'acquisition et l'utilisation du langage oral et écrit en lien avec les sons, la grammaire, le vocabulaire. Il est également fréquemment associé à d'autres comorbidités, tels le trouble de l'attention ou encore une atteinte de la motricité fine.

Trop souvent, les personnes touchées sont considérées à tort comme inaptes ou insubordonnées, avec des répercussions, évidemment, sur l'estime de soi, la scolarité et le travail. C'est la raison pour laquelle plusieurs d'entre nous arborent à la Chambre le ruban jaune et mauve du Regroupement TDL Québec.

* * *

L'ÉLECTION AU QUÉBEC

Joël Godin (Saint-Augustin—Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Madame la Présidente, la circonscription de Saint-Augustin—Portneuf—Jacques-Cartier regroupe quatre circonscriptions à l'Assemblée nationale. Lundi, les Québécois et les Québécoises ont exercé leur droit de vote.

Je tiens à féliciter la nouvelle députée de La Peltrie, Maïté Blanchette Vézina, les nouveaux députés Karim Elayoubi, dans Chauveau, Marcos Archambault, dans Louis-Hébert, et Marcel Bouchard, dans Portneuf. Représenter ses concitoyens est un privilège et une responsabilité. J'aimerais leur souhaiter le meilleur des succès et je les assure de mon entière collaboration.

Je souhaite remercier également les députés sortants Éric Caire, Sylvain Lévesque, Geneviève Guilbault et Vincent Caron, qui ont consacré les dernières années à servir notre société. Leur engagement mérite notre respect et notre reconnaissance. Je les remercie de leur dévouement et de leur contribution.

Je veux saluer également les 24 candidates et candidats qui ont fait campagne. La démocratie a parlé. Ensemble, servons nos communautés et gardons en tête les citoyens d'abord.

[Traduction]

ISRAËL

Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Madame la Présidente, cette fin de semaine, le Parti vert du Royaume-Uni a adopté une motion dans laquelle il se déclare antisioniste, qualifie le sionisme de « racisme » et réclame le démantèlement de l'État d'Israël. Le sionisme n'est rien d'autre que la conviction que le peuple juif a droit à l'autodétermination sur son territoire ancestral. On peut être sioniste et dénoncer Nétanyahou, Ben-Gvir, Smotrich et les politiques du gouvernement israélien. De nombreux sionistes, y compris des Israéliens, le font chaque jour.

Soyons clairs quant à la signification de l'antisémitisme. L'antisémitisme nie le droit d'Israël d'exister en tant qu'État juif. Il s'oppose à la solution à deux États qui inclut Israël. Il s'agit, au fond, d'une idéologie antisémite. C'est l'idéologie du Hamas et de ceux qui célèbrent sans honte le 7 octobre dans nos rues. Voilà pourquoi le cadre établi par le gouvernement du Canada pour lutter contre l'antisémitisme reconnaît que l'antisémitisme est une forme d'antisémitisme. Une position qui nie le droit qu'a Israël d'exister ne devrait avoir sa place ni au Canada, ni au Royaume-Uni, ni dans aucun autre pays. Nous devons tous nous élever contre cela.

* * *

LE PRIX DU DIÉSEL

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Madame la Présidente, alors que les familles se préparent pour l'Action de grâce, des agriculteurs me confient que la hausse du prix du diesel représente une charge supplémentaire qu'ils ne peuvent pas se permettre. Brian, un agriculteur de Holland, a indiqué à mon bureau que le prix du diesel devenait insoutenable. Beaucoup d'autres partagent son avis.

Après des années de flambée des coûts des engrais et de l'équipement agricole, la hausse des prix des carburants pourrait bien être la goutte d'eau qui fait déborder le vase pour de nombreuses familles d'agriculteurs. Ces coûts ne touchent pas uniquement les agriculteurs. Chaque famille qui mettra de la nourriture sur la table à l'occasion de l'Action de grâce en subira les effets sous la forme d'une hausse des prix des aliments. Les agriculteurs n'ont aucun contrôle sur les conditions météorologiques ni sur les prix à la pompe, mais le gouvernement contrôle les taxes qu'il applique à la production des produits essentiels.

Les conservateurs ont proposé un plan d'aide d'urgence pour réduire le prix du diesel et augmenter la production canadienne, mais les libéraux l'ont rejeté. Cet automne, les agriculteurs de l'Ouest du Manitoba travaillent à surmonter des conditions difficiles pour mener à bien leur travail et fournir des aliments abordables aux consommateurs. Pourquoi les libéraux ne sont-ils pas prêts à faire de même?

• (1110)

[Français]

UN CARREFOUR COMMUNAUTAIRE À REPENTIGNY

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, aujourd'hui, je veux rendre hommage au Centre à Nous, qui depuis 2023 compte un troisième pavillon. Le Centre à Nous est bien plus qu'un simple organisme à but non lucratif ou de simples édifices. C'est un véritable carrefour de solidarité en plein cœur de Repentigny et un modèle des plus inspirants qui démontre la force de la solidarité des Québécois et des Québécoises.

Ce qui rend le modèle du centre si exceptionnel, c'est que le Centre à Nous est propriétaire de ses installations et est le plus grand centre du genre au Canada. Il offre aux organismes des locaux à frais réduits, ce qui leur permet de consacrer plus de ressources à ce qui compte vraiment: leur mission et les gens qu'ils accompagnent.

En ce moment, ce sont près d'une trentaine d'organismes communautaires qui y ont élu domicile. À cela s'ajoutent des groupes d'entraide et de loisirs, un centre de la petite enfance, et même des services du CISSS de Lanaudière. Plutôt que de travailler chacun de son côté, on partage des espaces, des ressources, et même un milieu de vie. On crée des liens, on favorise l'entraide et on permet à chaque organisme d'aller encore plus loin dans sa mission.

Je tiens à saluer la vision et la détermination de feu Mario Morais, qui a cru profondément à ce grand projet et qui a contribué à lui donner toute son ampleur. Je dis un immense merci à...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): L'honorable député de Sydney—Glace Bay a la parole.

[Traduction]

DES FÉLICITATIONS À L'OCCASION D'UN DÉPART À LA RETRAITE

Mike Kelloway (Sydney—Glace Bay, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Bruce Clark, de Glace Bay, qui a pris sa retraite après 38 ans de loyaux services au Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse, où il a exercé une influence bénéfique sur ses étudiants, ses collègues et notre communauté. Il a consacré des dizaines d'années au service des gens du Cap-Breton, notamment à titre de maire de Glace Bay, de 1981 à 1988.

Bruce est un véritable pilier de notre communauté, et je suis heureux de pouvoir le compter parmi mes mentors et amis.

Au nom des habitants de Sydney—Glace Bay, je le remercie, de même que son épouse Jane et toute la famille Clark, pour leurs nombreuses années de service, et je lui offre toutes mes félicitations à l'occasion de sa retraite, ainsi que mes meilleurs vœux pour ce nouveau chapitre de sa vie.

LES AGRICULTEURS

Lianne Rood (Middlesex—London, PCC): Madame la Présidente, l'Action de grâce est l'occasion de ralentir et de rendre grâce pour les richesses dont nous jouissons et pour les personnes qui produisent ces richesses pour nous. Quand nous nous réunissons autour de la table et que nous admirons le repas devant nous, nous pouvons remercier un agriculteur. Les aliments que nous parta-

Déclarations de députés

geons proviennent des mains sûres et de l'intendance attentive des familles d'agriculteurs comme celles de Middlesex—London. Nos collectivités ont la chance d'avoir des terres fertiles et sont depuis longtemps fières de nourrir le Canada et le monde. En tant qu'agricultrice de troisième génération, je connais l'honneur discret de cette vocation. Ce sont les petits matins et la longueur des saisons, les compétences transmises des grands-parents aux parents et aux enfants, et un engagement à l'égard de l'intendance qui ne faiblit pas.

Les agriculteurs sont des innovateurs, des enseignants, des gens qui règlent les problèmes et des leaders. Ils perpétuent une tradition qui fait la solidité de nos collectivités et nourrit notre pays. Au nom de ma famille, je souhaite à tous les députés une joyeuse Action de grâce. Que nos tables soient bien garnies, nos rassemblements chaleureux et notre gratitude profonde. À toutes les familles d'agriculteurs, je dis merci de faire vivre le Canada. Leur travail est un cadeau pour notre pays, et leur persévérance est une source d'espoir pour nous tous.

LE ST. LUKE'S FAMILY FUN FEST ET LA COUPE D'OTTAWA-CENTRE

Yasir Naqvi (Ottawa-Centre, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec une grande joie que je souligne la tenue du St. Luke's Family Fun Fest et du tournoi de la coupe d'Ottawa-Centre. Il s'agit de l'un des plus grands événements communautaires organisés dans ma circonscription pendant l'été. Cet événement est consacré au basketball et vise à rassembler les membres de la collectivité, mais il ne se limite pas au basketball. Bien sûr, il y a un barbecue, de la crème glacée et des activités pour les enfants. Année après année, ce rassemblement est un véritable moment fort dans la circonscription.

Cette année a été particulière, car nous avons pu nous associer avec la communauté du basketball de St. Luke. Ils ont véritablement pris les rênes de cet incroyable événement communautaire. Je tiens à remercier tout particulièrement Mahamat Hagggar, Aman Ehdego, Achuil Lual et toute l'équipe pour leur collaboration avec mon bureau de circonscription et pour l'organisation de cet événement exceptionnel.

J'ai vraiment hâte de célébrer de nouveau la communauté du centre-ville, l'année prochaine, à l'occasion du St. Luke's Family Fun Fest et du tournoi de la coupe d'Ottawa-Centre. Il ne faut pas rater pas cet événement.

L'ABORDABILITÉ DES ALIMENTS

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Madame la Présidente, autrefois, l'Action de grâce était simple. Toute la famille se retrouvait réunie autour de la table, on ajoutait une chaise au besoin et on était tous reconnaissants d'être ensemble. Maintenant, les familles font leurs comptes avant de passer à table. Elles se demandent si elles ont les moyens d'acheter une dinde, si elles doivent renoncer à autre chose, si elles doivent inviter moins de gens, par exemple laisser tomber l'invitation de l'oncle gênant.

Questions orales

Nourrir tout le monde coûte tout simplement trop cher. À l'Action de grâces, un repas de dinde coûtera 10 % de plus que l'année dernière. Depuis 2020, les prix à l'épicerie ont augmenté de 33 %, alors que les familles ne mangent pas un tiers de plus. Elles paient juste beaucoup plus cher pour obtenir la même quantité de nourriture.

Cette augmentation des coûts commence bien avant l'arrivée à l'épicerie. En effet, lorsque le prix du carburant augmente, les agriculteurs paient plus cher pour cultiver les aliments, les camionneurs paient plus cher pour les transporter, et ce sont les familles qui en font les frais à la caisse.

Autrefois, notre pays reposait sur une promesse fondamentale: si nous travaillions fort, nous pouvions mettre du pain sur la table, y rassembler toute la famille et ne pas nous soucier du coût. Ce n'est pourtant pas trop demander au Canada. Les familles coupent déjà dans leurs dépenses pour joindre les deux bouts. En cette Action de grâces, la seule chose qu'elles devraient avoir à couper, c'est la dinde.

• (1115)

L'INSTITUT DE RECHERCHE TERRY FOX

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Madame la Présidente, 46 ans après le Marathon de l'espoir, Terry Fox continue d'inspirer les Canadiens d'un océan à l'autre.

Le 24 septembre, en présence de la ministre de la Santé, de Darrell Fox, ainsi que de professionnels de la santé et de chercheurs, le gouvernement a annoncé un investissement de 80 millions de dollars sur quatre ans pour l'Institut de recherche Terry Fox.

[Français]

Cet investissement permettra d'élargir l'oncologie de précision et de soutenir des traitements plus personnalisés pour les patients partout au Canada.

[Traduction]

Ce financement permettra également de renforcer le Réseau des centres d'oncologie du Marathon de l'espoir, qui rassemble plus de 54 établissements, plus de 1 300 collaborateurs et les données de 15 000 patients afin de faire progresser la recherche sur le cancer. Il s'agit d'un pas de plus dans le parcours entamé par Terry Fox il y a 46 ans, qui aide les chercheurs à transformer l'espoir en interventions et à améliorer les résultats pour les Canadiens. Achéons ce parcours ensemble.

L'ABORDABILITÉ DES ALIMENTS

Jamil Jivani (Bowmanville—Oshawa-Nord, PCC): Madame la Présidente, à l'occasion de l'Action de grâces, de nombreux parents vont s'endetter en réglant leur facture d'épicerie avec leur carte de crédit, car ils sont à court de liquidités. À Ottawa, les libéraux diront qu'ils ne peuvent rien y faire, alors qu'en réalité ils pourraient agir dès maintenant s'ils se souciaient suffisamment de la situation pour s'opposer aux grandes entreprises.

Le Bureau de la concurrence du Canada milite depuis des années en faveur d'une concurrence accrue dans le secteur de l'alimentation afin de faire baisser les prix des aliments. Des propositions existent, comme des mesures pour empêcher le contrôle de propriété de bloquer l'accès au marché, pour soutenir les détaillants indépendants et

en ligne ou encore pour faire respecter des règles claires en matière d'affichage des prix à l'unité, mais les libéraux refusent d'adopter de telles mesures. Ils ne veulent pas s'opposer aux grandes entreprises. Au contraire, les libéraux utilisent l'appareil de l'État pour enrichir les grandes entreprises, tandis que les Canadiens qui travaillent fort ont du mal à mettre du pain sur la table.

LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Madame la Présidente, samedi dernier, j'ai été fier d'accompagner des survivants, des familles et des militants à la marche pour mettre fin à la violence entre partenaires intimes dans la région de Durham. Malheureusement, les statistiques montrent que plus de 4 femmes sur 10 au Canada seront victimes de violence de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie. Derrière ces chiffres se trouvent nos amis, nos voisins, nos collègues et nos proches.

Aujourd'hui, je tiens à saluer les organismes qui œuvrent sans relâche au soutien des survivants et à la prévention de la violence dans ma région. Les Services aux victimes de la région de Durham, Herizon House et Safety Network Durham comptent parmi les nombreux organismes qui tentent de mettre fin à la violence entre partenaires intimes dans la région de Durham.

En tant que père de trois filles, je crois que la lutte contre la violence commence à la maison, par les valeurs transmises à nos enfants. Le respect doit toujours passer en premier, et nous devons enseigner aux garçons et aux hommes qu'ils ont le devoir d'être des alliés et d'entretenir des relations saines. Nous devons lutter contre les comportements répréhensibles et briser le cycle de la violence.

Continuons de travailler ensemble pour établir des cadres de vie où la sécurité, la dignité et le respect sont la norme et où la violence n'a pas sa place.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'EMPLOI

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la Présidente, le gouvernement doit rendre des comptes au sujet des chiffres catastrophiques publiés aujourd'hui en matière d'emploi. Le Canada affiche maintenant la plus faible participation au marché du travail depuis 29 ans. La proportion de Canadiens qui travaillent est aujourd'hui plus faible qu'à n'importe quel moment au cours des 29 dernières années. À l'approche de la fête de l'Action de grâce, nous constatons que les Canadiens ne perdent pas seulement leur emploi; beaucoup perdent aussi espoir.

Les Canadiens jugeront le gouvernement en fonction de ses résultats. Le gouvernement va-t-il donc enfin changer de cap et renoncer aux politiques qui appauvrissent les Canadiens et les privent de débouchés?

Questions orales

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Madame la Présidente, je ne pense pas avoir à rappeler à n'importe quel député que nous sommes en pleine guerre commerciale, et qu'une guerre commerciale entraîne une instabilité économique. Les chiffres sur l'emploi du mois dernier reflètent cette instabilité, c'est évident. Nous compatissons avec les Canadiens qui pourraient avoir du mal à conserver leur emploi.

Ce que nous faisons, c'est contrôler ce que nous pouvons contrôler. Nous avons réduit le fardeau fiscal, que l'on pense à l'impôt sur le revenu, au logement, aux carburants ou aux nouveaux investissements des entreprises. Nous avons réalisé 60 milliards de dollars d'économies dans les dépenses de fonctionnement de l'État. Nous avons signé 20 nouveaux accords commerciaux et de sécurité. Nous avons enregistré le deuxième taux de croissance du G7 ainsi que le plus haut niveau d'investissements étrangers directs. Voilà comment nous réagissons face à une guerre commerciale.

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la Présidente, cette réponse est à la fois insensible et sans fondement. Il ne s'agit pas seulement d'une aggravation d'un mois à l'autre. Des emplois étaient perdus à cause des politiques libérales bien avant cette guerre commerciale, et les pertes d'emplois sont concentrées dans des secteurs qui ne sont pas tributaires des échanges commerciaux. Au cours du dernier mois, il y a eu 68 000 pertes d'emplois, et 110 000 au total au cours des deux derniers mois. Le taux de chômage atteint 6,5 %, et le taux de chômage chez les jeunes atteint 13 %. Rien qu'au Québec, 50 000 emplois ont été perdus.

Le taux de participation au marché du travail n'a pas atteint son niveau le plus bas en 29 ans du jour au lendemain. Ce n'est pas qu'une question de statistiques mensuelles. Au Canada, les choses n'ont pas toujours été ainsi, et elles ne le seront pas toujours, mais nous devons mettre en œuvre le plan d'action économique que les conservateurs ont proposé.

Quand les libéraux agiront-ils pour que les Canadiens...

• (1120)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le secrétaire parlementaire a la parole.

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Madame la Présidente, pendant que les conservateurs sont occupés à faire des sketches et des extraits vidéo de la période des questions pour leurs médias sociaux dans le but de faire peur aux Canadiens, nous prenons des mesures pour les soutenir sur toute la ligne. Nous investissons dans l'économie et nous avons fait des investissements historiques. Nous avons réduit l'impôt sur le revenu et les nouveaux investissements des entreprises et les taxes sur le logement et le carburant. En fait, grâce à la Mégadéduction à la productivité annoncée par le premier ministre lors du sommet de l'investissement, le Canada est désormais l'économie avancée la plus compétitive au monde. Cela va attirer de nouveaux investissements, aider à contrebalancer la guerre commerciale et créer des emplois pour les Canadiens.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Madame la Présidente, c'est l'Action de grâce, et les derniers chiffres sur l'emploi publiés ce matin sont dévastateurs. Près de 70 000 emplois ont été perdus en septembre, pour un total de 110 000 emplois perdus en

seulement deux mois, un chiffre effarant. Le taux de chômage a grimpé en flèche pour atteindre 6,5 %, ce qui place le Canada au deuxième rang parmi les pires taux de chômage du G7.

J'ai parlé dernièrement avec Jordan, un père de famille de Richmond Hill qui craint de perdre son emploi et qui a du mal à composer avec la crise de l'abordabilité causée par les libéraux. Pendant que les travailleurs canadiens s'inquiètent de leur prochain chèque de paie, le gouvernement libéral, déconnecté de la réalité, continue de tenir de beaux discours sans produire de résultats.

Combien d'autres Canadiens devront perdre leur emploi avant que le premier ministre libéral mette le beurre normand à 500 \$ de côté et admette qu'il n'y arrive pas?

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Madame la Présidente, les Canadiens veulent un gouvernement sérieux qui a un plan sérieux, et c'est ce que nous leur offrons.

L'instabilité à l'échelle mondiale, l'incertitude économique et les tensions commerciales ont une incidence directe sur les familles, les travailleurs et les entreprises du Canada, mais nous nous concentrons sur ce que nous pouvons contrôler. Nous sommes déterminés à investir, à stimuler la croissance, à attirer des investissements et à investir dans les gens, les compétences et le recyclage professionnel dont le pays a besoin. Notre taux de création d'emplois par habitant est presque le double de celui des États-Unis depuis septembre 2024, et le secteur privé du Canada se porte bien: il a créé 24 000 nouveaux emplois en septembre et a ajouté 163 000 emplois...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le député de Richmond Hill-Sud a la parole.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Madame la Présidente, nous, les conservateurs, avons un plan sérieux pour sauver des emplois canadiens et faire économiser de l'argent aux Canadiens.

Parlons d'Emily, une jeune diplômée de Richmond Hill qui a tout fait comme il fallait. Elle a étudié assidûment et obtenu son diplôme, mais, presque deux ans plus tard, elle est toujours sans emploi et elle vit dans le sous-sol de ses parents. Les jeunes Canadiens comme Emily voient leurs perspectives d'avenir disparaître après 11 ans de gouvernement libéral. Elle n'est pas la seule dans cette situation. En effet, près de 67 000 emplois pour les jeunes ont disparu en seulement deux mois. Pendant ce temps, les salaires n'ont augmenté que de 2,3 %, ce qui est inférieur au dernier taux d'inflation, qui était de 3 %. Pire encore, 35 % des jeunes adultes de moins de 35 ans vivent encore chez leurs parents.

Est-ce de cette façon que le premier ministre libéral veut réunir les familles à l'Action de grâce?

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Madame la Présidente, mon collègue d'en face a eu l'occasion de voter en faveur de l'initiative Une Équipe Canada forte, qui fait des investissements sans précédent pour embaucher jusqu'à 100 000 nouveaux travailleurs des métiers désignés Sceau rouge afin de soutenir la construction et les investissements que nous faisons dans tout le pays.

Questions orales

Dans le cadre de cette initiative, nous offrirons des stages d'apprentissage rémunérés au début de 2027. Nous avons mis en place une nouvelle subvention à la formation d'apprentissage, avec une prime de réussite de 5 000 \$ et un incitatif salarial de 10 000 \$ pour encourager les employeurs à embaucher de nouveaux apprentis. Voilà le genre de mesures sérieuses que les Canadiens...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le député de Beauce a la parole.

[Français]

Jason Groleau (Beauce, PCC): Madame la Présidente, cette semaine, la secrétaire parlementaire du premier ministre a dit à la Chambre que tout allait bien au Canada, que les prix des logements diminuaient, que les emplois étaient en hausse partout au pays. Le premier ministre, lui, nous demandait récemment de lui donner une *break* parce qu'il vient juste d'arriver. Ça fait quand même 18 mois qu'il est là. Aujourd'hui, on apprend qu'au Québec seulement, on a perdu 50 000 emplois juste au mois de septembre.

Est-ce qu'il y a encore quelqu'un de l'autre côté de la Chambre qui va avoir le courage de se lever, de regarder les Québécois dans les yeux et de leur dire que, perdre 50 000 jobs en un mois, c'est une bonne nouvelle?

Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Madame la Présidente, nous travaillons fort avec tous les premiers ministres de toutes les provinces et de tous les territoires, au-delà des lignes partitiques, pour bâtir une économie plus forte.

Cet été, cette coopération a mené au lancement du projet de Churchill Falls, qui va permettre aux contribuables québécois d'économiser 200 milliards de dollars en créant 23 000 emplois. On peut penser aussi au chantier naval Davie, qui va créer 5 000 emplois et au projet de VIA Rail par Alstom à La Pocatière, qui va créer 700 emplois.

Nous faisons des investissements en logement, en infrastructures, pour créer des dizaines de milliers d'emplois. Nous sommes là pour les Canadiens, pour les Québécois au travail. C'est pour ça qu'ils nous ont élus.

Jason Groleau (Beauce, PCC): Madame la Présidente, on vit une crise du coût de la vie. Les gens ont de la misère à se loger. Le gaz coûte cher. Le diésel a doublé lors de la dernière année et le prix des maisons a triplé lors des 10, voire 11 dernières années libérales. Comme si ce n'était pas assez, on apprend que nos gens perdent leur job en plus. Dans les deux derniers mois, soit en août et en septembre, c'est 68 000 jobs qui sont perdus au Québec seulement. Les libéraux sont complètement déconnectés de la réalité des Canadiens.

Vont-ils arrêter d'envoyer de l'argent partout sur la planète et commencer à s'occuper du monde de chez nous?

• (1125)

Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais rétablir un peu les faits pour qu'on parle des choses ancrées dans la réalité.

C'est vrai que la situation économique est difficile. C'est vrai qu'on vit dans un monde volatile. Par contre, ce que je dirais, c'est que la construction de logements a augmenté, y compris à Montréal. Les loyers ont diminué partout au Canada. Nous avons conclu des ententes avec le Québec pour construire 4 000 logements. Nous

avons lancé récemment le Fonds canadien de protection des loyers pour protéger le parc de logements abordables.

Quand il est question d'abordabilité et d'aider les Québécois et les Canadiens, la vérité, c'est que les conservateurs votent contre toutes les mesures d'abordabilité que nous proposons. Alors, je ne sais pas ce qu'ils ont à dire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Madame la Présidente, la preuve ultime que le projet de loi C-39 est une dérive pétrolière, c'est que les conservateurs ont voté pour hier avec les libéraux. Au Canada, la seule occasion où les conservateurs s'entendent avec les libéraux, c'est quand il s'agit de mettre en danger l'environnement au bénéfice des pétrolières. Quand les libéraux proposent de « scraper » l'évaluation d'impact pour les pipelines, de suspendre l'application des lois environnementales et de sacrifier des espèces menacées, les conservateurs votent rouge. Franchement, ça devrait inquiéter plusieurs libéraux.

Qui, dans ce gouvernement-là, s'est présenté en politique pour s'allier aux conservateurs contre l'environnement?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Madame la Présidente, hier, j'étais à Sherbrooke pour célébrer un beau programme qui va aider les Québécois et les Canadiens à avoir des thermopompes. C'est important parce qu'il s'agit de la transition pour devenir plus écoénergétique partout au pays.

Pour ça, on doit construire un réseau électrique plus fort. C'est ce que nous faisons en proposant le projet de loi qui est à l'étude à la Chambre aujourd'hui. Nous continuons de travailler pour avoir un réseau électrique important et nous le faisons avec Hydro-Québec d'ailleurs, pour nous assurer d'atteindre la carboneutralité.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Madame la Présidente, avec l'alliance des libéraux et des conservateurs, on va se faire « bulldozer » le projet de loi C-39 au service des pétrolières.

Heureusement, les opposants commencent à bouger. Le député libéral de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country a dénoncé le projet de loi de son parti. Il s'inquiète que des ministres puissent suspendre l'application des lois environnementales par décret. Il a compris que, limiter les consultations à un an, c'est imposer une attribution de temps aux Autochtones et à la société civile.

Qui d'autre du côté du gouvernement aura le courage de dire que le projet de loi C-39 est une dérive?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Madame la Présidente, je veux être très claire: il n'y aura pas de réduction des normes environnementales ni en ce qui concerne les consultations avec les peuples autochtones.

Qu'est-ce que nous faisons? Nous misons sur l'efficacité. Ainsi, nous pourrions avoir des projets très importants en matière d'énergie propre, comme celui à Churchill Falls, qui pourrait fournir suffisamment d'énergie pour toutes les maisons de Montréal, de Toronto et de Vancouver réunies. Il y en aura assez pour tout ça.

Toutefois, il n'y a pas que seulement ça. Nous allons travailler avec Hydro-Québec, avec les Québécois et les Canadiens partout au pays pour nous assurer d'avoir de l'énergie propre.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, l'alliance des libéraux et des conservateurs en faveur du projet de loi C-39 est une voie rapide pour le pétrole sale. Ça va aller vite, donc il faut se mobiliser.

Mardi, le député libéral de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country a dénoncé le projet de loi C-39. Hier, c'est la Première Nation de Cold Lake, qui a demandé aux tribunaux d'infirmer la décision d'accélérer le pipeline Pacific Link. Suivons ces exemples. Le Bloc québécois en appelle à l'union contre le projet de loi C-39 de tous ceux et celles qui se soucient encore de l'environnement.

Est-ce qu'il y a encore quelqu'un de l'autre côté qui s'en soucie?

L'hon. Nathalie Provost (secrétaire d'État (Nature), Lib.): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question, qui est très importante. Nous nous soucions de l'environnement. Nous nous soucions de la lutte contre les changements climatiques. Ce sont des questions importantes, mais, pour atteindre nos objectifs, il faut que tout le Canada travaille ensemble.

C'est à ça que va servir le projet de loi C-39. Oui, il y a des moyens de l'améliorer, et nous allons le faire, mais le projet de loi C-39 ne réduit pas les normes environnementales. Il revoit le processus. Quand on comprend l'ensemble du processus, qui inclut les provinces et le Canada, nous allons y arriver. Nous allons lutter contre les changements climatiques, nous allons avoir de l'énergie propre et nous allons bien bâtir le Canada.

[Traduction]

L'EMPLOI

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Madame la Présidente, à l'approche de l'Action de grâce, Statistique Canada a publié son dernier rapport sur l'emploi, et les chiffres sont catastrophiques: près de 70 000 emplois ont été perdus en septembre. Cela s'ajoute aux 42 000 emplois perdus en août. Le chômage est en hausse, et le Canada affiche le deuxième taux de chômage le plus élevé du G7.

Le premier ministre assume-t-il la moindre responsabilité pour ces chiffres lamentables en matière d'emploi?

• (1130)

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Madame la Présidente, à l'occasion de l'Action de grâce, les Canadiens doivent savoir que nous prenons des mesures pour les aider à faire face au coût de la vie. Nous avons réduit les impôts sur le revenu, ainsi que les taxes sur le logement, le carburant et les nouveaux investissements commerciaux, tout en mettant en place des mesures d'abordabilité comme l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui mettra 1 890 \$ dans les poches des familles au cours de la prochaine année. Nous avons également mis en œuvre le Programme national de rabais pour les thermopompes, qui a été annoncé hier, et le Programme national d'alimentation scolaire.

Les députés savent-ils ce qui manque à cette table de l'Action de grâce? Un gouvernement conservateur qui se tient debout pour les Canadiens. Nous n'avons pas vu cela depuis un certain temps à la Chambre. Ce serait...

Questions orales

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le député de St. Albert—Sturgeon River a la parole.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Madame la Présidente, il y avait 110 000 Canadiens sans emploi au cours des 60 derniers jours seulement. Nous avons le deuxième taux de chômage en importance du G7 et le pire taux de participation au marché du travail en 30 ans. Pendant ce temps, les salaires réels continuent de baisser. Voilà le bilan du premier ministre.

Étant donné que le premier ministre a promis que nous aurions l'économie la plus forte du G7, admettra-t-il que, une fois de plus, ses beaux discours ne correspondent pas à la réalité?

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Madame la Présidente, nous savons tous que nous sommes engagés dans une guerre commerciale très difficile. C'est pourquoi il faut réaliser de grands projets et créer des emplois. C'est exactement ce que nous faisons. À Darlington, nous construisons les premiers petits réacteurs modulaires à l'échelle du réseau en Amérique du Nord, ce qui représente 18 000 emplois dans le secteur de la construction et 3 700 emplois dans le secteur de l'énergie. À Pickering, nous reconstruisons la centrale nucléaire, ce qui représente plus de 30 000 emplois. À l'est de Saskatoon, des équipes aménagent une mine de potasse, ce qui représente 5 500 emplois dans le secteur de la construction.

Nous créons des emplois. Si seulement les conservateurs voulaient bien se joindre à nous.

[Français]

LES FINANCES

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Madame la Présidente, il y a le nucléaire avec Westinghouse, l'hydroélectricité avec Evolugen, les fonds de pension avec le Maple Fund, l'immobilier avec les centres de données, le campus de l'Agence spatiale européenne et, maintenant, il y a Enercare avec les thermopompes. Oui, le Canada est dans le *business* des thermopompes. Il faut le croire.

Les gens ont de la misère à manger, mais il ne faut pas s'inquiéter; le gouvernement libéral va financer leur prochaine thermopompe. Qu'est-ce que tout ça a en commun? C'est Brookfield. C'est rendu que le premier ministre ne se cache même plus de ses conflits d'intérêts.

Est-ce que les libéraux peuvent nous expliquer pourquoi chaque annonce du gouvernement est liée, de près ou de loin, à Brookfield?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Madame la Présidente, je me demande pourquoi les conservateurs s'opposent tellement à aider les Canadiens et les Québécois — j'étais à Sherbrooke pour faire l'annonce —, à avoir des thermopompes et à avoir une plus grande abordabilité quand ils doivent penser à comment ils vont chauffer leur maison.

Les Canadiens vont avoir, en moyenne, une réduction du prix de l'énergie pour chauffer leur maison de 1 400 \$ chaque année. Sur tout au Québec, ça va avoir une grande portée.

Questions orales

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Madame la Présidente, qui surveille l'écran éthique du premier ministre? C'est son chef de cabinet et le greffier du Conseil privé, deux employés directs du premier ministre. Pendant ce temps, Brookfield est présent dans le nucléaire, dans l'énergie, dans l'immobilier et dans les infrastructures.

Hier, les libéraux nous ont annoncé un autre programme d'endettement. C'est 2 milliards de dollars investis dans les thermopompes. Encore une fois, Brookfield est présent dans ce milieu. Ils nous disent de leur faire confiance. Au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, on a demandé un mécanisme plus transparent.

Est-ce que le gouvernement va mettre en place un système éthique efficace et donner sa gestion à des gens qui ne sont pas partisans?

L'hon. Nathalie Provost (secrétaire d'État (Nature), Lib.): Madame la Présidente, c'est incroyable. On passe des journées et des journées à parler d'abordabilité. On nous parle des défis qui touchent les citoyens alors qu'on vit une crise économique importante et on nous cherche des poux alors que, ce que nous faisons, c'est travailler pour les Canadiens. Nous travaillons pour l'abordabilité, avec le programme pour les thermopompes. C'est plus que 1 400 \$ par foyer. C'est 1 million de foyers au Canada qui vont avoir droit au programme. Ça, c'est sans compter l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, les services de garde, l'Allocation canadienne pour enfants, etc.

C'est une tonne de programmes qui...

[Traduction]

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le député de Barrie-Sud—Innisfil a la parole.

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Madame la Présidente, hier, le premier ministre a dévoilé comment il utilise les pouvoirs que lui confère sa fonction pour mettre les politiques publiques au service de ses intérêts personnels.

Quand le premier ministre a annoncé que 2 milliards de dollars tirés des fonds publics serviraient à subventionner des thermopompes, il parlait d'une voix assurée en sachant qu'il détient des actions dans les thermopompes Trane, dans Schneider Electric et dans Brookfield, qui est propriétaire d'Enercare, un fournisseur et installateur de thermopompes. Le conflit d'intérêts est flagrant, mais ce qui est pire encore, c'est qu'il s'agit d'un abus de confiance.

Le premier ministre engloutit des milliards de dollars dans des subventions pour les thermopompes alors que lui et des entreprises affiliées à Brookfield sont bien placés pour en tirer profit. S'attend-il vraiment que les Canadiens n'y voient qu'une simple coïncidence?

• (1135)

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Madame la Présidente, la saison froide est à nos portes, mais on peut compter sur le Parti conservateur pour s'attaquer à un programme d'énergie abordable qui permettrait aux Canadiens d'économiser en moyenne 1 400 \$ par année pour chauffer leur maison. C'est beaucoup d'argent dans les poches des Canadiens dans toutes les régions du pays, y compris celles qui sont représentées par des conservateurs.

Ce programme est une mesure importante pour soutenir les familles qui en ont le plus besoin.

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Madame la Présidente, les Canadiens sont préoccupés par la corruption et le copinage. Il s'agit d'une atteinte à la confiance du public: le Cabinet du premier ministre utilise les pouvoirs et les leviers dont il dispose pour annoncer des politiques publiques qui canalisent des milliards de dollars de fonds publics vers des programmes dont bénéficieront directement les actifs du premier ministre, qu'ils soient détenus dans une fiducie sans droit de regard ou non, et le premier ministre le sait. À tout le moins, il s'agit de copinage, mais certains pourraient soutenir qu'il ne s'agit plus seulement d'un conflit d'intérêts, mais bien d'un cas où le premier ministre favorise ses propres intérêts financiers par l'exercice de ses fonctions.

Un député d'en face aura-t-il le courage de dénoncer le conflit d'intérêts du premier ministre, comme tant de Canadiens l'ont fait au cours des 24 dernières heures?

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, les conservateurs devraient avoir honte. Ils ne cherchent qu'à salir des réputations.

Je vais dire à la Chambre ce que le gouvernement et le premier ministre ont accompli au cours des 18 derniers mois. Voilà comment nous répondons aux besoins des Canadiens. Nous réalisons de grands projets. Nous offrons des allègements fiscaux. Nous obtenons des résultats en nous attaquant à des problèmes comme ceux liés au coût de la vie et à l'environnement et en bâtissant une économie forte et saine.

Les conservateurs devraient cesser de salir des réputations et se rallier à l'Équipe Canada.

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC): Madame la Présidente, la seule chose qui s'élève davantage que la voix du député, c'est le portefeuille boursier du premier ministre cette semaine.

Le premier ministre ne sert les intérêts que des proches du Parti libéral, et non ceux des Canadiens ordinaires. L'annonce de 2 milliards de dollars qu'il a faite hier concernant les thermopompes profitera à des entreprises comme Trane et Enercare. La déclaration d'intérêts du premier ministre montre qu'il détient des actions chez Trane, et devinez qui est propriétaire d'Enercare? C'est Brookfield.

Nous savons que la déclaration d'intérêts du premier ministre révèle qu'il détient des actions de Brookfield d'une valeur de plusieurs millions de dollars. Quel est son véritable objectif, aider les Canadiens à se chauffer ou enrichir Brookfield?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Madame la Présidente, puisque nous ne pouvons pas compter sur les conservateurs pour expliquer le fonctionnement de ce programme aux citoyens qu'ils représentent, permettez-moi de le faire. Nous avons créé un programme qui permettra à tous les propriétaires de bénéficier d'une aide comprise entre 2 000 et 10 000 \$ pour l'achat d'une thermopompe afin de réduire leurs factures. En moyenne, cela leur permettra d'économiser 1 400 \$ par année. Ils pourront faire leur demande en ligne et obtenir une réponse dans les 24 heures. Cela signifie que si leur système de chauffage tombe en panne, ils pourront rapidement obtenir une aide financière pour l'achat d'une nouvelle thermopompe.

[Français]

LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Madame la Présidente, en tout respect, Louise Arbour, la gouverneure générale, n'a pas d'affaire à se mêler du débat politique qui a lieu au Québec concernant la monarchie. Son rôle, ce n'est pas de donner des avis juridiques et c'est encore moins de se mêler de la politique québécoise. En plus, elle est en plein conflit d'intérêts, parce qu'elle est elle-même l'incarnation de la monarchie au Canada. Elle a accepté, malgré ses compétences mondialement reconnues, de jouer un symbole de coupage de ruban. Finalement, si elle a pris cette décision-là, elle doit l'assumer.

Est-ce que le gouvernement va lui rappeler qu'elle a un devoir de réserve et qu'elle devrait se mêler de ses affaires?

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je rappelle à l'honorable député qu'on évite de parler ainsi de la gouverneure générale.

David Myles (secrétaire parlementaire du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles et de la secrétaire d'État (Nature), Lib.): Madame la Présidente, les priorités des Québécois sont de bâtir une économie plus forte, de rendre la vie plus abordable, de protéger les travailleurs face aux droits de douane américains et de protéger la langue française. C'est là-dessus que notre gouvernement se concentre, aujourd'hui et toujours.

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Madame la Présidente, c'est unanime au Québec; tous les élus de l'Assemblée nationale ont voté pour abolir le serment à la Couronne britannique. Au Québec, tant la population que la classe politique s'entendent pour dire que la monarchie d'un pays étranger, un symbole antidémocratique, doit sortir de nos institutions.

La seule chose dont on va s'ennuyer moins que la monarchie, au salon Rouge, c'est l'opinion de la gouverneure générale sur la question. Est-ce que le gouvernement va rappeler à Mme Arbour qu'en acceptant son poste, elle a aussi accepté de ne plus faire de politique?

David Myles (secrétaire parlementaire du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles et de la secrétaire d'État (Nature), Lib.): Madame la Présidente, comme je l'ai expliqué, la priorité des Québécois, c'est de bâtir une économie plus forte. Nous l'avons entendu à la suite de l'élection de notre collègue le député de Chicoutimi—Le Fjord. Nous allons continuer à appuyer la langue française au Québec et à investir dans la culture. Nous avons fait des investissements énormes au cours des derniers mois. Nous allons continuer à appuyer le Québec.

* * *

● (1140)

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Madame la Présidente, l'Action de grâce devrait être l'occasion pour les familles de se réunir autour d'une table bien remplie, sans avoir à se demander si elles ont les moyens de nourrir les leurs. Pourtant, on prévoit que le repas de l'Action de grâce coûtera encore 10 % de plus cette an-

Questions orales

née. À la Simcoe Hall Settlement House d'Oshawa, les dons alimentaires n'atteignent que le tiers de ce qu'ils sont normalement.

Après 11 ans au pouvoir, les libéraux admettront-ils enfin que le Canada est plongé dans une véritable crise de l'abordabilité? Expliqueront-ils pourquoi ils ont voté contre le plan des conservateurs, qui aurait contribué à faire baisser le prix des aliments, alors que des familles d'Oshawa ont de la difficulté à remplir leur panier d'épicerie en cette fin de semaine de l'Action de grâce?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Madame la Présidente, ce qui ferait baisser le coût des aliments, ce serait que la députée soutienne la création d'emplois dans la région de Durham. Son parti et elle ont voté contre un investissement de 2 milliards de dollars du Fonds de croissance du Canada dans le nouveau projet nucléaire de Darlington. Ce projet créera 18 000 emplois pendant la construction et 3 700 emplois une fois que les petits réacteurs modulaires seront mis en service. Ce n'est pas rien. Voilà comment nous allégeons le coût de la vie. Nous donnons aux travailleurs et aux jeunes la possibilité de bien gagner leur vie et d'avoir un salaire qui augmente plus vite que l'inflation. C'est exactement...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): La députée d'Oshawa a la parole.

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Madame la Présidente, je respecterais davantage le député de Whitby s'il défendait les travailleurs de l'automobile de notre collectivité.

La banque alimentaire de la Simcoe Hall Settlement House, à Oshawa, ne peut désormais desservir que 70 foyers par jour. La demande n'a pas diminué, mais la banque doit refuser des gens, car les dons de nourriture, eux, ont diminué.

Le prix du panier d'épicerie continue d'augmenter tandis que les familles doivent se contenter de repas de plus en plus maigres. Après des années de déficits irresponsables et de politiques axées sur l'imposition et les dépenses des libéraux, les familles n'ont pas les moyens de se payer un simple repas de l'Action de grâce.

Les libéraux auraient-ils l'obligeance de nous préciser à quelle Action de grâce il faudra attendre pour que le prix des aliments cesse d'augmenter, ou admettront-ils qu'ils n'ont aucun plan?

Jennifer McKelvie (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Madame la Présidente, notre gouvernement se soucie profondément du coût de la vie, qu'il s'agisse des prix à l'épicerie ou du loyer. Ainsi, partout au Canada, le prix des loyers a baissé pendant 24 mois consécutifs. Nous effectuons également des investissements historiques dans le logement, notamment à Oshawa, dans la circonscription de la députée, où, par l'entremise du Programme de prêts pour la construction d'appartements, nous avons investi 188 millions de dollars pour la construction de 502 logements sur l'emplacement de l'ancienne fonderie. Nous créons des emplois en embauchant des Canadiens pour construire ces logements qui leur sont destinés. Un grand nombre d'entre eux seront d'ailleurs des logements abordables.

Questions orales

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Madame la Présidente, l'Action de grâce est l'occasion d'exprimer notre gratitude. Nous avons bien des raisons d'être reconnaissants, notamment pour le magnifique pays dans lequel nous vivons. Malheureusement, depuis que les libéraux sont arrivés au pouvoir il y a 11 ans, les coûts ont augmenté, y compris pour le repas de l'Action de grâce, qui coûtera 10 % de plus cette année.

Les conservateurs ont présenté leur plan pour supprimer les taxes sur les carburants et faire économiser de l'argent aux Canadiens. Les libéraux admettront-ils que, après 11 ans au pouvoir, le Canada traverse une crise de l'abordabilité?

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Madame la Présidente, au début de la semaine, plus de 35 000 personnes dans la circonscription du député d'en face ont reçu la prestation de l'Allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels. Nous avons mis en place cette mesure de soutien importante pour lutter contre l'augmentation du coût de la vie auquel doivent faire face les familles. Je demanderais au député de retourner dans sa circonscription et d'appuyer le Programme national d'alimentation scolaire, car, en Alberta, il aide à nourrir près de 60 000 enfants dans 63 commissions scolaires publiques. Ce sont des mesures importantes.

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Madame la Présidente, alors que plus de 68 000 emplois ont été perdus le mois dernier, en cette période de l'Action de grâce, les familles de l'île de Vancouver sont confrontées à la réalité financière quand elles passent à la caisse. Statistique Canada indique que le prix des aliments a augmenté de 30 % depuis août 2021. Des voisins se mobilisent: ils font des dons, ils font du bénévolat et ils se téléphonent pour prendre des nouvelles les uns des autres. Les Canadiens ne devraient pas avoir à porter ce fardeau seuls. Le gouvernement libéral vante ses plans d'aide, mais ses mesures profitent rarement aux Canadiens au moment de passer à la caisse.

Quand le premier ministre réduira-t-il les inégalités afin que toutes les familles de l'île de Vancouver puissent se permettre de célébrer l'Action de grâce?

L'hon. Jill McKnight (ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, nous savons que les Britanno-Colombiens ont du mal à composer avec le coût de la vie en ce moment, et nous travaillons avec les Canadiens pour leur venir en aide. Voilà pourquoi nous avons pérennisé certaines mesures, comme le Programme national d'alimentation scolaire. Voilà pourquoi nous avons créé l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui a été versée dans les comptes bancaires lundi. Voilà pourquoi nous avons créé l'Allocation canadienne pour enfants.

Mon collègue d'en face vient de l'île de Vancouver. Nous savons que, dans cette région, plus de 70 000 familles ont reçu cette aide. C'est important. Voilà les mesures que nous prenons pour soutenir les Canadiens.

* * *

● (1145)

LA FISCALITÉ

David Bexte (Bow River, PCC): Madame la Présidente, après 11 ans de gouvernement libéral, les impôts arbitraires et démesurés ne font qu'aggraver la situation. En cette Action de grâce, les fa-

milles canadiennes paient plus cher simplement pour avoir de quoi manger. L'Université Dalhousie estime qu'un souper de dinde pour l'Action de grâce coûtera cette année 10 % de plus que l'année dernière. Parallèlement, le coût de la récolte atteint des sommets historiques pour les agriculteurs canadiens, notamment ceux de Bow River.

Pendant que les libéraux font beaucoup de promesses, mais ne produisent aucun résultat, les conservateurs, eux, ont un plan pour faire économiser de l'argent aux Canadiens. Le gouvernement libéral va-t-il enfin admettre qu'après 11 ans, le Canada est officiellement en proie à une crise du coût de la vie?

Corey Hogan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, comme c'est ma dernière occasion de m'exprimer avant le référendum du 19 octobre en Alberta, je tiens tout d'abord à dire que, si nous croyons qu'il faut « protéger nos foyers et nos droits », nous devons faire la queue aux urnes et exercer notre droit de vote le jour du référendum.

En réponse à la question posée par le député, je tiens à préciser qu'en Alberta, nous avons créé 83 000 emplois au cours de la dernière année. Les loyers sont en baisse, tout comme le prix des habitations. Le coût de la vie demeure une préoccupation. Il reste encore beaucoup à faire, mais avec le soutien du député, nous poursuivons nos efforts.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

Chris Malette (Bay of Quinte, Lib.): Madame la Présidente, le gouvernement a été élu sur la promesse d'investir dans notre population et de renforcer nos collectivités, et c'est exactement ce que nous faisons, mais ces investissements vont au-delà des simples questions d'argent. Chacun de ces investissements améliore concrètement la vie des gens.

Dans ma propre région, le gouvernement a annoncé un investissement transformationnel de 66 millions de dollars dans la collectivité de Tyendinaga, en collaboration avec les Mohawks de la baie de Quinte, afin d'améliorer l'accès à une eau potable sûre et fiable. C'est la réconciliation en action.

Est-ce que la secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): La secrétaire parlementaire a la parole.

Jennifer McKelvie (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Madame la Présidente, je remercie sincèrement mon collègue de ses efforts inlassables au sein de notre caucus.

Dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes, le gouvernement investit des milliards de dollars d'un océan à l'autre pour améliorer la vie des Canadiens. L'annonce d'un financement de plus de 66 millions de dollars pour prolonger la conduite maîtresse à Tyendinaga est synonyme de sécurité de l'approvisionnement en eau, de soutien pour le logement et de progrès dans nos efforts visant à garantir à tous les habitants de ce pays un accès à de l'eau potable. C'est le type d'initiative que nos concitoyens de partout au pays attendent du gouvernement, et nous continuerons à répondre aux besoins des régions des Grands Lacs et de tout le Canada.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): Madame la Présidente, près de 10 000 demandes de prestations d'invalidité d'anciens combattants sont en retard et elles ont dépassé le délai prévu dans la norme de prestation de services du gouvernement. Hier, j'ai interrogé la ministre des Anciens Combattants au sujet de la réduction de 20 % du personnel chargé d'examiner les demandes. Cette compression figure dans son propre plan ministériel. Elle a dit que son ministère ne supprime pas les postes d'un seul coup, mais bien petit à petit.

Elle peut appeler ça comme elle le veut. Les anciens combattants veulent simplement que leur demande de prestations d'invalidité soit traitée et avoir accès aux prestations qui leur reviennent de droit en raison de leur service pour notre pays. À quelle date l'arriéré de 10 000 demandes sera-t-il résorbé?

L'hon. Jill McKnight (ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, je soulignerai d'abord le service rendu par notre collègue d'en face au nom du Canada, et je l'en remercie.

Depuis 2021, Anciens Combattants Canada a réduit le délai de traitement moyen des premières demandes de 57 %. Nous savons qu'il reste encore fort à faire. C'est pourquoi le budget de 2025 prévoit un investissement de 184,9 millions de dollars sur quatre ans et de 40 millions de dollars par la suite dans la stabilisation et la modernisation du versement des prestations. Nous menons un examen des formulaires et des processus, et nous nous efforçons aussi de mettre les anciens combattants en relation avec les membres de l'équipe afin de leur fournir le soutien auquel ils sont admissibles.

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): Madame la Présidente, je remercie la ministre de sa réponse, qui ne correspond toutefois pas à ce que les anciens combattants veulent savoir. Ils veulent connaître la date à laquelle leur dossier sera examiné, quand ils recevront une réponse sur le versement des prestations qui leur reviennent. Ils ont fait leur travail. Ils ont servi le Canada en acceptant une responsabilité illimitée. Il est temps que le gouvernement prenne ses responsabilités, qu'il élimine l'arriéré de 10 000 demandes et qu'il tienne ses engagements envers les anciens combattants.

La question est très simple: d'ici quelle date la ministre et son ministère respecteront-ils la norme de prestation de services pour tous les dossiers?

L'hon. Jill McKnight (ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, nous savons que, pour les anciens combattants qui attendent leurs prestations, tout délai peut sembler éprouvant, et nous sommes là pour les appuyer. C'est pourquoi nous avons réduit le délai moyen de traitement de 57 % depuis 2021. Parallèlement, nous avons également constaté une augmentation de 90 % du nombre de demandes de prestations d'invalidité au cours des 10 dernières années. Nous faisons les investissements nécessaires pour stabiliser et moderniser la prestation des services. Les travaux sont en cours, et j'aurai davantage d'information à donner prochainement.

* * *

• (1150)

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Madame la Présidente, le premier ministre affirme vouloir accélérer la mise en

Questions orales

œuvre du projet d'oléoduc Pacific Link tout en promettant aux Premières Nations que ce sont elles qui décideront de la poursuite ou non du projet. Notre représentant au sein du Conseil des leaders des Premières Nations de Colombie-Britannique a indiqué que le premier ministre leur avait assuré que nous obtiendrions leur consentement.

Le premier ministre approuvera-t-il ce projet d'oléoduc, même si une seule des plus de 129 Premières Nations situées le long du tracé de l'oléoduc ne donne pas son consentement?

Jaime Battiste (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, les droits des Autochtones ne constituent pas un obstacle pour bâtir un Canada fort. Ils font partie des fondements sur lesquels nous allons le bâtir.

Dans le cadre de notre obligation de consulter, nous avons recueilli directement les avis de plus de 130 communautés autochtones de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le cas échéant, des mesures d'adaptation seront mises en place. De nouvelles consultations permettront de définir les conditions du projet Pacific Link en s'appuyant sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et en respectant le principe du consentement préalable, libre et éclairé. Nous respecterons toujours les droits des Autochtones.

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Madame la Présidente, c'est exactement ce que le premier ministre a affirmé, soit qu'il avait mené des consultations en bonne et due forme avec les Autochtones; il a d'ailleurs fait plusieurs promesses à différentes Premières Nations. Son empressement à faire désigner le projet Pacific Link comme grand projet après seulement deux mois de consultation relève-t-il de la recherche d'un consensus ou du respect des engagements pris au titre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones?

Le premier ministre n'approuvera-t-il le pipeline que si l'ensemble des quelque 129 nations donnent leur consentement?

Jaime Battiste (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Madame la Présidente, nous continuerons à travailler avec les communautés autochtones partout au Canada, et dans le cadre des efforts à venir visant à garantir la réalisation de ces projets, le critère essentiel consistera à défendre les intérêts des Autochtones grâce à une participation, une équité et un partenariat significatifs. Nous allons continuer à bâtir en collaboration avec les communautés des Premières Nations et faire en sorte d'avancer tous ensemble.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Madame la Présidente, voyons s'il est possible d'obtenir la même réponse trois fois de suite.

La semaine dernière, le premier ministre a de nouveau pris la pose aux côtés de chefs autochtones afin d'annoncer un nouveau pipeline. Les conservateurs savent qu'il faut libérer le potentiel de nos ressources et construire ce pipeline, mais les annonces ne sont pas des résultats, les séances de photos ne sont pas des consultations, et ce n'est pas parce que les libéraux prétendent entretenir des relations avec les chefs et les conseils que ces relations existent réellement. Le chef Trevor Mercredi a déclaré qu'il ne suffit pas de mettre en scène des dirigeants des Premières Nations à des conférences de presse pour obtenir leur confiance.

Questions orales

Pourquoi le premier ministre met-il en péril de grands projets essentiels en se servant de chefs des Premières Nations pour des séances de photos?

Jaime Battiste (secrétaire parlementaire du ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Madame la Présidente, je vais répéter ce que nous disons de ce côté-ci de la Chambre. Les droits des Autochtones ne sont pas un obstacle nous empêchant de bâtir un Canada fort: ils font partie des fondements sur lesquels nous le bâtissons. Nous continuerons de collaborer avec les communautés des Premières Nations et les peuples autochtones. De ce côté-ci de la Chambre, nous respectons les droits constitutionnels et la consultation. Nous continuerons de le faire.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Madame la Présidente, j'offre au député une autre occasion de ne plus ressasser ses réponses. Les chefs signataires des traités ne sont pas les seuls à dénoncer le gouvernement libéral. La cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations a déclaré que les membres du Bureau des grands projets « ne savent pas ce qu'ils font en ce qui concerne les Premières Nations » et qu'il est courant pour ce gouvernement et les directeurs généraux de ce bureau de se comporter comme s'ils étaient trop importants pour rencontrer les chefs. La vérité, c'est que les droits issus des traités ne disparaissent pas simplement parce qu'ils dérangent les libéraux.

Les chefs en ont assez des annonces et des séances de photos, alors pourquoi le premier ministre a-t-il créé un Bureau des grands projets dans le seul but de manquer de respect aux chefs et de masquer ses échecs dans la réalisation de grands projets dans ce pays?

Jaime Battiste (secrétaire parlementaire du ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Madame la Présidente, de ce côté-ci de la Chambre, nous croyons en la réconciliation économique. Cela signifie que, lorsque nous poursuivons des projets importants pour ce pays, nous veillons à défendre les intérêts des Autochtones, ce qui, je le répète à l'intention des députés d'en face pour qu'ils l'entendent haut et fort, implique que nous nous assurons d'un partenariat, d'une équité et d'une participation véritables dans tous les projets à venir. Les communautés autochtones construiront ces projets en collaboration avec le gouvernement.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

Jason Groleau (Beauce, PCC): Madame la Présidente, le coût de la vie a explosé au cours des 11 dernières années sous ce gouvernement libéral. Que ce soit le prix du logement ou des maisons, qui a triplé, ou le prix de l'épicerie, de l'essence ou du diesel, qui a doublé dans les dernières années, tout coûte plus cher sous ce gouvernement inflationniste et complètement irresponsable. Même un repas de l'Action de grâce n'est plus abordable pour les familles canadiennes.

Ma question est simple: est-ce que le gouvernement reconnaît qu'après 11 ans des libéraux, le Canada est officiellement dans une crise du coût de la vie?

• (1155)

Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Madame la Présidente, nous reconnaissons qu'on traverse une période de volatilité et d'incertitude économique. Par contre, notre gouvernement a fait le choix d'investir dans notre économie, d'investir auprès de nos familles et d'investir auprès de nos travailleurs. Depuis cet été, nous

avons fait des centaines d'annonces de projets et d'investissement, incluant dans la circonscription de mon collègue. La réalisation de tous ces projets va créer des emplois. Le chantier naval de la Davie, le terminal de Contrecoeur, Churchill Falls: nous avons conclu des ententes avec le Québec. Nous sommes là pour les Canadiens et pour les Québécois.

Joël Godin (Saint-Augustin—Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Madame la Présidente, pour le dire simplement, ça ne marche pas, les centaines d'annonces qui ont été faites cet été. On a vu le taux de chômage, ce matin.

Le gouvernement libéral est au pouvoir depuis 11 ans et il doit assumer sa responsabilité dans la situation actuelle. Peut-il reconnaître que la situation économique du Canada est difficile et que les Canadiens vivent une crise du coût de la vie? Cette réalité, les familles la ressentiront encore davantage en fin de semaine, lors de l'Action de grâce. Pour trouver des solutions, il faut connaître et admettre le problème.

Le gouvernement peut-il reconnaître la situation et reconnaître que nous sommes en crise?

Daniel Gobeil (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Madame la Présidente, le Parti libéral reconnaît justement que l'abordabilité est un défi. Nous avons pris beaucoup de mesures au cours de la dernière année: baisse d'impôt pour 22 millions de Canadiens, aide pour l'épicerie et les services essentiels, suspension de la taxe sur le carburant. Il y a aussi le Régime canadien de soins dentaires, pour les familles, les personnes âgées et les enfants. Ce sont différentes mesures qui aident nos concitoyens et concitoyennes sur le plan de l'abordabilité. Ce n'est pas fini, nous allons continuer à aider les gens du Québec et du Canada.

[Traduction]

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Madame la Présidente, dans ce pays qui leur est cher, les Canadiens ont beaucoup de raisons d'être reconnaissants, mais bon nombre d'entre eux ont du mal à composer avec le coût élevé des aliments. Selon l'Université Dalhousie, le prix de la dinde a augmenté de 10 % par rapport à ce qu'il était l'an dernier à l'Action de grâce. Le prix de 2025 était lui-même plus élevé que celui de l'année précédente, puisque les 11 années de taxes, de dépenses, de déficits et de baisse de la productivité économique qu'on doit au gouvernement libéral ont créé une crise de l'abordabilité au pays.

Les libéraux admettront-ils que leur réponse à cette crise n'est faite que de beaux discours et ne donne aucun résultat?

L'hon. Kody Blois (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, nous reconnaissons évidemment qu'il y a des problèmes d'abordabilité partout au pays, mais je rejette la prémisse du député d'en face et sa façon de présenter les origines de ces problèmes, qu'il attribue à des causes canadiennes. Tous les pays du G7 sont aux prises avec des défis. Nous sommes confrontés à la fermeture du détroit d'Ormuz et à ses répercussions sur le secteur de l'énergie.

Le gouvernement se concentre sur ce qu'il peut contrôler ici, au Canada. C'est pourquoi nous avons réduit les taxes et impôts. C'est aussi pour cela que nous avons mis en œuvre l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui peut atteindre 1 800 \$ pour une famille de 4 personnes. Nous bâtissons une économie canadienne forte. C'est notre priorité en ce moment.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Madame la Présidente, les jeunes Canadiens évoluent dans un monde que l'intelligence artificielle est en train de transformer. Ils ont besoin de savoir qu'ils auront les compétences et l'expérience nécessaires pour réussir dans cette nouvelle réalité.

Le ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique peut-il dire à la Chambre ce que fait le gouvernement pour préparer les jeunes Canadiens à cet avenir?

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de ses efforts remarquables pour défendre les jeunes.

Dans le cadre de notre nouvelle stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle, qui est fondée sur la confiance, les possibilités et le contrôle souverain, nous investissons dans les emplois et les débouchés pour les jeunes. Nous venons de lancer notre nouveau programme national gratuit de littératie en intelligence artificielle, offert dans les deux langues, qui est destiné à 1 million d'élèves et à 50 000 éducateurs. J'encourage tout le monde à le suivre.

Nous venons également de lancer notre nouveau programme d'emploi, qui permettra de créer 90 000 placements professionnels pour les jeunes. Les 10 000 premières offres viennent d'être lancées. C'est comme ça que nous bâtissons un pays fort pour les jeunes Canadiens.

L'ÉCONOMIE

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Madame la Présidente, l'Action de grâces est censée être l'occasion de se réunir en famille et d'exprimer sa gratitude pour ce que l'on a. Malheureusement, pour un trop grand nombre de Canadiens, la table à manger est devenue l'endroit où ils s'assoient pour se demander comment ils arriveront à joindre les deux bouts. Sous le gouvernement libéral, la nourriture coûte plus cher, le logement coûte plus cher et les factures s'accumulent. Les Canadiens n'ont pas besoin d'entendre d'autres beaux discours. Ils ont besoin de résultats.

Le gouvernement peut-il enfin admettre que, après 11 ans de règne libéral, les Canadiens vivent une crise de l'abordabilité sans précédent?

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Madame la Présidente, si les conservateurs se souciaient vraiment du coût de la vie, ils voteraient en faveur des mesures d'abordabilité. Nous venons de supprimer la taxe d'accise sur l'essence. Selon la directrice parlementaire du budget, cette mesure permettra à une famille moyenne d'économiser 276 \$ par année. De plus, nous venons de lancer un programme de thermopompes qui permettra à une famille moyenne d'économiser 1 400 \$ par année.

Les conservateurs l'appuieront-ils? Non. Appuient-ils les services de garde d'enfants? Non. Appuient-ils le Programme national d'alimentation scolaire? Non. Appuient-ils nos mesures visant à construire des logements abordables? La réponse est non. Nous soutenons les entreprises et nous améliorons le coût de la vie dans la circonscription du député. Il devrait se rallier à nous.

Questions orales

• (1200)

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Madame la Présidente, l'année dernière, un groupe de militants locaux a fait valoir devant un tribunal du Manitoba que les chasseurs titulaires d'un permis pouvaient franchir un poste de contrôle. Or, cet automne, les chasseurs se voient à nouveau refuser l'accès. La province a émis une mise en demeure, tandis que la GRC affirme qu'elle attend toujours des instructions. Une voie publique n'est pas une allée privée. Les chasseurs ont l'autorisation légale de chasser pendant la saison de la chasse, et les permis de chasse délivrés en bonne et due forme ne peuvent être invalidés à un poste de contrôle routier.

Le ministre de la Sécurité publique prendra-t-il la défense des chasseurs respectueux de la loi ou bien le gouvernement libéral restera-t-il les bras croisés tandis qu'un contrôle routier illégal décide qui a le droit et qui n'a pas le droit d'emprunter une voie publique ou de chasser sur les terres publiques?

Jacques Ramsay (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à rappeler à la Chambre que c'est la GRC qui dispose de la compétence opérationnelle en la matière et qu'elle est mandatée par la province du Manitoba. Je suis pleinement convaincu qu'elle saura s'acquitter de ses fonctions comme il se doit. C'est à la GRC qu'il appartient de décider des mesures à prendre.

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Madame la Présidente, depuis le 1^{er} octobre, de nombreux habitants de ma circonscription ont reçu un avis dans le cadre du programme de saisie d'armes à feu du gouvernement libéral. Cet avis les informe qu'ils doivent expédier leurs armes à feu au gouvernement par Purolator, FedEx ou UPS d'ici le 17 octobre afin de recevoir une indemnisation. Les trois services de messagerie ont toutefois refusé ces envois, parce qu'ils restreignent l'expédition d'armes à feu sans autorisation préalable.

Le ministre de la Sécurité publique a-t-il même pensé à cette exigence ou s'agit-il simplement d'une façon pour les libéraux de limiter les coûts de ce gâchis de plusieurs milliards de dollars? Quand le gouvernement cessera-t-il de s'en prendre aux propriétaires d'armes à feu respectueux des lois, qui ont fait l'objet d'une vérification et qui détiennent un permis?

Jacques Ramsay (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, Lib.): Madame la Présidente, selon les commentaires que nous recevons de la plupart des propriétaires d'armes à feu, la procédure se déroule bien. Si le député a entendu parler de cas précis où elle ne fonctionne pas, je l'invite à communiquer avec moi ou avec notre ministère, et nous veillerons à régler le problème. Nous ne ménagerons aucun effort pour que ce programme fonctionne. Nous le promettons.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Madame la Présidente, le gouvernement met en œuvre la stratégie de diversification commerciale la plus complète de toute une génération. Nous ouvrons des portes partout dans le monde afin que les entreprises et les innovateurs de ma circonscription et de tout le Canada aient toutes les chances de se développer et de prospérer.

Questions orales

Le ministre du Commerce international pourrait-il expliquer aux Canadiens comment notre stratégie de diversification commerciale aide les entreprises canadiennes à trouver de nouveaux clients, à pénétrer de nouveaux marchés et à créer des emplois ici, au Canada?

L'hon. Maninder Sidhu (ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, je remercie ma collègue et amie de Prescott—Russell—Cumberland pour ses efforts inlassables à l'appui des travailleurs et des entreprises locales de sa circonscription.

D'ailleurs, lorsque je suis allé au salon de la défense en Pologne, j'ai rencontré une entreprise locale, Tulmar Safety Systems. Je tiens à la féliciter, car elle a récemment décroché un contrat d'approvisionnement pluriannuel avec les forces armées britanniques pour leur fournir 12 000 gilets de sauvetage tactiques fabriqués au Canada, ce qui contribue à soutenir des emplois bien rémunérés pour les Canadiens de la région.

Le plan A porte ses fruits. Nous bâtissons un Canada plus fort tout en diversifiant nos échanges avec l'étranger.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Madame la Présidente, hier, au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, on apprenait qu'Alto, mandaté par le gouvernement libéral, signe des ententes de confidentialité avec des évaluateurs fonciers, des arpenteurs, des firmes d'avocats reconnues, des municipalités et même avec l'ancien gouvernement du Québec dans le but de procéder rapidement aux expropriations des terres agricoles du tracé.

En toute transparence, l'entente secrète avec le feu gouvernement du Québec contient une clause de résiliation de 30 jours. Est-ce à partir de la signature ou du dépôt de l'avis de résiliation?

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question parce que le train à grande vitesse Alto est un dossier très important.

Ce que j'aimerais savoir, c'est si nos amis conservateurs sont d'accord. Je ne pense pas qu'ils soient d'accord. Je pense que nos amis conservateurs sont contre le projet Alto. Après y avoir été favorables pendant de longues années, là, soudainement, ils trouvent que ce n'est plus une bonne chose.

Pour nous, c'est un projet d'avenir, c'est un projet pour bâtir une nation beaucoup plus forte, pour lier l'Ontario et le Québec, créer des milliers d'emplois et diminuer les gaz à effet de serre. Nous sommes pour Alto.

* * *

• (1205)

[Traduction]

LE SECTEUR DE L'ACIER ET DE L'ALUMINIUM

Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Madame la Présidente, 500 métallurgistes canadiens de Stelco sont poussés à la rue par une société américaine et son PDG, un partisan de Trump. Cleveland-Cliffs a violé les engagements qu'elle avait pris comme condition à cette prise de contrôle par une société étrangère. Il s'agit

d'une tentative, motivée par le mouvement MAGA, de désindustrialiser le Canada en nous privant de nos capacités de production et de nos emplois. L'acier est un secteur stratégique. Il est le pilier de notre économie, de notre souveraineté et de notre sécurité nationale. L'avenir de l'acier canadien doit se décider au Canada.

Le gouvernement libéral va-t-il défendre les travailleurs canadiens et préserver ce secteur essentiel...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le secrétaire parlementaire a la parole.

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, nous avons clairement indiqué que cette décision était une trahison envers les travailleurs et les engagements pris lors de l'acquisition de Stelco par cette entreprise. Nous avons été très clairs sur ce point. La ministre de l'Industrie a écrit une lettre exigeant que Cleveland-Cliffs présente, dans un délai de cinq jours ouvrables, un plan garantissant que tous les travailleurs syndiqués conservent leur emploi au Canada, comme promis. Ce délai vient à échéance au début de la semaine prochaine. Nous attendons avec impatience la réponse à cette demande.

* * *

LES TRANSPORTS

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, le mois dernier, les Britanno-Colombiens se sont mobilisés pour exiger l'équité dans le financement fédéral des traversiers. Les Premières Nations, les administrations locales, la Chambre de commerce de la Colombie-Britannique, les syndicats et la population ont livré le même message. Ottawa assume 43 % des coûts d'exploitation de East Coast Ferries et investit des centaines de millions de dollars dans les infrastructures — ce que nous soutenons —, mais BC Ferries ne reçoit que 3 % et elle est contrainte de faire des emprunts que les utilisateurs des traversiers doivent rembourser.

Étant donné que les tarifs risquent d'augmenter de 30 %, le gouvernement va-t-il enfin moderniser l'entente conclue avec la Colombie-Britannique il y a 50 ans et financer équitablement cette autoroute maritime?

Mike Kelloway (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, le secteur maritime de la côte Ouest est important pour le gouvernement du Canada. Nous voulons un secteur maritime productif, efficace et efficient. En ce qui concerne les traversiers en Colombie-Britannique, c'est BC Ferries, une société d'État, qui est réglementée par la province. Nous consacrons des sommes considérables au fonctionnement des services de traversier, mais nous serons du côté de BC Ferries, là où il est logique de le faire, car c'est important pour les Britanno-Colombiens et, en fait, pour tous les Canadiens.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Madame la Présidente, je présente aujourd'hui une pétition au nom de gens de ma circonscription qui ont souligné que Postes Canada et le gouvernement libéral s'attaquent sans ménagement à des services postaux prisés depuis longtemps: ils suppriment des emplois de qualité, mettent fin à la livraison à domicile et abaissent les normes de livraison du courrier. De plus, ils soulignent que ces coupes budgétaires n'ont pas été rendues publiques et qu'elles toucheront tout particulièrement les personnes âgées et les Canadiens en situation de handicap, ainsi que les Canadiens des communautés rurales, éloignées ou autochtones.

Ils demandent au gouvernement du Canada de mettre fin aux coupes dans les services postaux et de lancer immédiatement un examen public et totalement transparent du mandat de Postes Canada auquel toutes les parties prenantes pourront apporter une importante contribution.

L'EXPORTATION DE CHEVAUX

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, permettez-moi de souhaiter à tous une très joyeuse Action de grâces alors que nous nous apprêtons à quitter Ottawa pour quelque temps.

Des pétitionnaires de ma circonscription et de tout le Canada sont extrêmement préoccupés, et je suis très honorée de présenter cette pétition avant la semaine de relâche de l'Action de grâces.

C'est une question qui préoccupe réellement tant de Canadiens, et je remercie Jann Arden de veiller à ce que les gens n'oublient pas. Nous expédions des chevaux vivants dans d'autres pays pour qu'ils y soient abattus, souvent pour la consommation sous forme de sushi. L'idée que ces chevaux soient transportés par avion dans de telles conditions inhumaines bouleverse profondément les Canadiens. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de modifier le Règlement sur la santé des animaux afin d'interdire l'exportation de chevaux destinés à l'abattage.

• (1210)

LES CONTRÔLES DE SÉCURITÉ EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole pour présenter une pétition signée par plus de 3 000 personnes. Les pétitionnaires sont préoccupés par les délais sans précédent pour la réalisation des contrôles de sécurité dans les dossiers d'immigration. Ils soulignent les torts causés aux familles, aux carrières et aux finances des demandeurs par les longs délais pour les contrôles de sécurité. Ils demandent au Service canadien du renseignement de sécurité de publier des normes de service mesurables, de mettre en place un processus officiel de recours hiérarchique et de révision, de publier des données agrégées et d'élaborer un plan de réduction de l'arriéré des vérifications d'immigration.

LE LOGEMENT ABORDABLE

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par des habitants de l'île de Vancouver. Ils soulignent que les fournisseurs de logements autochtones et abordables, notamment la M'akola Housing Society en Colom-

Affaires courantes

bie-Britannique, voient arriver à échéance leurs accords d'exploitation fédéraux établis de longue date. L'expiration de ces accords risque de compromettre l'abordabilité de 528 logements autochtones en Colombie-Britannique, ce qui toucherait environ 1 775 personnes, dont des familles, des aînés et des personnes handicapées, dont 42 logements à Port Alberni. Sans le maintien du soutien fédéral, certains ménages pourraient voir leur loyer doubler, voire tripler, ce qui rendrait leur situation précaire et pourrait leur faire perdre leur logement;

Les provinces et les territoires demandent au gouvernement fédéral de renouveler les accords bilatéraux dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, de garantir un financement stable à long terme et de préserver les logements autochtones, sociaux et abordables existants, car ils sont essentiels pour combattre la crise du logement au Canada et faire progresser la réconciliation.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de s'engager à renouveler les accords bilatéraux actuels de la Stratégie nationale sur le logement et d'en assurer un financement adéquat avant leur expiration afin que les fournisseurs de logements autochtones et leurs locataires ne soient pas frappés par des hausses de loyer déraisonnables découlant de l'expiration des accords d'exploitation fédéraux. Enfin, ils demandent au gouvernement de collaborer avec les fournisseurs de logements autochtones, les provinces et les territoires afin d'établir un cadre de financement à long terme qui permettra de maintenir les logements abordables autochtones existants et d'assurer une sécurité de logement aux locataires actuels et futurs.

L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui au sujet d'une pétition comme je n'en ai jamais vue auparavant, à savoir la pétition c-7372. Cette pétition a été présentée par une femme dont le mari a malheureusement succombé à la maladie d'Alzheimer. Malgré son désir de recevoir l'aide médicale à mourir dans sa situation, les lois actuelles ne le lui permettaient pas. Voyant son état se détériorer, sa famille et ses amis ont donc décidé de présenter une pétition à leur gouvernement pour demander des modifications législatives. La famille estime qu'avec des mesures de protection claires, les demandes anticipées d'aide médicale à mourir peuvent offrir aux gens dignité, compassion et liberté de choix.

Je suis conscient que, de part et d'autre, plusieurs personnes ont pris des positions différentes face à ces questions, mais je pense qu'ici, au Parlement du Canada, nous pouvons toujours discuter de ce qui compte le plus, à savoir nos proches et leur avenir.

L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la Présidente, je présente une pétition signée par des Canadiens qui sont profondément préoccupés par le chômage au pays. Les pétitionnaires attirent l'attention sur le problème du taux de chômage élevé chez les jeunes. Selon des chiffres publiés aujourd'hui, le taux de chômage chez les jeunes a grimpé à 13 %, alors que le taux de participation au marché du travail est à son plus bas en près de 30 ans.

Ordres émanant du gouvernement

Les pétitionnaires mentionnent que le taux de chômage chez les jeunes est alarmant et que les programmes de formation et de perfectionnement des compétences n'ont pas évolué au rythme des réalités du marché du travail. Ils évoquent leurs préoccupations au sujet de la politique d'immigration et de l'augmentation du coût de la vie, qui ont des répercussions sur les jeunes et qui font qu'il est plus difficile pour eux de trouver un emploi et de se payer les produits de première nécessité.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à présenter un plan clair visant à réduire le chômage chez les jeunes, élaboré en consultation avec de jeunes Canadiens, des employeurs et des éducateurs. Ils veulent que les jeunes puissent de nouveau avoir des débouchés, des emplois, des logements et de l'espoir. Ils demandent au gouvernement de faire rapport au Parlement des progrès liés à la création d'emplois, à l'adaptation de la formation et à la participation des jeunes au marché du travail.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

• (1215)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): D'accord?

Des voix: D'accord.

[Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.]

[Français]

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Avant de continuer, la présidence souhaite faire une courte déclaration à propos d'un événement survenu hier, lors du débat d'ajournement.

[Traduction]

On m'a fait part d'une erreur administrative qui a semé la confusion chez le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et la présidence.

Je veux maintenant confirmer que ni le député ni le secrétaire parlementaire n'étaient responsables de la confusion. La présidence a demandé à l'Administration de la Chambre des communes de communiquer avec le député afin de fixer une autre date où il pourra aborder le sujet prévu lors du débat d'ajournement. Au nom de l'Administration de la Chambre, la présidence souhaite présenter ses excuses les plus sincères pour cette erreur et ce malentendu.

Je remercie les députés de leur attention.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR L'EAU PROPRE DES PREMIÈRES NATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-37, Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, *kwe kwe, waachiyaah*.

Cela me fait particulièrement plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi C-37, mais je le fais avec un certain regret, voire une certaine amertume, parce que, pour moi, ce débat arrive beaucoup trop tard. Ça fait des années, voire des décennies, que la vérificatrice générale présente des rapports pour critiquer les effets de l'inaction du gouvernement sur la qualité de vie des Premières Nations. Cette inaction compromet également leur capacité à exercer leur autodétermination et a des répercussions importantes sur la santé des enfants, tout comme sur celle de l'ensemble des membres des Premières Nations.

Pour moi, c'est évidemment un droit fondamental, et il est aussi reconnu par l'Organisation des Nations unies. Dans le contexte actuel, il est important de rappeler d'où on vient. Le parcours est notamment marqué par la pression et le leadership qui ont été exercés par l'Assemblée des Premières Nations, ou APN, ainsi que par l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, ou APNQL, sur ces questions. Je veux souligner notamment celui de Lance Haymond, chef de Kebaowek, chez nous, qui se bat encore pour la protection de la qualité de l'eau, dans le contexte d'un dépotoir de déchets nucléaires à Chalk River et des conséquences que ça peut avoir sur les terres ancestrales. Les Autochtones, les Premières Nations, les Inuits et les Métis ont la responsabilité de protéger notre territoire partagé. Leur vision s'inscrit dans une perspective qui porte sur les sept prochaines générations. Cela devrait aussi nous inspirer dans le contexte du projet de loi C-39, qui vise à accélérer l'approbation de projets, sans l'acceptabilité sociale et sans la consultation préalable, libre et éclairée des Premières Nations.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de loi C-37. Toutefois, comme je le disais, c'est surtout un projet de loi qui arrive trop tard. Nous avons étudié le projet de loi C-61 lors de la dernière législature, qui avait duré près de quatre ans, soit trois ans et demi. Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas accordé la priorité à ce projet de loi plus tôt, afin qu'il puisse être étudié à la Chambre et débattu en comité et afin qu'il puisse franchir toutes les étapes menant à son adoption par le Sénat? Je m'interroge énormément à ce sujet.

À l'époque, j'étais le porte-parole du Bloc québécois en matière de relations avec les Premières Nations. Nous avons effectué un travail extrêmement rigoureux sur le projet de loi C-61, qui comportait des nuances importantes par rapport au projet de loi C-37, notamment en raison du processus de cocréation. Les parties concernées avaient été mises en contact en amont. Le travail parlementaire avait été fait. Je pense notamment à celui de ma collègue néo-démocrate du Nunavut, qui a maintenant traversé de l'autre côté de la Chambre. Ironiquement, elle va se retrouver à voter contre les éléments qu'elle a contribué à bonifier. Le projet de loi C-37 est une version plus édulcorée, qui retire certains éléments fondamentaux du projet de loi C-61, mais j'y reviendrai.

Dans le contexte du projet de loi C-61, je rappelle que nous avons proposé beaucoup d'amendements et de recommandations, qui découlaient des préoccupations des Premières Nations, dont l'APN et l'APNQL. Ce travail nous avait permis d'en arriver à un consensus. Lorsque l'actuelle ministre des Services aux Autochtones a été nommée, la première chose que je lui ai demandée a été de redéposer le projet de loi C-61 tel qu'amendé par le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord. Je pense que ce texte aurait pu être adopté rapidement par le Parlement. Or nous nous retrouvons aujourd'hui, plus d'un an et demi plus tard, avec un nouveau projet de loi qui n'en est qu'à sa première lecture, ou plutôt à sa première heure de débat. Combien de mois, voire d'années, faudra-t-il avant qu'il franchisse l'ensemble du processus législatif? C'est une question qui m'inquiète. L'absence de ce projet de loi se traduit par un manque de responsabilité de la part du gouvernement et, visiblement, par une absence de résultats. On le constate année après année dans les différents rapports de la vérificatrice générale, ainsi que dans ses rapports de suivi des recommandations précédentes. C'est un problème immense.

Pendant ce temps, ce sont les communautés elles-mêmes qui souffrent. On peut bien nous dire qu'il y a eu une certaine évolution et qu'il ne reste plus que 35 communautés touchées, mais cela représente tout de même 35 communautés qui sont touchées au quotidien et qui doivent encore faire bouillir leur eau potable. Au Québec, c'était le cas notamment de la communauté de Kitchisakik. C'est le gouvernement du Québec qui s'est notamment assuré de le faire. Cette communauté a maintenant accès à l'électricité, ce qui permet un meilleur fonctionnement de ses systèmes.

• (1220)

Sans cet apport, le gouvernement fédéral aurait aussi échoué dans ses responsabilités de fournir de l'eau propre aux Premières Nations. C'est le contexte dans lequel nous nous trouvons il y a deux ans lorsque nous étions en train d'étudier le projet de loi C-61 en comité. J'ai eu une excellente collaboration, je dois le mentionner, de la part de la ministre des Services aux Autochtones de l'époque, la députée de Thunder Bay—Supérieur-Nord, si je ne me trompe pas dans le nom de sa circonscription. Je veux saluer la façon dont elle a travaillé parce que cela a permis d'atteindre un consensus qui était, à mon sens, inclusif, ce qu'on ne retrouve pas nécessairement actuellement.

Comme cela a été démontré lors de la période des questions et des observations tantôt, on va même jusqu'à justifier le délai que la ministre s'est donné pour pouvoir procéder elle-même à des consultations qui n'ont pas été faites. Ça, en langage gouvernemental, ce n'est pas compliqué, c'est une façon de perdre du temps. Pendant ce temps, le gouvernement n'a pas d'obligation de résultat. Il est là, le nœud du problème qui se poursuit au fil des décennies. Il s'agit de l'absence de résultats du gouvernement fédéral pour fournir de l'eau aux Premières Nations.

En décembre dernier, le premier ministre s'est engagé lui-même devant l'Assemblée des Premières Nations à ce que ce projet de loi soit déposé. Comme les Premières Nations le savent, le dépôt d'un projet de loi n'est pas garant de son adoption. Ce n'est pas garant d'un résultat de la part de ce gouvernement. L'attitude cavalière que nous constatons à la Chambre depuis plusieurs semaines, soit depuis que le gouvernement s'est acheté une majorité à l'aide de transfuges conservateurs et de la députée de Nunavut, n'est pas à l'avantage des Premières Nations. Ce que nous constatons, depuis l'arri-

Ordres émanant du gouvernement

vée du premier ministre actuel, c'est l'arrivée d'un projet de loi comme le projet de loi C-5.

Que faisait le projet de loi C-5? Il enlevait la responsabilité de respecter la Loi sur les Indiens, qui amenait l'obligation de consulter les Premières Nations. J'ai proposé un amendement à ce projet de loi, et je veux remercier les conservateurs d'avoir appuyé cet amendement, afin de retirer de l'annexe les projets de loi que le gouvernement peut ne pas respecter pour mettre en place ses projets d'intérêt national ou tous les autres. D'ailleurs, il faudrait définir ce qu'est l'intérêt national. Cela demeure une chose à faire. En retirant la Loi sur les Indiens de cette annexe, on ne pouvait donc plus contourner ce principe fondamental, celui de consulter les Premières Nations. La Loi sur les Indiens est purement archaïque, nous le savons, mais elle donne quand même un plancher de droits aux Premières Nations.

Évidemment, le fait que la Loi sur les Indiens ait été retirée de l'annexe n'a pas plu au gouvernement fédéral, qui est revenu à la charge avec le projet de loi C-15. Il a enlevé des éléments là-dedans, et il le fait encore avec le projet de loi C-39 en mentionnant clairement que le nucléaire doit être la priorité. En conséquence, il y a des batailles jusque devant la Cour suprême du Canada. Je veux saluer encore une fois le leadership de Lance Haymond et de la communauté de Kebeowek pour protéger l'intégrité de nos cours d'eau, de nos terres, de la biodiversité.

Cette fois-ci, ça va être beaucoup plus compliqué, voire impossible, de faire défendre les droits fondamentaux des Premières Nations, alors qu'un des droits fondamentaux des Premières Nations, c'est évidemment l'accès à l'eau potable. On se parle donc aujourd'hui dans un contexte où le projet de loi C-5 a été adopté sous bâillon, je le rappelle, où le projet de loi C-15 a été adopté aussi rapidement, et où le projet de loi C-39 a été voté hier en deuxième lecture avec l'appui du Parti conservateur. Il y aura un travail énorme à faire en comité, et ce sera la responsabilité du Bloc québécois aussi de faire valoir les droits des Premières Nations dans le contexte du projet de loi C-39.

Pour ce qui est du projet de loi C-37, c'est un peu la même chose. Mon mea culpa, il est à l'endroit du gouvernement. Je me demande si nous n'aurions pas dû exercer plus de pressions pour que le projet de loi C-61 soit la version qui puisse être présentée à la Chambre. En fait, non, parce que je pense avoir fait mes devoirs là-dessus, et je pense que les Premières Nations ont également fait leurs devoirs là-dessus. Je crois que c'est la sourde oreille du gouvernement qui fait qu'on a perdu un an de plus, 5 ans de plus, 40 ans de plus. C'est ce cumul qui fait que les membres des Premières Nations se retrouvent encore une fois pénalisés aujourd'hui.

Le projet de loi C-37 s'inscrit, somme toute, dans l'esprit d'une continuité, et je tiens à le souligner. Des éléments qui avaient été intégrés au projet de loi C-61 ont néanmoins disparu, et c'est bien dommage.

• (1225)

Cependant, nous reconnaissons au Bloc québécois la pertinence du principe que sous-entend la démarche. L'accès à une eau potable propre, salubre et fiable constitue un objectif fondamental. Les Premières Nations doivent pouvoir disposer des moyens nécessaires pour assurer la gestion de leurs services d'eau et la protection de leurs ressources.

Ordres émanant du gouvernement

C'est là-dessus, notamment, que j'ai agi personnellement en comité pour qu'on s'assure de développer l'expertise des Premières Nations. C'est une chose de dire qu'ils vont s'en occuper, mais il faut développer cette expertise. Trop souvent, ce qu'on a vu, c'est des firmes, notamment des firmes de génie-conseil comme SNC-Lavalin, qui ont des contrats terriblement lucratifs sur le dos des Premières Nations. Si quelque chose brise, ça va prendre des mois avant d'être réparé, parce que l'expertise sur place n'existe pas. Ça veut dire qu'il faut former les gens. Ça veut dire qu'il faut mettre à jour les systèmes. Ça veut dire qu'il faut faire des investissements continus. Le projet de loi C-37 ne prouve pas que les libéraux ont une vision à long terme du financement.

Le projet de loi vise notamment à affirmer une compétence des Premières Nations à l'égard de l'eau, des sources d'eau, de l'eau potable, des eaux usées et des infrastructures connexes sur, dans et sous leurs terres, en établissant des normes minimales et des mécanismes de collaboration avec les différents ordres de gouvernement. Il y a aussi là un élément important parce que l'eau est une compétence provinciale, c'est une responsabilité du Québec. Il y a un désir de trouver une meilleure qualité d'eau, mais la protection de l'eau saine est un élément fondamental de la survie de l'être humain. Les Premières Nations ont cette vision de protection, le gouvernement du Québec, également. Il y a un travail de partenariat qui ne doit pas être refait. Si on ne respecte pas la compétence du Québec et des provinces, on se crée d'autres mécanismes qui vont faire qu'on ne règle pas le problème à la base.

Le projet de loi C-37 prévoit également la mise en place progressive de mécanisme visant à garantir l'accès à l'eau potable ainsi que l'élaboration conjointe d'un cadre de financement et la création éventuelle d'une commission de l'eau dirigée par les Premières Nations. Ça me rappelle un peu les débats qu'on avait eus en comité. Cette commission-là doit respecter les deux langues officielles. Malheureusement, à ce moment-là, quand j'ai présenté un amendement, plusieurs libéraux et la députée de Nunavut avaient refusé que les deux langues officielles soient appuyées. Le principe de base, effectivement, c'est de se demander si on peut intégrer des traductions dans les langues mêmes des Premières Nations concernées. Évidemment, je suis d'accord, mais le fait de ne pas considérer que la langue française est une langue officielle du Canada et le fait que les documents ne soient pas traduits en français ont aussi un impact discriminatoire envers plusieurs Premières Nations du Québec qui sont francophones également. Cela avait été complètement bafoué. Je tiens à dire que l'histoire aura fait en sorte que, finalement, ce qui était ressorti du comité est une commission bilingue. On aura vu la lumière quand même et il y a des mécanismes qui nous auront permis de corriger cette erreur qui aurait été très grave.

Dans son analyse préliminaire, l'Assemblée des Premières Nations, ou APN, soulève notamment « l'absence d'engagement en faveur de la pleine réalisation du droit humain à l'eau, la définition restrictive des terres des Premières Nations, l'affaiblissement des dispositions relatives à l'élaboration conjointe et à la consultation et [...] le recours à la formulation "dans la mesure du possible" ». On retrouve ça souvent. Dans le projet de loi, on dit souvent que le gouvernement va faire de son mieux. C'est problématique. Ce n'est pas qu'il doit faire de son mieux, c'est qu'il doit s'engager à faire mieux. Sans cet engagement-là, c'est banal. Ce sont des vœux pieux.

L'APN relève également « l'incertitude quant à l'interaction entre le droit à l'approvisionnement en eau [prévu dans le projet de loi] et

les régimes provinciaux existants d'allocation de l'eau ». Qu'est-ce qui arrive si la source d'eau potable est en dehors du territoire des réserves? On le sait: les territoires des réserves ont été faits le plus restrictivement possible sur le plan de l'espace occupé, ce qui est un problème pour les populations croissantes.

Souvent, comme c'est le cas dans ma circonscription, les Premières Nations étaient sur le territoire bien avant nous; elles étaient près des cours d'eau, ce qui est naturel, particulièrement chez les Anishinabe. Or, la plupart des terrains de réserve sont au centre des terres, éloignés de leurs terres ancestrales. Il y a eu des inondations, comme c'est le cas pour la nation de Long Point, quand on a construit des barrages. C'est la même chose pour la communauté de Kitchisakik. Tout ça a un impact sur leurs accès directs à l'eau, aux sources d'eau de la rivière. Aujourd'hui, on se retrouve avec des coûts supplémentaires pour cet approvisionnement qui devront être pris en compte, mais il faudra aussi de la collaboration.

• (1230)

Il y a eu plusieurs critiques au sujet du projet de loi C-61 qui ont été réglées par un processus de codéveloppement. Je tiens à le mentionner. Bien que c'était imparfait, c'était un pas de l'avant qu'on n'a pas retrouvé dans la démarche du projet de loi C-37. Pour moi, c'est un risque majeur. Je reprends les propos de Francis Verreault-Paul, le chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador. Il estime que le projet de loi C-37 ne reconnaît plus explicitement l'accès à l'eau potable comme un droit de la personne. Donc lui aussi ajoute sa voix. Il estime aussi que certains éléments du projet de loi constituent un « recul » par rapport au projet de loi C-61.

Quand j'ai posé la question à la ministre, tantôt, elle était fière de dire qu'elle investit de l'argent et qu'elle voit en avant. Ces problèmes ne seront pas réglés. Si on ne veut pas voir quelle est la nature des problèmes et des reculs qu'on fait, on se condamne à répéter les mêmes erreurs; si on se condamne à répéter les mêmes erreurs, en fin de compte, tout le monde est perdant. Ça va coûter plus cher aux contribuables, et les Premières Nations n'auront pas accès à l'eau potable de qualité à laquelle ils ont droit. Ce sont des éléments qui ne sont pas banals.

J'ai parlé du projet de loi C-5. J'ai parlé du fait qu'il faut mettre en place des mécanismes de collaboration entre les gouvernements, notamment ceux des provinces, ainsi que des compétences exercées. Le financement est une question centrale. Il faut penser au bien réel des communautés pour l'entretien, le renouvellement et la mise à niveau des infrastructures. Il faut penser au développement des compétences, à la question des mécanismes de consultation, la gestion conjointe, l'articulation des régimes et au financement à long terme, les pouvoirs réels que vont avoir les Premières Nations sur la protection concrète. Il faut des ressources financières prévisibles et pérennes, tout en assurant une articulation claire et respectueuse. Tout ça est là.

Je reviens au projet de loi C-61. On avait établi une définition plus claire de ce qu'étaient les zones de protection. Cela m'inquiète dans le contexte de ce que je vois dans le projet de loi C-37. C'est un élément qui devra être mis à jour dans les travaux en comité. Dans le projet de loi, il est question de « faire de son mieux ». On pourrait changer pour « s'engage à faire mieux ». C'est fondamental.

Je veux rappeler ce qui a été fait par la vérificatrice générale, juste pour qu'on comprenne d'où on part quand on parle de cet enjeu. Se basant sur ce qu'elle a déposé en 2021, elle disait en 2025 que « bien que le nombre d'avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ait diminué, 35 avis étaient toujours en vigueur au 1^{er} avril 2025. » Neuf de ces avis sur la qualité de l'eau ont été ajoutés au cours de l'exercice suivant. C'est donc problématique, encore aujourd'hui. Des solutions à long terme devraient être mises en œuvre, et tous les éléments de progrès que signale la vérificatrice générale dans son rapport sont des éléments dont on n'est vraiment pas sûr du résultat. On est insatisfait.

Je siégeais au Comité permanent des comptes publics. Dans le contexte, j'ai voulu m'assurer que ces défis pourront être abordés. À cet égard, un rapport adopté au mois de juin par le Comité devra être déposé à la Chambre pour qu'on puisse peut-être en débattre un jour.

On amorce ce débat avec les lacunes du gouvernement. Je pense au projet de loi C-10, qui instaure un commissaire pour la mise en place des traités modernes. La raison est que le gouvernement n'a pas fait ses suivis au cours des années en ce qui a trait au respect des Premières Nations. Est-ce qu'on devra faire la même chose, c'est-à-dire nommer un commissaire à l'eau potable pour s'assurer enfin qu'il y a quelqu'un qui peut avoir accès au contenu de l'appareil gouvernemental, notamment au ministère des Services aux Autochtones, pour aller chercher l'information nécessaire sur la reddition de comptes de ce gouvernement?

Le projet de loi C-37 suscite énormément de questions. Il devra être bonifié en comité, mais il aurait été si simple et si efficace de partir de l'ancien projet de loi C-61, qui faisait consensus et qui aurait pu être adopté très rapidement.

• (1235)

Jacques Ramsay (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, lorsque les basins versants sont partagés, la loi prévoit un cadre de collaboration permettant aux Premières Nations, aux provinces, aux territoires et au gouvernement fédéral de travailler ensemble tout en respectant les compétences existantes.

Est-ce que mon honorable collègue d'Abitibi—Témiscamingue estime que cette approche est gagnante et va garantir que la loi résiste à l'épreuve du temps?

Sébastien Lemire: Monsieur le Président, c'est là le grand défi. Si le passé est garant de l'avenir, la confiance que les Premières Nations elles-mêmes accordent au gouvernement sur cette question fondamentale est faible. Le gouvernement a la responsabilité de démontrer sa cohérence, sa constance, son leadership et le respect le plus fondamental, celui qui est reconnu par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Dans ce contexte, je suis inquiet, parce que les mécanismes n'ont pas été approuvés préalablement par les membres des Premières Nations. On enchâsse tout cela dans une première version de la loi. Maintenant que le gouvernement est majoritaire, ce qu'on nous dit essentiellement, c'est bonne chance pour changer cela; nous devons faire avec ce qui aura été décidé. Ce n'est pas comme cela que les choses fonctionnent.

[Traduction]

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je crois savoir qu'à l'heure actuelle, au Québec, il n'y a aucun avis d'ébullition de l'eau. C'est une région qui pourrait servir

Ordres émanant du gouvernement

d'exemple à d'autres au chapitre de la collaboration entre les administrations municipales et les gouvernements provinciaux.

Je me demande si mon collègue pourrait mentionner certains partenariats fondés sur des principes qu'il connaît et dont les Premières Nations pourraient s'inspirer pour mettre en place des services publics et des infrastructures essentielles de qualité, comme les infrastructures relatives à l'eau au Québec.

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le Président, vous faites un bon travail; je veux le souligner.

Je remercie mon collègue d'Edmonton-Nord-Ouest de son intervention et de son travail pour améliorer la capacité d'autodétermination des Premières Nations. C'est ce principe qui a été compris et appliqué par le gouvernement du Québec au fil des ans. Prenons l'exemple de la communauté crie, dont la ministre des Services aux Autochtones a été la grande cheffe. Cette communauté a bénéficié de la paix des braves. Elle a bénéficié d'ententes avec le gouvernement depuis une cinquantaine d'années. Cela a amené de l'argent dans les communautés, mais surtout un développement des compétences. J'ai eu la chance d'aller à Chisasibi cet été. On voit qu'un travail énorme de mise à niveau des infrastructures est fait, mais on respecte la capacité d'autodétermination de ces Premières Nations. Elle est là, la qualité des relations et du succès.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, je félicite mon collègue et ami pour son excellent discours. On voit qu'il maîtrise son dossier. Il est passionné. Nous apprenons beaucoup. Je pense qu'il présente un portrait clair des défis et de tout ce qu'il y a à faire.

Il parlait de la législature précédente et faisait remonter tout cela à une quarantaine d'années. Pour ma part, je remonterais plutôt à il y a une dizaine d'années. À l'époque, j'étais porte-parole du Bloc québécois en matière de finances. Lors de discussions sur nos demandes budgétaires avec le ministre des Finances de l'époque, Bill Morneau, je lui demandais de régler la question de l'accès à l'eau potable dans l'ensemble des communautés des Premières Nations au Canada. Il m'a dit qu'il n'y avait pas de problème, que ça cadrait avec leurs priorités et que si on avait cette volonté, son gouvernement allait régler la situation. Quand j'examinais son budget, je voyais que l'argent était là. Toutefois, à la fin de l'année, quand je regardais les crédits périmés, l'argent était là aussi: il n'avait pas été dépensé et rien n'avait été réglé.

Comment se fait-il que, 10 ans plus tard, alors que le gouvernement annonce l'argent nécessaire et affiche sa volonté d'agir, ce ne soit toujours pas réglé?

Sébastien Lemire: Monsieur le Président, je veux souligner aussi que je parle au nom de ma collègue de Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan et des communautés autochtones qui font partie de sa circonscription.

Privilège

Dans le contexte, mon collègue a effectivement raison. C'est ce que démontrent les nombreux rapports de la vérificatrice générale, année après année, voire décennie après décennie. Une des premières choses qui m'a fasciné lorsque je suis arrivé à la Chambre des communes, c'est cette tendance à se trouver fantastique dans un budget, à se taper dans le dos parce qu'on est donc généreux. Or, un an plus tard, l'équilibre budgétaire repose souvent sur des crédits qui n'ont pas été dépensés, donc carrément sur le dos des Premières Nations. Pourtant, on leur promet constamment des dizaines de milliards de dollars.

Pourquoi cet argent n'est-il pas dépensé? C'est parce qu'on ne tient pas compte de l'expertise locale. On ne développe pas l'expertise sur le terrain. On ne respecte pas l'expertise des conseils de bande. On pense qu'il suffit d'inscrire une somme dans un budget pour que tout se règle, mais la réponse est non. C'est la même chose en logement. C'est la même chose pour tellement de dossiers. Il faut développer l'expertise des Premières Nations de façon respectueuse.

● (1240)

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue maîtrise effectivement très bien les sujets dont nous parlons.

J'aimerais qu'il nous parle un peu du développement de la main-d'œuvre. En ce qui concerne l'eau potable et les eaux usées dans les municipalités, on a de la misère à avoir assez d'employés compétents pour gérer ces systèmes.

J'aimerais qu'il nous dise comment le projet de loi C-37 va permettre d'augmenter la main-d'œuvre au sein des Premières Nations afin qu'elles puissent elles-mêmes gérer leurs réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Sébastien Lemire: Monsieur le Président, pour moi, c'est un des angles morts. C'est un des éléments envers lesquels ma confiance n'est pas grande. C'est aussi un des aspects les plus fondamentaux sur lesquels nous avons travaillé en comité, à l'époque, lors de l'étude du projet de loi C-61. Nous nous étions posé la question, à savoir comment développer cette main-d'œuvre, car ça ne faisait pas partie de l'esprit du projet de loi, et c'est pour ça que j'ai voulu pousser pour qu'on reparte de la version du projet de loi C-61 qui avait été adoptée.

Nous avons aussi apporté des concepts comme les données épistémologiques pour veiller à ce que les Premières Nations aient accès aux données que le gouvernement fédéral a, mais que le conseil de bande n'a pas. Si quelque chose a une incidence sur la qualité de l'eau, que cela fait en sorte que des gens développent des maladies et que ça se produit davantage dans une communauté, les gens du milieu de la santé le savent, le gouvernement fédéral le sait, mais la communauté elle-même ne le sait pas et ne peut pas agir. C'est un des exemples de collaboration où il faut amener des mécanismes de transmission des données qui vont avoir tout un impact pour l'autodétermination des Premières Nations.

[Traduction]

Billy Morin: Monsieur le Président, les libéraux, dont la ministre des Services aux Autochtones tout à l'heure, ont multiplié les annonces de plusieurs milliards de dollars et ils ont pris beaucoup de mesures. Ce projet de loi coïncidait avec l'annonce d'une enveloppe de plusieurs milliards de dollars destinée à résoudre le problème, mais celui-ci persiste encore aujourd'hui, après 11 ans de promesses rompues.

Je me demande si mon collègue est convaincu que le gouvernement libéral dépensera cet argent à bon escient, dans l'intérêt des Premières Nations et des contribuables, afin de s'attaquer à la cause profonde du problème.

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le Président, je compte sur mon collègue d'Edmonton-Nord-Ouest pour être le chien de garde concernant cet enjeu lorsque des témoins viendront au Comité des affaires autochtones et du Nord pour se faire entendre sur ces questions. L'accès à une source d'eau potable également sera un des enjeux majeurs.

Mon collègue a la responsabilité, tout comme l'ensemble de nos collègues à la Chambre, de penser aux Premières Nations aussi, qui vont avoir la responsabilité de mettre cela en application. Il y a un devoir d'écoute qui est fondamental. Une tournée personnelle de la ministre qui sert simplement à camoufler le recul entre le projet de loi C-61 et le projet de loi C-37 n'est pas suffisant. Il y a un devoir de vigilance, et je compte sur mon collègue.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, un élément m'a soufflé dans le discours de mon collègue. C'est quand il a dit que le projet de loi C-37 ne reprenait pas le travail qui avait été fait pour le projet de loi C-61 en comité, où une bonification avait été faite. Mon collègue a énuméré énormément d'exemples en la matière. Pourquoi, selon lui, le gouvernement n'a-t-il pas repris ce qui avait été bonifié? Est-ce juste du laxisme? Est-ce parce que le gouvernement ne fait pas ses devoirs?

Mon collègue croit-il que tout le travail qui avait été fait en comité pour le projet de loi C-61 sera refait et repris pour le projet de loi C-37?

Sébastien Lemire: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son intervention et de sa sensibilité constante, notamment dans sa proximité avec la nation atikamekw. Il soulève un point important, soit la notion du travail. Pour ma part, je veux aussi ramener la préoccupation de l'Assemblée des Premières Nations dans le contexte. La mise en œuvre progressive du droit de la personne à une eau potable et salubre, ça doit absolument être reconnu. C'est un élément qui est fondamental. On ne pourra pas faire abstraction du résultat si on n'inclut pas les Premières Nations, si ce projet-là n'est pas co-construit avec eux. On l'a raté dans la mise en place de ce budget-là. On a perdu du temps, ce qui fait que les Premières Nations n'ont pas le résultat. Ça devrait être réglé depuis des décennies. Ça ne l'est pas encore. Il y a urgence d'agir.

* * *

● (1245)

PRIVILÈGE

LA PRÉSUMÉE DIVULGATION PRÉMATURÉE DU PROJET DE LOI C-40

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais m'exprimer sur la question de privilège soulevée un peu plus tôt cette semaine.

Il y a eu une fuite de données et d'éléments du projet de loi C-40. Pour les gens qui nous écoutent, qu'est-ce que ça veut dire? Le projet de loi C-40 est relié à la défense nationale. En partant, on devrait se dire que c'est quelque chose d'important. Or, des journalistes ont eu accès de manière privilégiée à des éléments de ce projet de loi avant même qu'il soit déposé ici, à la Chambre, donc avant même que les parlementaires, les gens élus par le peuple, puissent l'analyser.

Au point 3.14 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, on peut lire ceci:

[...] divulguer le contenu d'un projet de loi alors qu'il n'a pas été déposé à la Chambre peut être un outrage, car il existe une convention bien ancrée dans les usages parlementaires selon laquelle les députés doivent être les premiers à être informés du contenu des mesures législatives.

Il me semble que c'est la base de la base de s'assurer que les gens qui sont élus par le peuple peuvent analyser de manière prioritaire les éléments qui sont présentés à la Chambre, comme les motions et les projets de loi, pour justement être les yeux, les oreilles et la voix des citoyens et s'assurer que nous pouvons au moins renseigner correctement les gens. Notre rôle, c'est d'analyser et de partager les informations avec les citoyens et de représenter ces derniers.

On voit une certaine tendance du premier ministre. On pourrait se dire qu'il a un taux de participation record à la Chambre, c'est le moins qu'on puisse dire. Il s'est levé à la Chambre cette semaine notamment pour nous dire qu'il est nouveau ici et qu'il ne connaît pas les règles. Ça ne l'excuse pas. Ce n'est pas parce qu'il ne connaît pas les règles qu'il ne faut pas qu'il les suive. Il y a un code qui existe depuis très longtemps. Les députés doivent être les premiers à avoir accès à ce qui se passe à la Chambre des communes parce que c'est important, ce que nous faisons ici. Si on n'est pas capable de suivre ces processus, on est en train de miner la démocratie.

C'est une époque où les gens commencent à avoir de moins en moins confiance dans nos institutions et au moment où des autocraties, partout dans le monde, sont en plus grand nombre que les démocraties. Je pense qu'on devrait au moins, de la part du premier ministre et de son équipe, respecter justement la démocratie. Donner des informations privilégiées à certains journalistes pour former l'opinion publique et faire en sorte qu'on a une petite avance pour être sûr que l'opposition n'ait pas le temps de faire son travail, ce n'est pas bon.

On le sait et ça s'est passé encore une fois dernièrement. Je terminerai là-dessus. Le premier ministre s'est retiré de la table de négociation avec les Américains. On n'a jamais dit pourquoi. On ne sait pas ce qui a été laissé sur la table et nous, les parlementaires, n'avons rien pu dire là-dessus. Le premier ministre est en train de se rapprocher de l'Union européenne et, à la fin du mois passé, il est allé à Montréal pour faire des annonces sur des potentielles ententes avec l'Union européenne. Il n'y a personne à la Chambre qui est au courant de ce qui se passe. Il a dit que ses députés sont là seulement pour voter et, malheureusement, il ne le savait pas, mais il était enregistré. Les commissaires indépendants commencent à sonner l'alarme en disant qu'il y a de plus en plus d'opacité autour de lui.

Je pense que quelqu'un de l'autre côté va devoir lui rappeler qu'ici, ce n'est pas Canada Inc. et qu'il n'est pas le PDG d'une entreprise. Il faut qu'il respecte la démocratie. C'est à la Chambre que c'est censé être fait. Je pense que c'est important que nous revenions à la base.

[Traduction]

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le secrétaire parlementaire souhaite-t-il intervenir sur la même question de privilège?

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je craignais qu'il s'agisse davantage de commentaires que d'un constat d'infraction clair, mais il semble que le député ait terminé. Je vais donc retirer mon observation.

Ordres émanant du gouvernement

[Français]

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je remercie le député de Montmorency—Charlevoix de ses commentaires sur cette question de privilège. La présidence les prendra en considération.

* * *

[Traduction]

LOI SUR L'EAU PROPRE DES PREMIÈRES NATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-37, Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Elizabeth May (Saenich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, c'est un immense honneur pour moi de partager mon temps de parole avec une députée d'un autre parti. Je tiens à prendre un instant pour dire que la députée de Winnipeg-Centre, avec qui je partagerai mon temps de parole, est une championne des droits des Autochtones. Je suis honorée de partager mon temps de parole avec elle.

J'interviens maintenant au sujet du projet de loi C-37, Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations, qui, comme nous le savons, fait l'objet d'un débat aujourd'hui. Si cette mesure législative semble familière à ceux d'entre nous qui étaient déjà à la Chambre avant les dernières élections, c'est parce qu'elle est pratiquement identique à celle qui a été présentée initialement à la Chambre sous la forme du projet de loi C-61.

Le projet de loi C-61 a fait l'objet de sa dernière lecture le 2 décembre 2024, après avoir été amendé. Il avait franchi l'étape de l'étude en comité et était prêt à passer à l'étape du rapport. Autrement dit, il était prêt à être adopté. L'étape de la première lecture avait eu lieu bien avant le 2 décembre. À cette date, il avait déjà été renvoyé au comité et nous avait été renvoyé. Malheureusement, il s'agit de l'une des mesures législatives qui, comme on dit — bien qu'il ne s'agisse pas d'une expression courante, mais d'une expression technique —, sont mortes au Feuilleton. Cela s'est produit le 6 janvier 2025, lorsque l'ancien premier ministre Justin Trudeau a prorogé la Chambre. De ce fait, tous les projets de loi sont bien sûr morts au Feuilleton.

Le projet de loi C-61 avait franchi bien des étapes et il était très important, tout comme le projet de loi C-33 sur la sécurité portuaire et la sécurité ferroviaire. Il y avait plusieurs autres projets de loi, comme le projet de loi C-3, sur lequel nous étions revenus. Le projet de loi C-33 semble avoir disparu à jamais, mais nous devons le ramener.

J'ai écrit une lettre au nouveau premier ministre pour lui signaler que certains projets de loi qui étaient morts au Feuilleton bénéficiaient de l'appui de tous les partis, et je lui ai demandé de bien vouloir les remettre rapidement au programme. Parmi ceux que j'ai mentionnés figuraient le projet de loi C-61, appelé Loi sur l'eau propre des Premières Nations, ainsi que le projet de loi C-33. Nous y avions consacré beaucoup d'efforts, et ces projets de loi étaient également rendus à l'étape du rapport.

Ordres émanant du gouvernement

Cela a évidemment pris un certain temps. C'est le 9 mars 2025 qu'il est devenu premier ministre. Je lui ai écrit pour lui dire que ces projets de loi devraient être présentés de nouveau rapidement, et que s'ils l'étaient, nous pourrions nous y atteler sans tarder, car ils ont déjà été étudiés en comité et ils ont déjà fait l'objet d'un examen approfondi, etc.

Nous sommes maintenant en octobre 2026, plus d'un an plus tard, et un projet de loi identique à bien des égards nous est présenté, le projet de loi C-37. Cependant, il n'est pas tout à fait identique. Il comporte quelques changements, et c'est là que je constate un recul, une érosion du respect de la part du nouveau gouvernement envers les droits des Autochtones, envers les peuples autochtones et envers les principes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Voici en quoi consistent ces changements. Nous avons déjà parlé d'une autre érosion du respect des droits des peuples autochtones cette semaine, une érosion qui se manifeste dans le projet de loi C-39, ainsi que dans le projet de loi C-5, adopté en juin 2025, qui porte une atteinte fondamentale aux droits des peuples autochtones en matière de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Ce projet de loi est légèrement différent, et il convient de noter le seul point de divergence que j'ai relevé entre ces deux textes législatifs. L'article 3.1 du projet de loi C-61 ressemble beaucoup à ce que l'on trouve à l'article 3 du nouveau projet de loi. L'article 3.1 du précédent projet de loi, soit le projet de loi C-61 qui est mort au Feuilleton, prévoyait clairement ce qui suit:

Il est reconnu et confirmé que l'accès à l'eau potable sûre et propre conformément à la présente loi est un droit de la personne pour chaque individu sur les terres des Premières Nations.

• (1250)

[Français]

En anglais, c'est la même chose.

[Traduction]

L'actuel projet de loi contient toujours une disposition de ce genre. En la lisant rapidement, on pourrait croire qu'elle est reprise à l'identique. Dans le projet de loi C-37, l'article 3 se trouve sous l'entête suivant: « Droit à l'eau potable sûre et propre ». Voici le petit changement:

Le gouvernement fédéral a pour politique d'œuvrer à la réalisation progressive du droit humain à l'eau potable sûre pour les individus sur les terres des Premières Nations, lequel est protégé par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

C'est fascinant de voir à quelle vitesse un droit peut disparaître. En décembre 2024, le gouvernement était prêt à reconnaître que l'accès à de l'eau potable sûre et propre constituait un droit de la personne pour chaque individu sur les terres des Premières Nations. Et puis hop!, virage à droite. Aujourd'hui, le « gouvernement fédéral a pour politique » — voilà des termes ambigus — « d'œuvrer à la réalisation progressive du droit humain à l'eau potable sûre pour les individus sur les terres des Premières Nations ».

Il se trouve que j'ai pratiqué le droit, mais selon moi, cela n'est pas nécessaire pour remarquer qu'un droit de la personne à quelque chose affirme de façon claire et définitive un droit qu'une personne visée peut exercer. Ce n'est vraiment pas la même chose que de mettre en place une politique pour « œuvrer à la réalisation progressive » d'un droit.

L'eau potable sûre et propre est un droit de la personne fondamentale qui est reconnu à l'échelle mondiale. Le fait que nous soyons la seule administration fédérale à ne pas encore garantir aux peuples autochtones de notre pays l'accès à une eau potable sûre fait partie de notre histoire honteuse avec les Premières Nations du Canada, et c'est un échec lamentable. Ce n'est pas anecdotique. C'est une longue liste d'échecs que je dois répéter, notamment ceux de Grassy Narrows et du Nord de l'Alberta.

Je me souviens qu'avant d'être membre du Parti vert ou de n'importe quel autre parti politique, j'ai assisté, en tant qu'avocate, aux audiences d'évaluation environnementale sur le projet d'expansion de la mine Jackpine. J'étais à Fort McMurray. Je n'oublierai jamais le témoin autochtone qui avait expliqué que les membres de sa communauté avaient autrefois l'habitude d'aller dans le bois, où ils pouvaient plonger une bouilloire dans un cours d'eau, la ramener et la mettre au-dessus d'un feu de camp pour préparer du thé. Ils ne pouvaient plus faire cela parce que l'eau goûtait mauvais.

Voilà les conséquences des activités d'exploitation des sables bitumineux dans cette région: les hydrocarbures polycycliques et les différents résidus provenant du bitume qui fuient quotidiennement et continuellement des bassins de résidus se sont retrouvés non seulement dans l'eau, mais aussi dans l'écosystème de toute la région. Je n'oublierai jamais ce témoignage. Cet homme avait également dit que si un chevreuil allait dans ce bois, il devait apporter un lunch. En ce qui concerne l'eau potable, il ne pouvait pas faire de thé en utilisant l'eau provenant de la source sur ce territoire.

J'appuie sans réserve le projet de loi C-61, comme on l'appelait alors, et je pense que nous devons amender le projet de loi C-37. Je suis persuadée que ma collègue, la députée de Winnipeg-Centre, nous fera des suggestions détaillées dans un moment.

Comment les députés peuvent-ils accepter ce qui a changé d'une législature à l'autre? Il n'est pas question ici de simples changements rédactionnels. Je suis vraiment consternée par le gouvernement qui, selon nos amis du Parti conservateur, reste le même gouvernement libéral qui est au pouvoir depuis 11 ans. J'ai l'impression que nous avons vu deux partis différents siéger sur les banquettes ministérielles. Autrefois, il semblait y avoir un engagement plus fort en faveur de la réconciliation.

Son engagement envers la lutte contre les changements climatiques était peut-être de façade, mais je dois dire que les discours me manquent un peu. Les politiques me manquent aussi. Il y a une différence frappante. Peut-être que la différence entre le projet de loi C-61 de 2024 et le projet de loi C-37 de 2026 est la preuve la plus flagrante de la différence entre celui que le secrétaire parlementaire, le député de Winnipeg-Nord, ne cesse de nous présenter comme le premier ministre nouvellement élu et son prédécesseur. J'insiste toujours, de manière un peu pédante, sur le fait qu'au Canada, nous ne votons pas pour élire un premier ministre, mais bien pour élire des députés.

Cela dit, ce n'est pas seulement un gouvernement différent. Je pense que c'est un parti différent, et je déplore ce changement.

• (1255)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, la question de la qualité de l'eau est au premier plan à bien des égards, et c'était déjà le cas quand je siégeais à l'Assemblée législative du Manitoba. J'entretiens une relation de longue date avec la cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations, Cindy Woodhouse, qui s'investit énormément dans les dossiers liés à l'eau. Je connais donc assez bien l'urgence de la situation. Le projet de loi qui nous occupe aujourd'hui constituerait un grand pas en avant.

J'espère que le projet de loi sera renvoyé au comité, et je suis sûr que la députée pourra continuer à exprimer ses réflexions sur la question qu'elle a soulevée aujourd'hui une fois qu'il sera au comité. J'aimerais savoir si elle pense que le Parti vert jugera bon d'appuyer le projet de loi lui-même.

Elizabeth May: Madame la Présidente, j'aimerais citer un ancien ministre libéral de l'Environnement et ancien député fédéral libéral, Clifford Lincoln, un libéral convaincu qui se souciait des droits. Quand il a démissionné du Cabinet Bourassa, il a prononcé un discours à l'Assemblée nationale du Québec, où il a dit: « rights are rights ». Un droit est un droit, point final.

C'est un scandale.

• (1300)

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Madame la Présidente, tout à l'heure, ma collègue a évoqué l'« engagement de façade » du gouvernement. Depuis le début de la nouvelle session parlementaire, l'une des critiques les plus souvent formulées est précisément celle qu'elle a mentionnée: il a fallu plus d'un an pour présenter à nouveau un projet de loi qui comporte certes quelques différences importantes par rapport au précédent, mais qui, à bien des égards — et probablement en grande partie —, reste inchangé.

Je me demande si la députée pourrait nous expliquer pourquoi, selon elle, le gouvernement agit soudainement différemment au lieu de simplement donner suite au projet de loi C-61 d'emblée.

Elizabeth May: Madame la Présidente, je l'ignore évidemment. J'aimerais vraiment comprendre les motivations de ce changement chez le gouvernement. À première vue, les droits des peuples autochtones, le climat et la nature ne comptent plus pour lui. Il considère ces enjeux, ces peuples et ces écosystèmes comme des obstacles sur le chemin des bulldozers.

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, je ne peux qu'être d'accord avec ma collègue.

Le gouvernement prétend être le nouveau gouvernement libéral. J'y souscris totalement. Il n'est pas étonnant que l'ancien premier ministre Stephen Harper ait qualifié cela, dans les médias, d'erreur idéologique de la part de notre premier ministre.

J'ai notamment remarqué que les libéraux bafouent totalement les droits des peuples autochtones. Je ne vois pas vraiment de différence, en ce qui concerne leur programme favorable aux milliardaires, entre l'adoption accélérée du projet de loi C-39 et celle du projet de loi C-37. Mon honorable collègue pourrait-elle nous en dire davantage là-dessus?

Elizabeth May: Madame la Présidente, cela me fait mal au cœur, car j'avais vraiment l'impression que nous accomplissions beaucoup de progrès. Évidemment, en tant que cheffe du Parti vert, je n'ai jamais été une partisane inconditionnelle de tout ce qui a été

Ordres émanant du gouvernement

fait sous l'ancien premier ministre Justin Trudeau, mais je sentais qu'il y avait une compréhension plus profonde de l'impératif de la réconciliation. La réconciliation doit être avant tout l'œuvre des gens issus de la culture colonisatrice.

Nous sommes tous visés par des traités d'une manière ou d'une autre, mais, en tant que peuple colonisateur, nous avons l'obligation de tenir nos promesses. Or, le changement de terminologie entre le projet de loi C-61 et le projet de loi C-37 sapera toute confiance que les peuples autochtones, les Premières Nations, les Métis ou les Inuits pourraient avoir dans la capacité des gens issus de la culture colonisatrice à tenir leur parole.

[Français]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de Saanich—Gulf Islands de sa prise de position. J'aimerais savoir ce qu'elle pense de l'expression « faire de son mieux ». C'est ce qui revient dans le projet de loi. Quelle confiance a-t-elle en ce gouvernement pétrolier qui dit qu'il va faire de son mieux sans la notion d'engagement de la part de la ministre?

Elizabeth May: Madame la Présidente, je n'ai vraiment aucune confiance dans le gouvernement actuel pour ce qui est de tenir ses promesses. Leurs promesses, c'est comme les autres...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): L'honorable députée de Winnipeg-Centre a la parole.

[Traduction]

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, je prends la parole au sujet du projet de loi C-37, Loi sur l'eau propre des Premières Nations. Il s'agit d'une autre tentative du gouvernement libéral d'éroder les droits des Autochtones sous le couvert du progrès.

En plus des atteintes au droit d'accès à une eau potable que comporte ce projet de loi, on retrouve dans le projet de loi C-39 des atteintes tout aussi graves aux droits des Autochtones. Ce projet de loi affaiblit considérablement l'obligation constitutionnelle de consulter et d'accommoder les peuples autochtones, ainsi que d'importantes protections environnementales et le droit de grève protégé par la Charte. C'est d'ailleurs pourquoi le projet de loi C-39 suscitait encore hier une vive opposition de la part de régions entières, de peuples autochtones et de Premières Nations partout au pays, notamment l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, les chefs de l'Ontario, l'Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador, l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique et la nation nishnawbe-aski, ainsi que des syndicats comme le Congrès du travail du Canada, le Syndicat canadien de la fonction publique et Unifor, et d'innombrables organisations environnementales.

L'eau, c'est la vie. Elle porte notre mémoire collective et nourrit nos terres. Elle fait vivre nos enfants et contribue à bâtir l'avenir que nous leur léguerons. Pas plus tard qu'aujourd'hui, j'ai rencontré de jeunes Autochtones qui n'ont jamais eu accès à une eau potable propre de leur vie, alors qu'il s'agit pourtant d'un droit fondamental et d'une condition essentielle de la dignité humaine. Or, le projet de loi C-37 continue de porter atteinte à ce droit fondamental à l'eau potable. Sans eau potable, il ne peut y avoir ni santé, ni dignité, ni autodétermination, ni avenir.

Ordres émanant du gouvernement

L'accès à l'eau potable est un droit fondamental de la personne, protégé par le droit international et confirmé par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, en particulier par l'article 25, qui confirme le droit des peuples autochtones « de conserver et de renforcer leurs liens spirituels particuliers avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou [...] utilisent traditionnellement ».

Ce n'est pas un hasard si le gouvernement libéral, qui a mentionné de nombreux articles de la déclaration des Nations unies, a commodément omis cet article, et ce n'est pas non plus un hasard si, même depuis le dépôt de ce projet de loi, il continue de se battre avec des Premières Nations devant les tribunaux pour contester leur droit à une eau potable propre et sûre. Des avocats ont soutenu que le reniement des engagements envers les Premières Nations dans les projets de loi C-39 et C-37 est une tentative délibérée de plus d'appuyer la lutte contre les Premières Nations devant les tribunaux.

Je tiens à rappeler à la population canadienne que les libéraux ont déposé le projet de loi C-37 uniquement en réponse à une ordonnance judiciaire juridiquement contraignante. Cependant, après des années de promesses non tenues et devant la honte persistante ressentie par les Canadiens partout au pays en raison des avis de faire bouillir l'eau qui demeurent en vigueur dans les collectivités des Premières Nations, le gouvernement a présenté un projet de loi qui affaiblit la gouvernance autochtone au lieu de la renforcer. En fait, ce projet de loi prive les Premières Nations des outils nécessaires pour garantir leur accès à une eau salubre en limitant le pouvoir de protéger les sources d'eau aux terres de réserve. Or, nous le savons tous, l'eau ne respecte pas les frontières des réserves. Elle coule. Elle traverse les bassins versants, les territoires et les terres visés par nos traités et les titres ancestraux.

Le projet de loi C-37 ne respecte pas les titres ancestraux et les terres visées par les traités. En fait, il définit les terres des Premières Nations dans ces termes: « S'agissant des Premières Nations, s'entend des terres visées par la catégorie 24 de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867 et inclut l'eau et les sources d'eau sur et sous ces terres. »

Le projet de loi C-37 indique clairement que les terres considérées comme relevant de la compétence des Premières Nations excluent « les terres à l'égard desquelles un titre ancestral est revendiqué par une première nation ou à l'égard desquelles un tel titre a été confirmé par un tribunal ».

• (1305)

Cette restriction oblige les Premières Nations à négocier avec les municipalités, les provinces, les territoires et le gouvernement du Canada au sujet de la protection des ressources en eau qui sont situées en dehors des limites des réserves. Allons-nous assister à d'autres crises comme celles de Grassy Narrows et d'Attawapiskat, où l'eau a été contaminée par des industries situées en dehors des réserves définies par la Loi sur les Indiens? Oui, c'est certain.

Les traités et les titres ancestraux sont protégés par les paragraphes 35(1) et 35(3) de la Constitution et confirmés dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Nos droits s'étendent au-delà des limites des réserves et sont liés à nos terres, à nos territoires, à nos eaux et à nos ressources. En excluant les terres visées par les traités et les titres ancestraux, le projet de loi laisserait aux Premières Nations la responsabilité de la salubrité de l'eau tout en les privant de leur compétence inhérente en

matière de protection des sources qui font vivre leurs communautés. C'est là que le lien entre le projet de loi C-37, le projet de loi C-5 et le projet de loi C-39 apparaît clairement.

L'année dernière, le gouvernement libéral a présenté le projet de loi C-5, qui a été adopté à la hâte par le Parlement afin de créer un soi-disant cadre permettant d'accélérer la mise en œuvre de projets dits « d'intérêt national ». Le projet de loi C-39, en réalité, va encore plus loin: il s'attaque à toutes les protections environnementales, aux droits des peuples autochtones et aux droits des travailleurs, et il confère aux ministres des pouvoirs absolus leur permettant de passer outre aux protections constitutionnelles. Je tiens à rappeler au premier ministre que l'approche actuelle du gouvernement ne satisfait même pas à l'exigence du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause qui existait déjà.

Les normes internationales sont claires: les peuples autochtones doivent être consultés en bonne et due forme avant la réalisation de grands projets. Lorsque le gouvernement fédéral décide unilatéralement qu'un projet relève de l'intérêt national et qu'il entreprend les consultations par la suite seulement, cela revient à imposer d'emblée une décision fondamentale. La question n'est pas de savoir si nous sommes favorables ou non à l'exploitation des ressources, mais bien de faire respecter le droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Le projet de loi C-37 supprimerait également la reconnaissance explicite du droit humain à l'eau potable contenue dans une version antérieure de cette mesure législative pour la remplacer par la « réalisation progressive » de ce droit. L'avocat Michael Rosenberg a confirmé que l'utilisation de ce terme a tout à voir avec la capacité du gouvernement de continuer à se battre contre les Premières Nations devant les tribunaux, et de pouvoir dire qu'il n'y a aucun droit et que le gouvernement n'a aucune obligation.

Lorsque la ministre des Services aux Autochtones parle de réalisation progressive du droit humain à l'eau potable, est-ce que cela signifie que les nations qui ont été laissées dans la pauvreté devront peut-être attendre d'avoir les moyens de remédier elles-mêmes à la situation, tandis que le gouvernement canadien et les grandes entreprises s'enrichiront grâce à nos terres, à nos territoires et à nos ressources? Je me demande si le gouvernement libéral oserait parler de réalisation progressive de ce droit s'il était question de Winnipeg, de Calgary ou d'Ottawa.

La Charte canadienne garantit les droits et les libertés de tous les individus, sans égard à leur race ou à leur origine nationale ou ethnique. La Charte ne nous garantit pas un droit comparable. Notre droit d'avoir de l'eau potable est égal au droit de n'importe quel autre être humain au pays.

Voici mon message pour toutes les Premières Nations, toutes les communautés inuites, tous les gouvernements métis, tous les alliés, tous les syndicats, tous les organismes de défense de l'environnement et tous les Canadiens qui croient en la justice: le moment est venu de faire front commun. Il faut agir maintenant. Nous devons défendre nos terres, nos eaux, nos territoires et nos ressources. Ce n'est pas seulement dans notre intérêt, c'est aussi dans l'intérêt des jeunes qui se sont joints à moi à la Chambre des communes aujourd'hui et de toutes les générations à venir, car l'eau, c'est la vie. Le droit à la vie n'est pas négociable, et les droits des Autochtones ne le sont pas non plus.

• (1310)

[Français]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de Winnipeg-Centre de son engagement constant envers notamment l'enjeu des droits des Premières Nations, celui de se faire entendre, de se faire reconnaître.

Évidemment, c'est un des problèmes qu'on a avec le projet de loi C-37, mais j'aimerais surtout l'entendre nous parler de l'état de la mobilisation et de la manière dont les Premières Nations et leurs leaders reçoivent ce projet de loi. On se rappelle que la version précédente de ce projet de loi avait été faite en co-création, alors que celle-ci découle essentiellement de la volonté de la ministre des Services aux Autochtones ainsi que du premier ministre, qui a voulu mettre sa main là-dedans pour retirer certains droits, notamment la reconnaissance humaine des Premières Nations.

[Traduction]

Leah Gazan: Madame la Présidente, je ne peux certainement pas parler au nom de tous les membres des Premières Nations du pays. Ce que je peux dire à titre de législatrice, c'est que le gouvernement libéral traite l'obligation de consultation et d'accommodement, ainsi que le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, comme s'il s'agissait de droits constitutionnels facultatifs. Or, le gouvernement ne peut pas agir ainsi, même si c'est manifestement ce qu'il fait dans le cadre de ce projet de loi. Les Premières Nations et les dirigeants autochtones ont indiqué très clairement qu'ils n'ont pas été consultés, en particulier dans le cas du projet de loi sur l'eau potable.

Je ne connais aucun dirigeant ou membre des Premières Nations, y compris moi-même, qui accepterait d'avoir des droits différents de ceux des autres Canadiens en matière d'accès à l'eau potable. C'est une atteinte grave. Cela revient à priver les peuples autochtones de la dignité la plus fondamentale dans notre pays, à savoir le droit à l'eau potable.

• (1315)

[Français]

Jacques Ramsay (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais connaître l'opinion de la députée de Winnipeg-Centre. La loi est soutenue par une enveloppe budgétaire qui devrait être autour de 4,6 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent. En fait, c'est le plus important investissement jamais réalisé par le Canada en faveur de l'eau des Premières Nations.

Est-ce que ça ne veut pas dire quelque chose? Ma collègue peut-elle nous faire part de ce qu'elle pense de cette enveloppe budgétaire? N'est-ce pas une indication ferme de la volonté de ce gouvernement de faire avancer la cause de l'eau pour les Premières Nations?

[Traduction]

Leah Gazan: Madame la Présidente, c'est là toute la sournoiserie des libéraux. Je tiens à rappeler au député d'en face qu'il s'agit d'un montant fixé par un tribunal que le gouvernement est tenu de dépenser. Je tiens également à rappeler au député que les dirigeants des Premières Nations, y compris l'Assemblée des Premières Nations, ont clairement indiqué qu'il manquait des milliards de dollars afin de couvrir le coût à payer pour garantir le droit à l'eau potable sur les terres des Premières Nations. Le gouvernement devrait avoir honte. Il politise le droit de nos enfants à l'eau potable.

Ordres émanant du gouvernement

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Madame la Présidente, le gouvernement libéral, dans ce cas-ci et pour de nombreuses autres mesures législatives, ne cesse de parler de milliards et de milliards de dollars. Dans le cas présent, il est question de 4 milliards de dollars destinés à l'approvisionnement en eau potable. Or, toutes les études indiquent que 43 % de chaque dollar consacré à ce type d'initiatives finissent par être dépensés en frais administratifs, en honoraires d'avocats ou de consultants.

La députée a-t-elle quelque chose à dire à ce sujet?

Leah Gazan: Madame la Présidente, ce que je peux dire, c'est que nous savons que le financement est insuffisant. Le fait est que le gouvernement a imposé des coupes budgétaires à Services aux Autochtones Canada. Nous ne nous sommes même pas encore remis de l'époque de Paul Martin, qui avait imposé un plafond de 2 % au financement pour les Premières Nations.

Je ne souhaite pas m'étendre sur les coupes budgétaires, mais j'ajouterai que j'espère que mes collègues conservateurs appuieront et reconnaîtront le droit au titre ancestral, et qu'ils le confirmeront — ce droit a même été confirmé par les tribunaux — afin de garantir aux Premières Nations le droit de protéger les sources d'eau et les aquifères dont les eaux alimentent nos territoires.

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Madame la Présidente, le débat sur le projet de loi C-37, Loi sur l'eau propre des Premières Nations, a été très intéressant. Comme on dit, c'est une illusion de déjà vu. Malheureusement, aujourd'hui encore, nous débattons d'un énième projet de loi visant à garantir aux Autochtones du Canada l'accès à une eau potable salubre et sécuritaire, auquel ils ont pleinement droit. Je pense que c'est un énorme échec du gouvernement depuis 2015. Il avait promis de mettre fin aux avis de faire bouillir l'eau, et il est vraiment honteux de constater encore aujourd'hui des avis généralisés de ce type, qui entraînent des maladies comme l'hépatite A et d'autres infections bactériennes au sein de communautés autochtones partout au pays.

Je voudrais également commencer par dire que je suis extrêmement fier d'être le député de Parkland, qui se trouve sur le territoire du Traité n° 6 et comprend des Premières Nations comme la nation crie d'Enoch, la Première Nation de Paul, ainsi que les descendants de la bande Michel, qui, malheureusement, dans les années 1950, à la suite d'une mesure très controversée et, selon moi, probablement illégale, a perdu son statut de Première Nation. En effet, les membres de la bande Michel ont été émancipés. Je pense que c'est peut-être le seul cas de ce genre au pays. Je sais que les membres de la bande Michel tentent encore aujourd'hui de récupérer leur statut de membre des Premières Nations.

Nous discutons aujourd'hui de l'eau potable et des droits des Autochtones. J'ai échangé avec des représentants des peuples autochtones de ma région, notamment avec le chef Cody Thomas, de la nation crie d'Enoch. Je travaille avec cette communauté depuis des années afin de trouver des solutions pour répondre à ses besoins en eau potable. Bon nombre des cas les plus médiatisés concernent des communautés très rurales et très éloignées, mais le problème ne se limite pas à celles-ci. La nation crie d'Enoch est située juste à côté d'Edmonton et, jusqu'à récemment, elle n'avait pas accès à l'eau potable fournie par la ville d'Edmonton. Je sais que la lutte a été très difficile, mais, aujourd'hui, la nation crie d'Enoch est approvisionnée en eau potable par Edmonton.

Ordres émanant du gouvernement

Le fait qu'une Première Nation située littéralement à deux pas d'une grande agglomération canadienne n'avait pas accès à de l'eau potable propre jusqu'à très récemment nous fait réaliser à quel point il peut être difficile d'approvisionner en eau les Premières Nations situées dans des régions rurales et éloignées. Cela dit, il y a encore des zones de la nation crie d'Enoch — qui est une communauté rurale à bien des égards — où les foyers dépendent de puits. Par exemple, la ferme de ma famille se trouve juste à côté de la nation crie d'Enoch, et nous sommes alimentés par un puits.

Depuis les années 1950, on compte beaucoup de puits de pétrole et de gaz abandonnés et orphelins. Il y a quelques années, alors que le prix du pétrole était très bas, le gouvernement libéral a mis en place une politique accompagnée d'une enveloppe d'environ 1 milliard de dollars pour tenter d'encourager le secteur pétrolier de l'Alberta à nettoyer certains de ces puits orphelins et abandonnés. C'était une bonne politique, je crois. Il faut toutefois rappeler que beaucoup de Premières Nations ont de tels puits sur leur territoire. Je crois qu'il y a plus de 200 puits de pétrole abandonnés sur le territoire de la nation crie d'Enoch. Ces puits de pétrole risquent de contaminer les nappes phréatiques; ils présentent aussi des risques liés à l'arsenic.

Malheureusement, sur la somme prévue à l'annonce du programme, 137 millions de dollars n'ont pas été dépensés. J'ai écrit au ministre des Finances de l'époque pour lui dire que cet argent devrait être réaffecté afin d'aider les Premières Nations à nettoyer les puits de pétrole orphelins et abandonnés, ce qui permettrait de protéger leurs eaux souterraines et leur eau potable. Le gouvernement a malheureusement choisi de ne pas réaffecter ces 137 millions de dollars. Cette somme aurait grandement pu aider les Premières Nations, situées surtout en Alberta, qui sont aux prises avec ce grave problème.

Je tiens aussi à parler d'un autre sujet. Des membres des Premières Nations de ma région sont venus me parler d'un aspect du débat que nous avons aujourd'hui, c'est-à-dire les règlements. Il est question de 4,6 milliards de dollars. On a dit à juste titre qu'une grande partie de cet argent provient de procès que le gouvernement a perdus. Selon moi, beaucoup de Canadiens se demandent où vont ces milliards de dollars. Je suis très préoccupé, car les représentants des Premières Nations qui viennent me rencontrer à mon bureau confirment ce que les médias rapportent de plus en plus souvent, à savoir que les fonds provenant de ces règlements sont accaparés par des cabinets d'avocats censés agir au nom de ces Premières Nations. Les fonds ne se rendent pas aux Premières Nations qui en ont besoin.

● (1320)

Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Dans un des cas, il est clair que le gouvernement a contribué à forcer une Première Nation à accepter ce que je qualifierais de contrat de servitude. Services aux Autochtones Canada a trié sur le volet un conseil des Premières Nations composé de membres non élus, puis l'a encouragé à se faire représenter par l'un de ces cabinets d'avocats. Après avoir convaincu la Première Nation de travailler avec ce cabinet, le négociateur principal du gouvernement du Canada, qui travaillait pour Services aux Autochtones Canada, a quitté ses fonctions. Ô surprise, il a ensuite été nommé conseiller juridique principal au sein de ce cabinet. C'est un conflit d'intérêts, et le gouvernement a fermé les yeux.

Je veux que les Canadiens soient conscients de la gravité de certains de ces cas. Les Premières Nations signent des accords juridiques très complexes qui contiennent des dispositions inhabi-

tuelles dans le domaine juridique. Ainsi, si une Première Nation tente de solliciter un avis juridique indépendant pour vérifier que l'accord qu'on lui propose est avantageux, elle sera punie par le cabinet d'avocats. L'argent sera récupéré et les membres seront sanctionnés pour avoir dénoncé le cabinet.

En Saskatchewan, les tribunaux ont conclu que ces Premières Nations ont été trop facturées par ces cabinets. Lorsque nous parlons d'aider les Premières Nations, le gouvernement doit veiller à ce qu'il y ait une reddition de comptes afin que les Premières Nations reçoivent réellement l'argent.

Certaines des situations dont j'entends parler sont tout à fait scandaleuses. Nous voyons ce qu'on appelle une « directive irrévocable », en vertu de laquelle une Première Nation renonce à son droit de recevoir une compensation financière dans le cadre de règlements conclus par le gouvernement, de sorte que l'argent ira directement à un cabinet d'avocats plutôt qu'à la Première Nation. Donc, les pratiques de facturation ne sont pas transparentes, et les Canadiens et les Premières Nations le constatent. Ils voient leurs droits être minés, et le gouvernement du Canada ne fait rien.

Lorsqu'il est question de veiller à ce que les Premières Nations aient accès à de l'eau potable et à ce que le gouvernement du Canada soit juste envers elles, nous devons nous assurer que le processus comprend une obligation redditionnelle afin que les Premières Nations ne soient pas exploitées par des tiers et qu'elles connaissent très bien leur droit de demander, sans être intimidées, un avis juridique indépendant avant de signer un accord qui touche leurs droits.

Il est question de cas très médiatisés en Alberta, où des fiducies renferment des dizaines de millions de dollars, voire des centaines de millions de dollars, destinés aux Premières Nations. Ces sommes font actuellement l'objet de litiges. Toutefois, le fait qu'au Canada, les Premières Nations doivent se battre non seulement contre le gouvernement, mais aussi contre les cabinets d'avocats censés les représenter pour obtenir ce qui leur revient de droit constitue un aspect fondamental du problème. Si nous ne nous attaquons pas à cet aspect du problème, des Premières Nations continueront d'être privées du soutien financier auquel elles ont droit pour leurs infrastructures d'approvisionnement en eau et des ressources nécessaires à leurs soins de santé. Je fais référence aux ententes sur les revendications relatives aux avantages agricoles.

Nous devons veiller à ce que le gouvernement demande des comptes à tous les acteurs, et qu'il en rende lui aussi. Je me battra certainement aux côtés de mes collègues conservateurs pour demander des comptes au gouvernement afin que les droits des Premières Nations et des peuples autochtones soient respectés et qu'ils aient accès à l'eau potable à laquelle ils ont droit depuis longtemps. Il est grand temps qu'ils obtiennent ces ressources.

● (1325)

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je trouve préoccupant que les interventions les plus virulentes contre le droit à l'eau potable, entre l'étude du projet de loi C-61 de 2024 et celle du projet de loi C-37, soient venues de certains premiers ministres provinciaux. Je me demande si mon honorable collègue de Parkland peut nous éclairer sur la façon de tenir un gouvernement responsable au Parlement quand il accorde plus d'attention aux premiers ministres provinciaux qu'au fonctionnement de notre régime démocratique britannique.

Dane Lloyd: Madame la Présidente, nous devons respecter les droits des Premières Nations. Nous devons veiller à ce que les Premières Nations disposent d'un gouvernement qui les soutienne et qui ne passe pas son temps à interjeter appel et à les attaquer en justice, afin qu'elles puissent obtenir l'eau potable qu'elles méritent pleinement. Il faut établir un partenariat, mais aussi garantir la reddition de comptes.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre invoque le Règlement.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, il y a eu consultations entre les partis et vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que la question portant que le projet de loi C-37, Loi sur l'eau propre des Premières Nations, soit lu pour la deuxième fois et soit maintenant mise aux voix.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Que tous ceux qui s'opposent à ce que le député propose la motion veuillent bien dire non. Le consentement est accordé.

La Chambre a entendu la motion. Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

(La motion est adoptée.)

• (1330)

[Français]

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le vote porte sur la motion principale.

[Traduction]

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Une voix: Avec dissidence.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je déclare la motion adoptée avec dissidence. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des affaires émanant des députés inscrites au Feuilleton d'aujourd'hui.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[Français]

LOI RELATIVE À LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA PRÉVISION DES INONDATIONS ET DES SÉCHERESSES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-241, Loi prévoyant l'élaboration d'une stratégie nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendements.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Comme il n'y a aucune motion à l'étape du rapport, la Chambre procédera

Affaires émanant des députés

maintenant sans débat à la mise aux voix de la motion d'adoption du projet de loi à l'étape du rapport.

[Traduction]

Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.) propose que le projet de loi soit adopté.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je comprends que la motion sera simplement adoptée et que nous passerons immédiatement au débat. Nous demandons que la motion soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

[Français]

Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

— Monsieur le Président, je suis très heureuse de reprendre la parole aujourd'hui pour la troisième lecture du projet de loi C-241, qui vise l'élaboration d'une stratégie nationale pour la prévision des inondations et des sécheresses.

Depuis que j'ai présenté ce projet de loi à la Chambre, nous avons eu l'occasion d'en discuter avec nos collègues, d'entendre différents experts et d'approfondir plusieurs questions importantes, lors de son étude au Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Je tiens d'ailleurs à remercier les membres du Comité de leur travail, ainsi que les témoins qui ont pris le temps de partager leurs connaissances et leurs recommandations. Je tiens également à remercier chaleureusement le Dr John Pomeroy, de l'Université de la Saskatchewan, de son expertise, de sa précieuse collaboration et de sa contribution à ce projet de loi. Je souhaite aussi exprimer toute ma reconnaissance à mon collègue le député de Lac-Saint-Louis, qui a travaillé sur cette mesure législative avec moi.

Lorsque j'ai entrepris cette démarche, je souhaitais avant tout répondre à une préoccupation bien concrète, celle de savoir comment nous pouvons mieux préparer nos collectivités aux risques d'inondations et de sécheresse. Dans ma circonscription, Terrebonne, les risques d'inondations ne sont pas une réalité lointaine. Les crues de 2017 et de 2019 ont touché notre territoire et rappelé la vulnérabilité de certains secteurs riverains. En janvier 2018, la montée des eaux de la rivière des Mille Îles a également provoqué des inondations dans plusieurs résidences du secteur de la côte de Terrebonne, obligeant les autorités municipales à déclarer l'état d'inondation.

Affaires émanant des députés

Nous savons que ces phénomènes peuvent avoir des conséquences considérables sur les familles, les entreprises, les agriculteurs et les municipalités. Nous savons également que le Canada dispose d'une expertise scientifique importante dans ce domaine. Pourtant, il reste du travail à faire pour améliorer la coordination de nos efforts et faciliter l'accès à des prévisions hydrologiques fiables. Comme dans de nombreuses collectivités canadiennes, la capacité d'anticiper les risques est essentielle pour protéger nos infrastructures, soutenir la planification municipale et surtout assurer la sécurité de notre population. C'est dans cette perspective que j'ai présenté le projet de loi C-241. Mon objectif n'est pas de prétendre que nous pouvons empêcher les catastrophes naturelles, mais de proposer une démarche qui nous permettra de mieux comprendre les besoins, de renforcer la collaboration entre les différents intervenants et d'examiner les moyens d'améliorer les prévisions hydrologiques au Canada.

Le contexte dans lequel nous discutons de ce projet de loi mérite également notre attention. En mai dernier, le commissaire à l'environnement et au développement durable a publié un rapport sur la cartographie des zones inondables au Canada. Ce rapport contient des constats qui devraient nous interpeller tous. Selon le commissaire, environ 80 % des zones fortement peuplées du Canada se trouvent au moins partiellement dans des zones inondables. Il souligne également qu'entre 2016 et 2025, notre gouvernement a consacré en moyenne 230 millions de dollars par année à l'aide post-inondation. Ces sommes illustrent les conséquences financières de ces catastrophes, mais elles ne permettent pas de mesurer pleinement ce que vivent les personnes touchées. Lorsqu'une famille doit quitter sa maison, lorsqu'un commerce doit fermer temporairement ou lorsqu'une municipalité doit réparer des routes et des infrastructures endommagées, les répercussions vont bien au-delà des coûts immédiats.

Le rapport fait aussi état de difficultés dans la production et la diffusion des cartes des zones inondables. Le commissaire souligne également que les renseignements disponibles ne sont pas toujours suffisamment accessibles ou faciles à utiliser pour les personnes qui en ont le plus besoin. Le rapport du commissaire nous rappelle l'importance de disposer de données fiables, de mieux les partager et de veiller à ce que les informations produites puissent réellement soutenir la prise de décision. Ce sont des préoccupations qui rejoignent l'objectif de mon projet de loi.

Le Canada possède déjà une expertise considérable dans le domaine de l'hydrologie. Nos universités, nos chercheurs et les organismes responsables de la gestion de l'eau réalisent un travail essentiel pour mieux comprendre les phénomènes qui touchent nos cours d'eau et nos bassins versants. Plusieurs provinces disposent également de leurs propres systèmes de surveillance et de prévision, adaptés à leurs réalités géographiques et à leurs responsabilités. Le défi n'est donc pas de repartir de zéro, mais de déterminer comment ces efforts peuvent être combinés et être mieux coordonnés.

Les cours d'eau ne suivent pas les frontières administratives, et les événements hydrologiques peuvent avoir des répercussions sur plusieurs municipalités, provinces ou territoires. Lorsqu'une information est recueillie dans une région, elle peut être également utile dans une autre région. Il est donc pertinent d'examiner comment améliorer la compatibilité des données, favoriser leur partage et renforcer les liens entre les différents réseaux de prévision.

Je tiens toutefois à être très claire: le projet de loi C-241 n'a pas pour objectif de retirer des responsabilités aux provinces ou de rem-

placer les systèmes qu'elles ont déjà mis en place. Il vise plutôt à établir un cadre de collaboration permettant de reconnaître les expertises existantes et d'évaluer les possibilités d'amélioration à l'échelle nationale.

Lors de mon témoignage devant le comité, j'ai eu l'occasion d'expliquer que les différences entre les réseaux d'observation, les instruments de mesure et les méthodes d'analyse peuvent compliquer le partage de l'information.

• (1335)

J'ai également insisté sur le fait qu'une meilleure coordination devait se construire dans le respect des compétences de chacun. C'est plus facile de partager l'information quand nous parlons tous le même langage.

Parmi les amendements adoptés, l'un précise que la stratégie devra envisager des mesures que le gouvernement du Canada pourrait prendre à la suite des évaluations prévues par le projet de loi. Il fait notamment référence à la préparation d'une proposition visant la création d'un service et d'un système national et coopératif de prévisions hydrologiques et hydriques, fondé sur le modèle fédéral-provincial du Programme hydrométrique national.

Cette référence au Programme hydrométrique national est particulièrement pertinente puisqu'elle permet d'envisager une approche fondée sur la coopération et non sur la centralisation. Le projet de loi C-241 demande plutôt au gouvernement d'étudier les besoins, d'évaluer les possibilités et de présenter des mesures qui pourraient être mises en œuvre en collaboration avec les partenaires concernés.

L'un des aspects que je souhaite particulièrement mettre en lumière aujourd'hui est l'importance d'aborder ensemble les risques d'inondation et de sécheresse. Ces deux phénomènes présentent des caractéristiques différentes, mais ils soulèvent des enjeux communs en matière de prévision, de gestion des ressources en eau et de préparation des collectivités. Les inondations sont souvent associées à des conséquences immédiates et visibles. Elles peuvent entraîner des évacuations, endommager des habitations, interrompre des activités économiques et exercer une pression importante sur les services municipaux. Les sécheresses, quant à elles, peuvent se développer sur de plus longues périodes et avoir des effets importants sur l'agriculture, l'approvisionnement en eau et certaines activités industrielles.

Le secteur agricole est particulièrement concerné par ces enjeux. Les producteurs doivent prendre des décisions en fonction de conditions météorologiques et hydrologiques qui peuvent varier considérablement d'une saison à l'autre. De meilleures prévisions peuvent contribuer à une planification de leurs activités, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'eau et surtout à la gestion des risques liés aux périodes de sécheresse ou aux précipitations importantes. La Fédération canadienne de l'agriculture a d'ailleurs présenté un mémoire dans le cadre de l'étude du projet de loi afin de faire valoir les besoins du secteur agricole, et je l'en remercie.

Nous devons également reconnaître les besoins des communautés autochtones, notamment celles qui sont situées dans des régions éloignées ou particulièrement exposées aux risques d'inondations. Les connaissances locales et traditionnelles, tout comme l'expertise scientifique, ont un rôle important à jouer dans la compréhension des conditions hydrologiques et dans la préparation aux événements extrêmes. C'est pourquoi le projet de loi C-241 prévoit des consultations avec les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, les corps dirigeants autochtones, les universités, les organisations de la société civile et le secteur privé.

Un autre élément important du projet de loi est qu'il prévoit une démarche structurée, accompagnée d'échéances et d'obligations de reddition de comptes. La stratégie devra notamment examiner les avantages d'une meilleure coordination nationale, les besoins en matière de modélisation et les possibilités d'améliorer les prévisions à court et à long terme. Elle devra aussi tenir compte des investissements et des nouvelles technologies qui pourraient contribuer au développement de ces capacités.

Il s'agit de nous donner les moyens d'examiner de manière concertée comment nous pouvons améliorer les prévisions dont dépendent plusieurs décisions importantes. Pour une municipalité, ces informations peuvent contribuer à la planification des infrastructures et la préparation des services de sécurité civile. Pour les agriculteurs, elles peuvent soutenir certaines décisions liées à la gestion de l'eau. Pour les gouvernements, elles peuvent aider à mieux comprendre les besoins des collectivités et à orienter les efforts de préparation. Les données scientifiques ont une valeur considérable, mais leur utilité dépend aussi de notre capacité à les rendre disponibles, à les interpréter correctement et à les intégrer aux décisions prises sur le terrain. Cette dimension pratique m'importe particulièrement dans le cadre du projet de loi C-241.

Depuis le début de ce processus, j'ai eu l'occasion de constater à quel point les questions liées à la gestion de l'eau mobilisent des expertises et des préoccupations diverses. Les scientifiques s'intéressent à la qualité des données et aux modèles de prévision. Les municipalités doivent composer avec des réalités opérationnelles et budgétaires. Les provinces exercent des responsabilités importantes de la gestion des ressources en eau, tandis que les citoyens souhaitent avant tout pouvoir vivre et travailler dans nos collectivités de façon sécuritaire.

À Terrebonne, comme ailleurs au pays, les citoyens s'attendent à ce que les différents ordres de gouvernement soient capables de collaborer lorsque leur sécurité est en jeu. Ils ne devraient pas avoir à se préoccuper de savoir quelle administration détient une donnée ou quel réseau est responsable d'une prévision. Ce qui compte, c'est que les informations nécessaires soient disponibles et puissent être utilisées efficacement par les autorités concernées.

C'est dans cet esprit que je souhaite voir progresser le projet de loi. Nous avons déjà des institutions, des chercheurs et des partenaires qui accomplissent un travail essentiel. Nous devons maintenant examiner comment mieux mettre en commun leurs connaissances et leurs capacités dans le respect des responsabilités de chacun.

• (1340)

En présentant ce projet de loi, je souhaite contribuer à une discussion qui concerne directement la sécurité et l'avenir de nos collectivités. Je demeure convaincue de l'importance de poursuivre ce travail afin que le Canada puisse mieux anticiper les risques d'inon-

dation et de sécheresse et mieux soutenir les décisions prises par les différents acteurs sur le terrain. J'invite donc mes collègues à poursuivre l'examen du projet de loi C-241 dans cet esprit de collaboration et de responsabilité afin que nous puissions avancer vers une meilleure coordination des prévisions hydrologiques au bénéfice des collectivités canadiennes.

[Traduction]

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Madame la Présidente, j'étais présent au comité lorsque le gouvernement a proposé des amendements très importants au projet de loi de la députée. Je me demande comment elle compte combler le fossé entre l'objet initial du projet de loi et la version que le gouvernement a fini par produire en le vidant de sa substance.

[Français]

Tatiana Auguste: Madame la Présidente, je n'ai pas l'impression que mon projet de loi a été vidé de sa substance. Je pense que c'était des modifications tout à fait raisonnables dont j'ai pu discuter justement avec les membres des comités.

Le but, c'est vraiment d'avoir une stratégie nationale et de pouvoir aider le plus de Canadiens possible. C'est la direction dans laquelle nous allons avec ce projet de loi.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais saluer mon honorable collègue de mettre de l'avant ce projet de loi. Nous sommes tous et toutes bien conscients de l'importance de mieux lutter contre les inondations et les sécheresses.

En comité, nous avons une question et je pense que c'est important de permettre à ma collègue de l'expliquer aux gens. En quoi ce projet de loi est-il nécessaire pour mettre en œuvre une stratégie? Souvent, le gouvernement met des stratégies en place sans avoir de projet de loi.

En complément, comment peut-on s'assurer qu'une province, comme le Québec qui est avancé, sera respectée dans le cadre de ses compétences lorsque le gouvernement fédéral déploie une stratégie du genre?

• (1345)

Tatiana Auguste: Madame la Présidente, tout le principe de ce projet de loi repose sur une table de collaboration avec les différentes provinces. J'aimerais justement préciser que le Québec possède une expertise formidable. Certains chercheurs de l'UQAM demandent justement de pouvoir venir à une table de concertation où tout le monde pourrait être sur le même pied en matière de prévention et agir sur le plan hydrologique. Cela va permettre non seulement de protéger le Québec, mais de protéger toutes les communautés au Canada.

Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son très bon discours.

[Traduction]

En tant qu'ancienne conseillère municipale, je comprends à quel point il est important de maintenir les infrastructures municipales pour répondre aux risques croissants d'inondations auxquels nous sommes confrontés, et à quel point il est essentiel que les municipalités disposent d'un soutien financier, mais tout commence par les données. Je me demande si ma collègue pourrait nous parler de ce que lui ont dit les représentants des municipalités avec qui elle s'est entretenue ou des consultations menées auprès de ces municipalités.

Affaires émanant des députés

Par ailleurs, la députée a déjà mentionné toutes les personnes qui l'ont aidée dans cette démarche. Je me demande s'il y a d'autres personnes qu'elle souhaiterait remercier.

[Français]

Tatiana Auguste: Madame la Présidente, j'aimerais remercier ma collègue de me donner l'occasion de remercier tout le monde à la Chambre, ce qui inclut l'équipe des greffiers, qui ont vraiment pu m'aider pendant tout le processus. Pour quelqu'un qui a été élu pour la première fois, ça a été tout un processus. Je les remercie donc de leur aide.

En ce qui concerne les municipalités, ce qu'on me dit souvent, c'est que tout le monde a des informations écrites de façon différente, avec différents systèmes de données. Comme je le disais plus tôt, c'est vraiment important de pouvoir tous parler le même langage. Après ça, nous pourrions collaborer. Les inondations et les sécheresses ne connaissent pas les territoires, ne savent pas où une province commence, ou une municipalité commence et finit. C'est important pour moi qu'on parle le même langage en matière de données pour qu'on puisse ensuite se mettre ensemble et se concerter pour vraiment mieux faire des prévisions fondées sur les données.

[Traduction]

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Madame la Présidente, nous débattons aujourd'hui du projet de loi C-241, Loi relative à la stratégie nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses. Nous allons entendre des discours sur les mérites de cette mesure législative et sur sa nécessité. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes d'accord. Cette mesure législative est incontestablement nécessaire, compte tenu de la période que nous traversons. Pour être honnête envers les Canadiens, je précise qu'il s'agit d'une stratégie qui promet d'apporter des solutions à l'avenir. Ce n'est pas une solution définitive que nous offririons dès aujourd'hui aux Canadiens en matière de prévisions.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vais aborder la question des prévisions météorologiques actuellement établies au Canada, notamment par Environnement Canada. Ces personnes font du très bon travail. Elles font même un excellent travail, en particulier en ce qui concerne la Garde côtière canadienne et les prévisions pour le système maritime par VHF. De nombreux marins de la côte Ouest de la Colombie-Britannique et de tout le Canada comptent sur ce service. C'est véritablement une question de vie ou de mort dans certaines des zones les plus dangereuses des eaux à l'échelle du Canada. Nous sommes donc très conscients de l'importance de prévoir les phénomènes à venir.

Malheureusement, Environnement Canada a mis fin à son service Radio-Météo le 16 mars en raison de la hausse des coûts et de la nécessité de trouver d'autres solutions plus viables comme les téléphones intelligents et les applications météorologiques. Le réseau Radio-Météo couvrait 90 % de la population canadienne, mais il sera remplacé par d'autres services comme En Alerte et l'application mobile MétéoCAN. Il continuera de fournir des renseignements météorologiques en temps opportun, mais sans qu'il soit tenu compte des personnes qui ne disposent pas de cette technologie, qui n'ont pas de service Internet ou qui ne comprennent pas l'ère de l'information dans laquelle nous vivons.

Quand j'y pense, je constate qu'il s'agit de la suppression d'un service essentiel sur lequel les gens comptent. De nos jours, cela touche les marins, mais aussi les agriculteurs qui doivent prévoir le temps qu'il fera pour leurs cultures. Il s'agit d'une mesure de réduction

des coûts, alors que nous entendons déjà des discours sur les dommages infligés aux Canadiens par les phénomènes météorologiques, le coût pour les citoyens des dommages causés aux maisons et le coût des dommages aux infrastructures. Nous allons donc procéder à une coupe budgétaire en éliminant le service Radio-Météo, mais celle-ci aura des répercussions sur les Canadiens.

Où le Canada envoie-t-il son argent après avoir procédé à ces coupes budgétaires? Il y en a une grande partie qui est consacrée à l'aide étrangère. Ce n'est pas normal. Les citoyens dépendent des services comme Radio-météo et des modèles de prévisions météorologiques actuels, ne serait-ce que pour aller faire l'épicerie, mais le gouvernement a décidé de supprimer ces services et d'envoyer l'argent à des gouvernements étrangers.

Une chose en particulier me semble tout à fait inhabituelle et injustifiée: l'aide étrangère à la Chine. Jamais je n'aurais imaginé que la Chine ait besoin d'aide étrangère. Elle est en train de devenir une véritable superpuissance énergétique parce qu'au lieu de faire des promesses politiques elle passe à l'action. La Chine construit certains des plus grands barrages au monde pour réduire sa dépendance au pétrole brut et au diésel. Elle a d'ailleurs commencé à acheter des réserves de pétrole brut en raison de la crise mondiale du diésel. Elle a les moyens d'acheter ce pétrole brut et de le stocker. Parallèlement, elle a commencé à restreindre ses exportations de diésel. Elle fournit beaucoup de diésel au reste du monde, mais elle a l'argent et les réserves nécessaires pour approvisionner son propre pays.

● (1350)

Entretemps, le Canada verse de l'aide étrangère à la Chine. Or, il faudrait presque que ce soit l'inverse, compte tenu de notre déficit, de notre dette et du fait que 2 millions de Canadiens, dont 34 % sont des enfants, ont recours aux banques alimentaires. Une personne sur quatre qui a recours aux banques alimentaires est un travailleur qui n'a pas les moyens de faire l'épicerie. Pourquoi réduit-on des services essentiels comme les prévisions météorologiques alors qu'on envoie de l'argent à la Chine pour aider ce pauvre pays? La Chine n'est pas pauvre.

Je sais que nous parlons de prévisions météorologiques. Je connais bien ce dossier en Colombie-Britannique. Pensons aux incendies de forêt qui ravagent nos collectivités et nos infrastructures, qui détruisent des maisons et qui entraînent l'évacuation de collectivités entières. J'étais là lors des inondations à Abbotsford. Quelle est notre solution? Prévoir la prochaine inondation. Proposer une étude qui prendra deux ans. Commençons dès maintenant à préparer une étude pour pouvoir réfléchir à ce que nous ferons plus tard, alors que les répercussions se font déjà sentir aujourd'hui.

À tous les Canadiens qui nous regardent en ce moment sur CPAC, à ces millions de personnes, je suis désolé, mais il ne s'agit pas d'une annonce indiquant que quelque chose va se passer aujourd'hui ou demain. Il faudra deux ans au gouvernement pour élaborer une stratégie, puis la présenter et en débattre. C'est alors seulement que le gouvernement proposera peut-être des mesures pour lutter contre les feux de forêt.

Affaires émanant des députés

En dehors de la Chambre, on discute sérieusement de la nécessité de redoubler d'efforts pour nous adapter. C'est un excellent débat, mais les choses s'arrêtent là. Ce ne sont que des discussions autour d'une tasse de café. On ne discute pas de la gestion des forêts en Colombie-Britannique pour réduire le risque des feux de forêt. Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer à cet égard. Je sais que les députés ministériels diront que cela relève de la compétence des provinces, mais le gouvernement fédéral a bel et bien compétence sur les terres publiques de toutes les provinces canadiennes. Il a compétence sur certaines propriétés. De plus, en vertu de la Loi sur les Indiens, il a compétence sur les terres de réserve.

Tout cela est très bien. J'ai aussi siégé au comité. Je crois toutefois qu'on devrait avoir pour priorités d'élaborer un plan plus solide qui permettra de fournir de meilleures prévisions aux Canadiens, en particulier aux agriculteurs et aux marins, et de commencer à parler d'adaptation et à aider les personnes touchées par ces catastrophes. Les fondements d'une grande partie de ce dont nous parlons ici existent déjà du côté des compagnies d'assurance, d'Environnement Canada et de la Garde côtière.

La collaboration entre les provinces, les gouvernements, les municipalités et les Premières Nations ne devrait pas nécessiter des mesures législatives. Les gens n'ont qu'à prendre le téléphone. Nous savons quel est le problème. Nous avons des connaissances à l'échelle locale, municipale et provinciale. Tout le monde est confronté au même problème. On n'a pas besoin de passer deux ans à étudier la situation pour ensuite essayer d'élaborer une stratégie. Tout le monde veut une solution, mais elle doit être efficace. On ne peut pas faire des choix qui n'aideront pas les Canadiens à composer avec ce qu'ils vivent maintenant et ce à quoi ils seront confrontés à l'avenir.

Nous devons aussi nous pencher sérieusement sur l'aspect budgétaire. Nous devons commencer à restreindre l'aide versée aux pays étrangers et à garder une grande partie de cet argent afin d'être en mesure d'aider les Canadiens dans toutes les situations, qu'il s'agisse de problèmes d'abordabilité, d'inondations ou de feux de forêt.

• (1355)

[Français]

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, depuis le dépôt de ce projet de loi, nous avons toujours dit que nous voulions être convaincus du véritable besoin d'avoir une loi pour faire avancer cette stratégie. Nous avons toujours dit également que nous étions extrêmement préoccupés par l'augmentation des événements climatiques extrêmes, que ce soit les inondations ou les sécheresses, et qu'il fallait que le gouvernement prenne cette crise climatique au sérieux. La crise climatique est suffisamment importante pour que l'on consacre des efforts concrets et réels à la bonne place.

Déposer un projet de loi pour dire que le gouvernement va faire éventuellement une stratégie en lien avec des inondations, des sécheresses, c'est malheureusement un peu pelleter par en avant la réelle action climatique, parce que, pendant tout ce temps que nous avons passé à étudier ce projet de loi et à en débattre, le gouvernement aurait pu simplement déposer ladite stratégie. Il aurait pu agir concrètement. Au lieu de ça, nous sommes encore aujourd'hui à débattre d'un projet de loi dont la nécessité n'a malheureusement pas encore été démontrée.

J'ai demandé tantôt si le gouvernement pouvait m'expliquer clairement ce qu'il ne pouvait pas faire avant d'avoir éventuellement cette loi. Pourquoi a-t-il besoin de la loi? Qu'est-ce qu'il y a dans cette loi qui fait qu'il va pouvoir agir davantage dans la lutte contre les changements climatiques? Je n'ai reçu aucune réponse, ce qui nous laisse croire que ce projet de loi n'est pas essentiel.

Oui, sur le principe, nous sommes totalement d'accord sur un renforcement de l'adaptation aux changements climatiques avec de meilleurs outils pour améliorer autant la préparation aux événements climatiques extrêmes que les prévisions et les moyens d'intervenir. Oui, il faut être conscient qu'il y a des provinces canadiennes qui pourraient voir cette stratégie comme un bon pas dans la bonne direction. En ce sens, nous sommes d'accord qu'il faut aider les provinces, mais ont-elles besoin d'un projet de loi ou veulent-elles plutôt une stratégie et des moyens d'action? Moi, je pense qu'elles veulent des stratégies, des moyens d'action, de l'argent. Lorsqu'on regarde le cas du Québec, on voit que le Québec est déjà avancé en matière de préparation aux événements extrêmes. C'est loin d'être parfait, mais il fait quand même figure de proue au Canada. Donc, en quoi le Québec a-t-il besoin de cette stratégie? Je ne l'ai pas encore compris.

Qui est le mieux placé pour développer, par exemple, ses propres cartographies? Le Québec le fait déjà, alors pourquoi aurait-il besoin du fédéral pour développer des cartographies qu'il fait déjà? Pourquoi aurait-il besoin du fédéral pour parler avec l'Ontario et s'entendre en matière de préparation? On le fait déjà. Comme nation, le Québec est capable de parler avec ses voisins, doit parler avec ses voisins, doit être le mieux coordonné possible. Est-ce qu'il a besoin du fédéral entre les deux? Je ne vois pas pourquoi ce serait le cas. Je n'ai pas compris cette logique avancée par le gouvernement.

Peut-être qu'il y a de plus petites provinces qui ont moins de moyens et qui ont besoin de plus de soutien. Ça pourrait les aider. Nous en convenons et nous sommes tout à fait ouverts à cette idée. Il faut comprendre aussi que, quand on parle d'une stratégie dite nationale, pour une nation comme le Québec, ça fait bourdonner un peu nos oreilles, d'autant plus que le Québec a été reconnu par ce Parlement comme étant une nation. Là, le gouvernement arrive avec une stratégie nationale qui est, en fait, une stratégie fédérale, la stratégie d'une fédération. Cette stratégie pourrait ouvrir la porte à plus d'ingérence de la part d'un gouvernement qui, trop souvent, a démontré qu'il aimait s'ingérer dans les champs de compétence des provinces. Le Québec est assez grand pour gérer ces choses lui-même, pour se coordonner et travailler avec ses voisins et ses voisines.

En matière d'inondations, il y a un besoin actuellement. En matière de sécheresses, il y a un besoin actuellement. En matière de feux de forêt, il y a un besoin actuellement. En ce qui a trait à tous les événements climatiques extrêmes, il y a un besoin actuellement. Le besoin, c'est celui d'avoir un gouvernement fédéral qui prenne au sérieux la crise climatique, qui se dote de plans d'adaptation beaucoup plus robustes et crédibles, et qui finance adéquatement les divers paliers de gouvernement qui sont sur la ligne de front, comme les municipalités et les provinces, et qui ont des besoins énormes en matière d'adaptation.

• (1400)

Seulement pour les municipalités du Québec, on a évalué à 2 milliards de dollars par année les besoins en adaptation pour les infrastructures. Ce montant vaut juste pour le Québec.

Affaires émanant des députés

Donc, on a beau avoir n'importe quelle bonne stratégie, le gouvernement fédéral doit régler la question du déficit fiscal pour venir aider les municipalités qui ont des coûts grandissants en matière, entre autres, des infrastructures, de la crise de l'itinérance, de l'abordabilité des logements, et de tout le reste. C'est ça que devrait faire le gouvernement fédéral. Il doit renvoyer l'argent d'où il vient et le donner à ceux et celles qui sont les mieux placés pour défendre les populations face à l'augmentation des événements climatiques extrêmes.

Évidemment, il y a un peu d'hypocrisie là-dedans. Malheureusement, quand on regarde la réalité, le gouvernement qui dépose une loi qui, éventuellement, mènera à une stratégie dont on ne connaît pas le contenu et qui se présente comme le grand défenseur du petit peuple face aux impacts des changements climatiques, c'est le même gouvernement qui a effectué des reculs sans précédent en matière de lutte contre les changements climatiques.

Hier, on apprenait de la part de l'Institut climatique du Canada qu'en 2025, les émissions de gaz à effet de serre au pays avaient augmenté. L'Institut climatique du Canada dit que le Canada est 20 ans en retard sur l'atteinte de sa cible de 2030 de réduction de gaz à effet de serre. Ça veut dire qu'en 2050, au rythme actuel, le Canada n'aura même pas atteint sa cible de 2030.

Le secteur pétrolier et gazier est le principal secteur responsable, encore une fois, des émissions de gaz à effet de serre. Ce gouvernement est prêt à mettre 43 milliards de dollars d'argent public dans un gigapipeline de sable bitumineux de 1 million de barils par jour. Pendant ce temps, il y a un manque criant d'argent en adaptation. Il y a un manque criant dans la réduction des émissions. Là, on va nous faire croire qu'avec cette stratégie, le gouvernement prend la crise climatique au sérieux. Ce n'est pas sérieux. Je pense que les gens commencent à le comprendre quand ils voient l'ancien ministre et député de Laurier—Sainte-Marie démissionner parce qu'il dit qu'il ne se retrouve plus dans ce gouvernement et que ce gouvernement a abandonné la lutte climatique. Ça fait partie de l'adaptation. Pour nous, il n'est pas question de cautionner des gestes qui voudraient faire une belle jambe à ce gouvernement et qui voudraient le dépendre comme étant un gouvernement qui est sérieux face à la crise climatique.

On parle quand même d'inondations extrêmes et de sécheresses. Je rappelle que, cet été, des milliers de personnes au Canada ont été évacuées en raison des feux de forêt. C'est ça, la réalité. On a besoin de plans crédibles en place et on a besoin que le Canada renforce non seulement l'adaptation, mais aussi la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au lieu de démanteler, comme il a fait, toutes les mesures qui avaient été mises en place, il faut qu'il présente un plan crédible.

La réalité scientifique, c'est qu'au-delà d'un certain niveau de réchauffement, on ne pourra même plus s'adapter. Donc, on ne peut pas juste parler d'adaptation aux changements climatiques; il faut faire les deux. Actuellement, malheureusement, le gouvernement fait de la communication climatique en proposant un projet de loi pour une stratégie, alors qu'il n'a pas besoin de ce projet de loi pour le faire et qu'il nous fait reculer à plusieurs égards. C'est essentiellement comme mettre le feu. C'est un peu un pyromane qui est invité à éteindre le feu.

Évidemment, nous allons nous élever au-dessus de la mêlée, parce que, lorsqu'il est question de changements climatiques, nous voulons mettre la politique partisane de côté. Nous voulons nous assurer d'être là pour le bien des populations. C'est la seule précoc-

upation qui guide notre action. Sur cet enjeu, nous ne faisons pas de petite politique. En revanche, si le gouvernement veut devenir sérieux, ça va être notre rôle, en tant qu'élus de le bonifier et de l'appuyer.

Or, pour l'instant, tout ce qu'on voit, c'est qu'il reste dans le déni climatique, qu'il démantèle des mesures de réduction de gaz à effet de serre, qu'il abandonne ses objectifs internationaux, qu'il néglige la question des changements climatiques et de l'adaptation aux changements climatiques. Nous ne pouvons pas cautionner cela.

• (1405)

Nous espérons donc que nous allons être ici pour travailler à mettre en place de véritables mesures et que le gouvernement assumera un leadership un jour en matière de lutte contre les changements climatiques, parce que ce n'est plus le cas.

[Traduction]

Jaime Battiste (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire de la députée de Terrebonne, le projet de loi C-241 Loi prévoyant l'élaboration d'une stratégie nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses. Ce projet de loi n'est pas seulement important pour le pays; il est très important pour ma circonscription, Cape Breton—Canso—Antigonish.

Pendant la fin de semaine de la fête du Travail, en septembre dernier, pour la deuxième fois en moins de deux semaines, ma circonscription a été touchée par de fortes pluies et des inondations majeures qui ont endommagé des maisons, des routes, des ponts, des petites entreprises et des infrastructures majeures reliant diverses parties du Cap-Breton, qui sont encore en reconstruction aujourd'hui.

Pendant des jours, j'ai parcouru ma circonscription et rencontré des habitants pour qui les répercussions des changements climatiques et les phénomènes météorologiques sont devenus monnaie courante. J'ai pu constater les dégâts causés par des précipitations dépassant 140 millimètres dans certaines régions et 200 millimètres dans d'autres, ainsi que les dommages subis par des résidences et des entreprises locales. Les pertes sont déjà estimées à plus de 20 millions de dollars. Pour le Cap-Breton, cette catastrophe a été sans précédent, au point où trois états d'urgence ont été déclarés en moins de 24 heures. Le plus terrible, toutefois, c'est qu'une femme du Cap-Breton a perdu la vie dans les inondations survenues dans le comté de Richmond. Mes pensées et mes prières accompagnent sa famille.

Des phénomènes météorologiques majeurs se produisent fréquemment dans ma circonscription, Cape Breton—Canso—Antigonish. Depuis que j'ai été élu député, il y a sept ans, nous avons eu à recourir à trois reprises au mécanisme de financement en cas de catastrophe en Nouvelle-Écosse, en raison de situations d'urgence liées aux conditions météorologiques: ouragans, fortes pluies et chutes de neige abondantes d'une ampleur que nous n'avions pas connue depuis des générations ou depuis des décennies. Aucun député ne souhaite devenir un expert du recours aux mécanismes de financement en cas de catastrophe ni avoir à en parler, mais malheureusement, au cours de mon mandat de député, j'ai tellement eu à recourir à l'aide financière en cas de catastrophe souvent que j'en suis venu à bien connaître le processus.

C'est une bonne chose que nous disposions d'un mécanisme d'aide financière en cas de catastrophe pour soutenir les provinces, les municipalités et les communautés des Premières Nations lorsque surviennent ces événements météorologiques majeurs. Jusqu'à 90 % du financement est pris en charge par le gouvernement fédéral en cas de catastrophes météorologiques majeures. Ces programmes sont conçus par les gouvernements provinciaux : ils soumettent la facture au gouvernement fédéral et ce dernier la règle. Je me demande parfois si nous ne nous contentons pas de reconstruire sans réfléchir à l'avenir et à ce qu'il faudrait faire pour atténuer les effets de futures catastrophes.

Je tiens à préciser que la science et les données nous disent depuis plus d'une décennie que les collectivités nordiques et côtières seront les premières à subir les répercussions des changements climatiques. En fait, quand j'ai été élu pour la première fois, je suis allé à une réunion de l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones. Il y a été question des effets que les changements climatiques auraient pour le Nord, les collectivités côtières et les communautés autochtones, qui se trouvent souvent dans des zones inondables. Il est regrettable que la situation ne soit pas une anomalie, mais qu'elle soit en train de devenir une tendance. D'après les données scientifiques et les recherches qui nous ont été transmises au sujet des pluies torrentielles, des ouragans et d'autres phénomènes météorologiques, les pluies, au cours des 50 prochaines années, ne diminueront pas, elles augmenteront au contraire de 20 à 30 % par rapport au niveau actuel.

C'est pourquoi nous avons besoin d'une stratégie nationale pour améliorer la prévision des inondations au Canada, comme le propose le projet de loi. C'est pourquoi j'appuie le projet de loi. C'est pourquoi, plus que jamais, nous devons non seulement veiller à la reconstruction, mais aussi faire des recherches et nous doter de la capacité pour empêcher de futures inondations. Nous devons mieux reconstruire, avec plus de résilience, et nous devons repérer les secteurs où nous savons que l'écoulement des eaux doit être amélioré.

• (1410)

Il est inquiétant de constater que des infrastructures qui venaient d'être remises en état il y a deux ou trois ans, à la suite de la catastrophe précédente, sont à nouveau emportées par les fortes pluies et les inondations. Nous devons trouver des moyens d'atténuer les effets des changements climatiques et de nous y adapter. Nous avons besoin de recherches, de technologies et de moyens. Nous devons mobiliser toutes les ressources à notre disposition pour nous doter d'une stratégie pour l'avenir et bâtir de manière à ce que nos travaux tiennent compte des changements climatiques et s'y adaptent.

Le Canada dispose de vastes capacités de recherche en matière de surveillance hydrologique. Ce projet de loi permettrait d'examiner les possibilités de tirer parti de ces capacités et de l'expertise des universitaires. Avec ce projet de loi d'initiative parlementaire et cette importante stratégie de lutte contre les inondations, réalisons les investissements nécessaires et menons à bien les travaux indispensables pour qu'aucun député n'ait à déplorer la perte d'un concitoyen de sa circonscription à la suite d'événements liés à des phénomènes météorologiques évitables.

Je tiens à remercier la députée de Terrebonne de son projet de loi d'initiative parlementaire et de son engagement envers l'environnement. Il est effectivement important de poursuivre ce travail. Non seulement elle est une ardente défenseure de l'environnement, mais elle appuie aussi les efforts que nous devons déployer pour lutter contre les changements climatiques, et je l'en remercie infiniment.

Affaires émanant des députés

Ce projet de loi reflète l'esprit de collaboration et de coopération en veillant à ce que nous utilisions les connaissances provinciales, territoriales et autochtones pour élaborer une stratégie nationale qui peut aider à prévenir les inondations et les sécheresses et nous permettre de mieux nous préparer aux urgences. Cette stratégie permettrait à l'ensemble du pays de parler d'une même voix et de mettre en commun son expertise afin de combler les lacunes pour que toutes les collectivités canadiennes soient plus en sécurité.

En terminant, je tiens à parler brièvement d'une personne qui approfondit ma compréhension et souligne notre responsabilité envers l'environnement, à savoir Albert Marshall, un Aîné d'Eskasoni, dans ma circonscription. Il est reconnu partout au Canada non seulement pour son travail dans le domaine des connaissances autochtones et son engagement envers l'environnement, mais aussi pour sa conviction que nous devons adopter une approche à double perspective en nous servant à la fois des connaissances autochtones et occidentales pour être pleinement conscients des gestes que nous posons et qui ont une incidence sur notre environnement.

Je tiens à souligner que ce projet de loi suit la même approche et prévoit explicitement la consultation de corps dirigeants autochtones afin de garantir que la stratégie tient compte des connaissances à la fois autochtones et occidentales. L'ainé Albert Marshall m'a toujours appris que nous sommes interdépendants et liés à tous les éléments de l'environnement. En langue micmaque, nous appelons cela le « netukulimk », et cela nous enseigne que nous avons des responsabilités non seulement les uns envers les autres et envers nos communautés, mais aussi envers notre environnement. Il est important que l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie se fassent dans un souci d'équilibre, en harmonie avec notre environnement. C'est ce que nous encourage à faire ce projet de loi d'initiative parlementaire, et je suis heureux de l'appuyer.

Une stratégie nationale nous permettrait de nous préparer aux conséquences des fortes pluies, des inondations et des phénomènes météorologiques à venir, mais ce projet de loi crucial nous aiderait à atténuer les futurs dommages et à faire de notre pays un endroit plus sûr pour tous les Canadiens.

• (1415)

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Je suis heureux de vous voir occuper le fauteuil, monsieur le Président.

Si les députés veulent bien m'accorder un instant, j'aimerais souligner cette journée, qui est très spéciale pour ma famille. Aujourd'hui, c'est le premier anniversaire de ma fille Morgan. Après quelques difficultés à sa naissance, la période précédant son anniversaire et la fête prévue cette fin de semaine nous donne beaucoup de temps pour apprécier la force de notre petite fille et notre chance de l'avoir dans nos vies. Je souhaite à Morgan un joyeux premier anniversaire au nom de maman, de Maeve et de papa. Nous l'aimons profondément. J'ai hâte de rentrer à la maison pour célébrer avec elle.

Affaires émanant des députés

Bien sûr, je tiens aussi à prendre un moment pour souhaiter à tout le monde une joyeuse Action de grâces. Nous vivons dans un pays merveilleux et, malgré les difficultés qu'il traverse, nous avons bien des raisons d'être reconnaissants. Cela dit, les temps sont durs pour de nombreuses familles. Compte tenu de la hausse constante du coût de l'épicerie, du logement et des autres articles de première nécessité, l'organisation d'un grand repas de l'Action de grâces s'accompagne de choix difficiles pour beaucoup de personnes et s'avère impossible pour d'autres. Alors que nous reconnaissons notre bonne fortune, n'oublions pas les personnes en difficulté et tendons-leur la main chaque fois que nous le pouvons.

Je tiens également à remercier tout spécialement les premiers intervenants, les travailleurs de la santé, les militaires et tous ceux qui, cette fin de semaine, ne seront pas auprès de leur famille afin d'être au service et de prendre soin d'autrui. Pensons à toutes les raisons que nous avons d'être reconnaissants, soyons motivés à aider les autres et rappelons à tous ceux que nous aimons que nous sommes très reconnaissants qu'ils fassent partie de notre vie.

En ce qui concerne le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, la situation a quelque chose de presque typiquement libéral. Les libéraux ont passé des années à dire aux Canadiens que l'enjeu était urgent, mais aussitôt qu'ils se sont décidés à faire quelque chose à ce sujet et qu'ils ont eu l'occasion d'adopter un projet de loi, ils l'ont édulcoré. C'est à peu près ce qui s'est passé avec le projet de loi C-241.

Je commencerai par dire que la prévision des inondations et des sécheresses est très importante, en particulier dans mon coin de pays. S'il existe une meilleure façon de communiquer les données et d'améliorer les prévisions, nous devrions la chercher. Voilà pourquoi les conservateurs appuieront le projet de loi. Toutefois, le fait de soutenir l'objectif ne veut pas dire que nous ferons semblant que le processus qui nous y a conduit avait du bon sens.

En fait, au cours de la dernière législature, la Chambre avait déjà été saisie de ce projet de loi, sous la forme du projet de loi C-317. Ce dernier avait reçu l'appui unanime de la Chambre, mais il est mort au *Feuilleton* lorsque le Parlement a été prorogé. Pendant la législature actuelle, il a été présenté de nouveau sous la forme du projet de loi C-241.

Quand la marraine du projet de loi a comparu devant le comité de l'environnement, elle nous a dit qu'il s'agissait d'un projet de loi essentiel. Elle a parlé des maisons inondées, des infrastructures endommagées et de la nécessité d'avoir une stratégie nationale. Ce sont tous des points valides, mais ils m'ont amené à me poser une question évidente: si cet enjeu est vraiment urgent, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas déjà agi? J'ai posé cette question directement à la marraine du projet de loi. La version précédente de cette mesure législative avait été adoptée environ 18 mois plus tôt. La ministre de l'Environnement n'avait pas besoin d'attendre qu'un autre projet de loi d'initiative parlementaire soit présenté pour commencer à élaborer la stratégie dont il est question.

La marraine m'a répondu qu'elle ne savait pas pourquoi la ministre ne l'avait pas fait. La réponse est devenue encore plus intéressante quand des fonctionnaires du ministère ont comparu. L'une des fonctionnaires nous a dit que le gouvernement n'avait pas vraiment besoin d'une loi pour créer cette stratégie. Je la cite: « Nous n'avons pas besoin d'un projet de loi pour créer une stratégie. » Pensons-y un instant. Le gouvernement a déjà le pouvoir de faire ce qui est proposé. L'enjeu en question est supposément urgent. La ministre

aurait pu commencer à y travailler, mais le gouvernement a simplement décidé d'attendre.

Ensuite, le projet de loi est revenu, et les députés libéraux ont décidé qu'il était encore un peu trop ambitieux. C'est là que tout cela devient très étrange. Le projet de loi initial exigeait que la stratégie évalue des modèles permettant de recenser les biens immobiliers et les infrastructures exposés au risque d'inondation, ce qui est assez précis. Si quelqu'un me dit qu'il réalise une modélisation des inondations, il paraît raisonnable de lui demander où elles pourraient se produire. Les libéraux ont modifié ce libellé et l'ont remplacé par une formulation beaucoup plus large où la modélisation servirait simplement à « aider à prévoir les inondations et les sécheresses ».

J'ai demandé pourquoi ils avaient agi ainsi. Si les libéraux voulaient élargir la portée du texte, pourquoi ne pas avoir utilisé un libellé plus englobant? Pourquoi auraient-ils supprimé l'exigence de recenser les maisons, les routes, les infrastructures et les biens immobiliers menacés? Les fonctionnaires ont répondu qu'un libellé plus général permettrait de couvrir davantage d'activités, ce qui est tout à fait valable, mais le gouvernement semble penser que, moins une loi impose d'exigences, mieux elle est conçue. Parfois, la précision est utile. Si ma maison est sur le point d'être inondée, je me soucie moins de savoir que le gouvernement a mis au point un large éventail de capacités de modélisation flexibles que de savoir si les eaux sont sur le point d'atteindre mon sous-sol ou non.

Nous en sommes ensuite arrivés à ce qui constitue le changement le plus important apporté par l'amendement du gouvernement. À l'origine, le projet de loi prévoyait l'élaboration d'une proposition en vue de la création d'un service national de prévision des inondations et des sécheresses fondé sur la coopération fédérale-provinciale. Il ne créait pas ce service pour autant. Cette proposition n'aurait entraîné ni dépenses de plusieurs milliards de dollars ni création d'un nouveau ministère. Il s'agissait simplement d'une proposition. Pourtant, les libéraux ont jugé que cela allait peut-être trop loin et ont modifié le texte pour y insérer les mesures que le gouvernement du Canada « peut prendre ».

• (1420)

Comme nous devrions tous le savoir dans cette enceinte, en droit, les mots comptent. Dans un texte législatif, les expressions « doit », « est tenu de » et « peut » ne sont jamais utilisées au hasard. Chacune a une signification juridique bien précise. Si le Parlement souhaite qu'une mesure soit prise, il n'emploie généralement pas une formulation qui revient à dire: « Le gouvernement pourra peut-être s'en occuper un jour, s'il en a toujours envie. » Le secrétaire parlementaire a dit qu'il ne voulait pas être trop prescriptif. Il préférerait laisser une certaine latitude. Pour le gouvernement, le mot « latitude » est fort commode. Il se traduit habituellement par une grande liberté de ne pas faire ce que le Parlement estimait pourtant avoir demandé.

J'ai demandé directement aux fonctionnaires si le nouveau libellé signifiait que le ministre était autorisé à prendre ces mesures, sans pour autant y être obligé. Leur réponse a été sans équivoque: une fois les amendements du gouvernement adoptés, celui-ci ne serait plus tenu d'agir. La stratégie devrait comprendre des mesures possibles, mais elle n'obligerait ni le ministre ni le gouvernement à prendre quelque mesure que ce soit une fois les amendements du gouvernement adoptés. Manifestement, même l'idée de préparer un plan pour élaborer un plan allait trop loin aux yeux des libéraux.

J'ai demandé à quoi bon avoir une stratégie nationale si les stratégies nationales n'orientent pas les mesures directes prises par le gouvernement. On m'a répondu que la stratégie allait, pour utiliser le fameux nouveau mot à la mode, « catalyser » les gens et les rassembler. Je suis convaincu que ces gens auront d'excellentes rencontres. Peut-être même que des sandwiches seront servis. Cependant, les Canadiens qui vivent dans des zones inondables cherchent une action un peu plus utile. C'est là qu'une grande différence est ressortie. Mesurer le niveau de l'eau ne revient pas à la même chose que prédire une inondation. Le Programme hydrométrique national mesure les niveaux et les débits d'eau. C'est certes utile, mais les fonctionnaires ont confirmé que ce programme ne produit pas d'avertissements d'inondation. En effet, ce sont les provinces et les territoires qui recueillent ces mesures et les transforment en avertissements et en alertes.

J'ai posé la question évidente. La prise d'une mesure ne revient pas à la même chose que l'établissement d'une prévision. Si une jauge fluviale indique que l'eau monte, il faut quand même que quelqu'un aille dire au maire si la route pourrait être inondée le lendemain. C'est précisément pourquoi la proposition initiale d'un service de prévisions coopératif avait une certaine utilité et pourquoi les conservateurs ont voté en sa faveur à l'étape de la deuxième lecture. Pourtant, c'est la partie que le gouvernement a décidé de rendre facultative.

Nous avons également beaucoup entendu parler de coordination. L'Agence de l'eau du Canada s'inscrit dans un appareil gouvernemental fédéral où plus de 20 ministères et organismes différents assument déjà certaines responsabilités en matière d'eau douce. J'ai demandé de quel pouvoir spécial ou de quelle capacité spéciale disposait la nouvelle agence que tous les autres organismes n'avaient pas. La réponse revenait en grande partie à la coordination, aux comités, aux accords et aux programmes de financement. J'ai demandé pourquoi, si le problème résidait dans la fragmentation, la solution consistait à créer le 21^e ministère. J'ai demandé ce que les Canadiens remarqueraient si l'Agence de l'eau du Canada n'existait plus demain. Personne ne pouvait me donner une réponse claire à ce sujet.

C'est cela, la leçon générale à retenir. Le gouvernement excelle dans l'art d'annoncer de la coordination et des plans. La solution préférée des libéraux à un problème de coordination consiste à créer une autre couche de coordination pour coordonner les coordonnateurs. Tôt ou tard, quelqu'un finit par se demander ce qui change vraiment avec toute cette coordination. Il est important d'avoir de meilleures données, mais les données à elles seules ne règlent pas le problème. Rédiger une stratégie, c'est la partie la plus facile. Ce qui compte, c'est de veiller à ce qu'elle mène à de meilleures décisions; c'est tout ce qui compte.

Voilà qui nous ramène au projet de loi dont nous sommes saisis. Il contient tout de même des éléments intéressants, malgré les amendements du gouvernement. Ne faisons pas semblant que les libéraux au comité de l'environnement ont amélioré le projet de loi de quelque façon que ce soit. Ils ne l'ont pas fait. À cause d'eux, certains des passages les plus clairs sont devenus moins précis. Les libéraux ont pris l'un des rares résultats concrets et l'ont subordonné à la décision du ministre, qui décidera s'il le souhaite ou non.

Qu'est-ce qu'il nous reste? Les libéraux affirment que les inondations et les sécheresses sont de plus en plus graves, et elles le sont. Lorsqu'ils ont examiné le projet de loi, ils ont, semble-t-il, décidé que le plus gros problème, c'est qu'il demandait au gouvernement

Affaires émanant des députés

de faire quelque chose à ce sujet. Or, quand il y a une inondation dans une collectivité, les Canadiens n'ont que faire d'une autre stratégie. Ils ont besoin d'action. C'est le temps de passer à l'action.

• (1425)

[Français]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Madame la Présidente, je tiens à mon tour à vous souhaiter, ainsi qu'à mes collègues et à tout le personnel de la Chambre, une joyeuse Action de grâce et une bonne semaine de relâche. Je tiens à saluer évidemment les interprètes, les pages, le personnel à la sécurité et tous les employés qui nous permettent de bien réaliser notre travail.

Comme on le sait, le projet de loi C-241 propose de créer de nouvelles structures administratives fédérales afin d'accomplir des tâches qui relèvent de la météorologie et qui sont actuellement la responsabilité de Service météorologique du Canada, soit le service au sein d'Environnement et Changement climatique Canada qui fournit des prévisions, des avertissements et des données météorologiques.

Le projet de loi s'appuie sur l'objectif d'améliorer les prévisions des sécheresses et des inondations, phénomènes qui sont devenus plus fréquents en raison des changements climatiques. En particulier, l'objet de la stratégie proposée par le projet de loi consiste à prévoir éventuellement des investissements en matière d'analyse, d'évaluation et de prévision hydrologique et hydrique, notamment au moyen de superordinateurs analysant une multitude de modèles de prévision météorologique et de données d'observation. Pour ce faire, le projet de loi propose de créer un service et un système national et coopératif de prévisions hydrologiques et hydriques.

Cette proposition soulève plusieurs questions qui méritent d'être étudiées et qui l'ont été en comité. Notamment, il faudrait déterminer pour quelles raisons ces services ne peuvent pas être assumés par les services météorologiques actuels du ministère de l'Environnement. Autrement dit, pourquoi est-ce qu'il serait utile ou nécessaire de créer une nouvelle organisation gouvernementale parallèle avec le Service météorologique du Canada?

Si les solutions pour améliorer les prévisions météorologiques en matière de sécheresses et d'inondations concernent les ressources financières qui doivent être dégagées afin d'adopter de nouvelles technologies de pointe, il apparaît que le gouvernement peut décider d'y remédier par la présentation de son budget, que nous attendons pour la première ou la deuxième semaine de novembre, avant la relâche parlementaire.

Or, comme on le sait, l'actuel projet de loi C-241 n'a pas d'incidence budgétaire. Il suggère au gouvernement d'évaluer la nécessité ou la pertinence d'investissement hypothétique. Si ce ne sont pas les ressources qui sont en jeu, quels sont les obstacles actuels sur le plan légal ou administratif qui empêchent le gouvernement d'améliorer les services météorologiques rendus par le Service météorologique du Canada?

Le préambule du projet de loi C-241 affirme que la majorité des pays avancés sur le plan technologique ont un service national de prévision des inondations. Le Québec étant un pays avancé, le gouvernement du Québec fournit au public des prévisions météorologiques, hydrologiques et hydrauliques. Par exemple, l'application Web Vigilance présente des prévisions d'inondation sur un horizon de 48 heures pour de nombreuses rivières dans le sud du Québec.

Affaires émanant des députés

● (1430)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je remercie l'honorable député. Je profite de l'occasion pour souhaiter à tout le monde une très joyeuse Action de grâce.

[Traduction]

La période réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulee, et l'affaire retombe au bas de l'ordre de priorité du Feuilleton.

[Français]

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne au lundi 19 octobre, à 11 heures, conformément aux articles 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 9 octobre 2026

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi sur l'eau propre des Premières Nations

Gull-Masty.....	10357
Projet de loi C-37. Deuxième lecture.....	10357
Morin.....	10360
Lemire.....	10360
Bardeesy.....	10360
Ross.....	10361
Lamoureux.....	10361
Morin.....	10361
Watchorn.....	10363
Lemire.....	10363
Gazan.....	10364
Kibble.....	10364
Lamoureux.....	10366
Lemire.....	10366
Ross.....	10366
Gazan.....	10366

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le centre culturel philippin

Davies (Vancouver Kingsway).....	10367
----------------------------------	-------

Le Programme national d'alimentation scolaire

Saini.....	10367
------------	-------

L'industrie vinicole

Baldinelli.....	10367
-----------------	-------

La Journée internationale de la fille

Vandenbeld.....	10367
-----------------	-------

Le service d'ambulance aérienne STARS

Warkentin.....	10367
----------------	-------

La Journée internationale de sensibilisation au trouble développemental du langage

Ramsay.....	10368
-------------	-------

L'élection au Québec

Godin.....	10368
------------	-------

Israël

Housefather.....	10368
------------------	-------

Le prix du diésel

Jackson.....	10368
--------------	-------

Un carrefour communautaire à Repentigny

Bonin.....	10369
------------	-------

Des félicitations à l'occasion d'un départ à la retraite

Kelloway.....	10369
---------------	-------

Les agriculteurs

Rood.....	10369
-----------	-------

Le St. Luke's Family Fun Fest et la coupe d'Ottawa-Centre

Naqvi.....	10369
------------	-------

L'abordabilité des aliments

Leslie.....	10369
-------------	-------

L'Institut de recherche Terry Fox

Fortier.....	10370
--------------	-------

L'abordabilité des aliments

Jivani.....	10370
-------------	-------

La violence entre partenaires intimes

Turnbull.....	10370
---------------	-------

QUESTIONS ORALES

L'emploi

Genuis.....	10370
Turnbull.....	10371
Genuis.....	10371
Turnbull.....	10371
Ho.....	10371
Church.....	10371
Ho.....	10371
Church.....	10371
Groleau.....	10372
Desrochers.....	10372
Groleau.....	10372
Desrochers.....	10372

L'environnement

Ste-Marie.....	10372
Dabrusin.....	10372
Ste-Marie.....	10372
Dabrusin.....	10372
Bonin.....	10373
Provost.....	10373

L'emploi

Cooper.....	10373
Turnbull.....	10373
Cooper.....	10373
Solomon.....	10373

Les finances

Hardy.....	10373
Dabrusin.....	10373
Hardy.....	10374
Provost.....	10374
Brassard.....	10374
Dabrusin.....	10374
Brassard.....	10374
Lamoureux.....	10374
Lawton.....	10374
Dabrusin.....	10374

Les relations intergouvernementales

Barsalou-Duval.....	10375
Myles.....	10375
Barsalou-Duval.....	10375
Myles.....	10375

L'économie	
Kirkland	10375
Turnbull	10375
Kirkland	10375
McKelvie	10375
Abouttaif	10376
Church	10376
Kibble	10376
McKnight	10376
La fiscalité	
Bexte	10376
Hogan	10376
L'infrastructure	
Malette (Bay of Quinte)	10376
McKelvie	10376
Les anciens combattants	
Barrett	10377
McKnight	10377
Barrett	10377
McKnight	10377
Les affaires autochtones	
Ross	10377
Battiste	10377
Ross	10377
Battiste	10377
Morin	10377
Battiste	10378
Morin	10378
Battiste	10378
L'économie	
Groleau	10378
Desrochers	10378
Godin	10378
Gobeil	10378
Kelly	10378
Blois	10378
L'intelligence artificielle	
Sawatzky	10379
Solomon	10379
L'économie	
Gill (Windsor-Ouest)	10379
Solomon	10379
La sécurité publique	
Leslie	10379
Ramsay	10379
Ruff	10379
Ramsay	10379
Le commerce international	
Mingarelli	10379
Sidhu (Brampton-Est)	10380
Le transport ferroviaire	
Gourde	10380
Leitão	10380
Le secteur de l'acier et de l'aluminium	
Davies (Vancouver Kingsway)	10380

Bardeesy	10380
Les transports	
Johns	10380
Kelloway	10380

AFFAIRES COURANTES

Pétitions	
La Société canadienne des postes	
Ruff	10381
L'exportation de chevaux	
May	10381
Les contrôles de sécurité en matière d'immigration	
Vandenbeld	10381
Le logement abordable	
Johns	10381
L'aide médicale à mourir	
Albas	10381
L'emploi chez les jeunes	
Genuis	10381
Questions au Feuilleton	
Lamoureux	10382

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Loi sur l'eau propre des Premières Nations	
Projet de loi C-37. Deuxième lecture	10382
Lemire	10382
Ramsay	10385
Morin	10385
Ste-Marie	10385
Watchorn	10386
Ste-Marie	10386
Privilège	
La présumée divulgation prématurée du projet de loi C-40	
Hardy	10386
Loi sur l'eau propre des Premières Nations	
Projet de loi C-37. Deuxième lecture	10387
May	10387
Lamoureux	10389
Morin	10389
Gazan	10389
Lemire	10389
Gazan	10389
Lemire	10391
Ramsay	10391
Ross	10391
Lloyd	10391
May	10392
Lamoureux	10393
Motion	10393
Adoption de la motion	10393
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	10393

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi relative à la stratégie nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses

Projet de loi C-241. Étape du rapport	10393
Auguste	10393
Motion d'adoption	10393
Adoption de la motion	10393
Auguste	10393
Troisième lecture	10393

Leslie	10395
Bonin	10395
Tesser Derksen	10395
Ross	10396
Bonin	10397
Battiste	10398
Leslie	10399
Ste-Marie	10401

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>